

Table des matières

1. Contexte de l'étude.....	2	5. La réglementation des constructions agricoles	57
1.1 l'Agriculture au centre des défis de l'aménagement de nos territoires	2	5.1 Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement agricoles	57
1.2 Les enjeux agricoles au cœur des préoccupations des élus de la CCPC	2	5.2 le règlement sanitaire départemental de la Somme.....	57
1.3 une méthode basée sur la concertation mais une participation décevante des agriculteurs	2	5.3 Le principe de la règle de réciprocité et d'antériorité	58
2. l'agriculture, une activité économique.....	5	5.3.1 La règle de réciprocité	58
2.1 Les caractéristiques naturelles du territoire	5	5.3.2 La règle d'antériorité	58
2.2 L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX)	5	5.4 Le recensement des bâtiments d'exploitation agricole	58
2.3 l'exploitation agricole.....	9	6. Les résultats de la concertation agricole par commune.....	60
2.3.1 L'évolution du nombre d'exploitations.....	9		
2.3.2 Les statuts juridiques des exploitations	12		
2.3.3 L'évolution des unités de travail annuel	13		
2.3.4 L'âge des chefs d'exploitation	15		
2.3.5 La transmission des exploitations.....	15		
2.3.6 Les projets de construction de nouveaux bâtiments	16		
2.3.7 Le morcellement de l'appareil productif	21		
2.3.8 Les doubles actifs	21		
2.3.9 La diversification de l'activité	21		
2.4 L'évolution de la surface des exploitations.....	26		
2.4.1 La SAU totale	26		
2.4.2 La SAU des terres labourables	29		
2.5 L'évolution de l'activité d'élevage	31		
2.5.1 Evolution comparée des cheptels	31		
2.5.2 L'évolution des surfaces toujours en herbe.....	33		
2.5.3 La pratique de l'élevage en 2015	35		
3. le foncier agricole et son utilisation agricole	39		
3.1 la répartition du foncier agricole sur le territoire.....	39		
3.1.1 Les céréales.....	40		
3.1.2 Les légumes, fleurs et fruits	41		
3.1.3 Les oléagineux	42		
3.1.4 Les surfaces en herbe	43		
3.1.5 Les protéagineux	44		
3.1.6 Le fourrage	45		
3.1.7 Les surfaces gelées.....	46		
3.1.8 Les cultures de fibres	47		
3.1.9 L'arboriculture.....	48		
3.1.10 Les autres utilisations du foncier agricole	49		
4. L'agriculture et l'évolution de l'occupation du sol.....	50		
4.1 l'occupation du sol de l'intercommunalité	50		
4.2 L'évolution de l'occupation des sols	50		
4.3 Les mutations des espaces agricoles.....	54		

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 L'AGRICULTURE AU CENTRE DES DEFIS DE L'AMENAGEMENT DE NOS TERRITOIRES¹

En France, en 2010, plus de 75 % des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44 % en 2000 (INSEE, Agreste, 2010). La production agricole est donc bien présente dans les territoires périurbains et urbains.

Toutefois, la proximité de la ville confronte l'agriculture à plusieurs enjeux :

- **foncier** : consommation de la surface agricole par le développement des zones urbaines, spéculation rendant difficile l'accès aux terres
- **économique** : délocalisation des outils de transformation, développement d'offres de services pour les collectivités, circuits de proximité, productions spécifiques
- **cohabitation avec la ville** : difficultés de circulation des engins agricoles, méconnaissance des pratiques agricoles par les habitants...

L'activité agricole joue un rôle clef dans le développement territorial. Elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires de tous les territoires, et **crée des activités et des emplois** qui contribuent à la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous. Levier d'une croissance durable dans les territoires ruraux en créant de l'emploi localisé et en contribuant à la gestion des ressources naturelles, l'agriculture constitue également l'un des facteurs d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques dans les territoires ruraux.

Face à l'artificialisation galopante des terres agricoles - **la France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département tous les 7 ans** - il convient désormais de faire évoluer les modes de raisonnement sur la gestion de l'espace et encourager ainsi des comportements, des décisions et des actions plus économes en espace.

1.2 LES ENJEUX AGRICOLES AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS DES ELUS DE LA CCPC

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (CCPC) s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 24 juin 2013.

Le contexte législatif de la rédaction des documents d'urbanisme en France a fortement évolué ces dernières années. Plusieurs lois sont récemment venues renforcer la défense des intérêts de l'agriculture par une meilleure prise en compte des enjeux agricoles.

Le PLUi doit permettre le maintien de l'activité agricole en **préservant au maximum le foncier agricole** nécessaire au maintien de l'activité et en **préservant les possibilités d'évolution du bâti agricole**, autre outil indispensable au développement de l'activité.

Afin de maîtriser ces nombreux enjeux et d'engager des échanges constructifs avec les agriculteurs du territoire, **les élus de la CCPC ont décidé de réaliser un diagnostic agricole complet sur les 67 communes du territoire.** Ce diagnostic s'appuie à la fois à partir des sources de données officielles et des **rencontres avec les exploitants** au cours d'une trentaine de réunions.

¹ Sources : <http://www.chambres-agriculture.fr>

Ces rencontres permettent de disposer d'une photographie de l'activité agricole de l'intercommunalité au Printemps 2014. Le recensement des données auprès des agriculteurs a permis de localiser et caractériser leurs bâtiments et leur activité agricole.

Le résultat de ce travail est présenté au sein de ce document. L'analyse s'appuie tantôt sur les données officielles (Recensement Général Agricole, Registre Parcellaire Graphique, analyse de l'occupation du sol fournie par l'ADUGA², le SIGALE³ et CORINE LAND COVER) tantôt sur les données récoltées au cours de la trentaine de réunions organisées au cours du printemps 2014.

1.3 UNE METHODE BASEE SUR LA CONCERTATION MAIS UNE PARTICIPATION DECEVANTE DES AGRICULTEURS

Afin de rencontrer les 391 exploitations agricoles du territoire, les élus de la CCPC ont décidé d'organiser des réunions d'information et de concertation par groupes de communes. Ces réunions, organisées en deux temps permettaient à la fois de présenter les tenants et aboutissants de la réalisation d'un PLUi sur le territoire et d'échanger avec les exploitants, un par un sur les caractéristiques de leurs exploitations.

Suite à une première session de réunions organisées par groupe de 1 à 5 communes de mai à juillet 2014, les élus ont décidé d'organiser une seconde session de réunions permettant aux agriculteurs (n'ayant pu se déplacer) de participer à la première session de s'exprimer.

Suite à cette seconde session de concertation, les tableaux et cartes de recensement des données ont été mis à disposition des élus et exploitants sur chaque commune. Les 67 inventaires ont été remis à la CCPC au Printemps 2015.

Au global, 200 exploitants ont participé à la concertation, soit un peu plus de la moitié des exploitations.

² ADUGA : Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois

³ SIGALE : Système d'Information Géographique et d'Analyse de L'Environnement

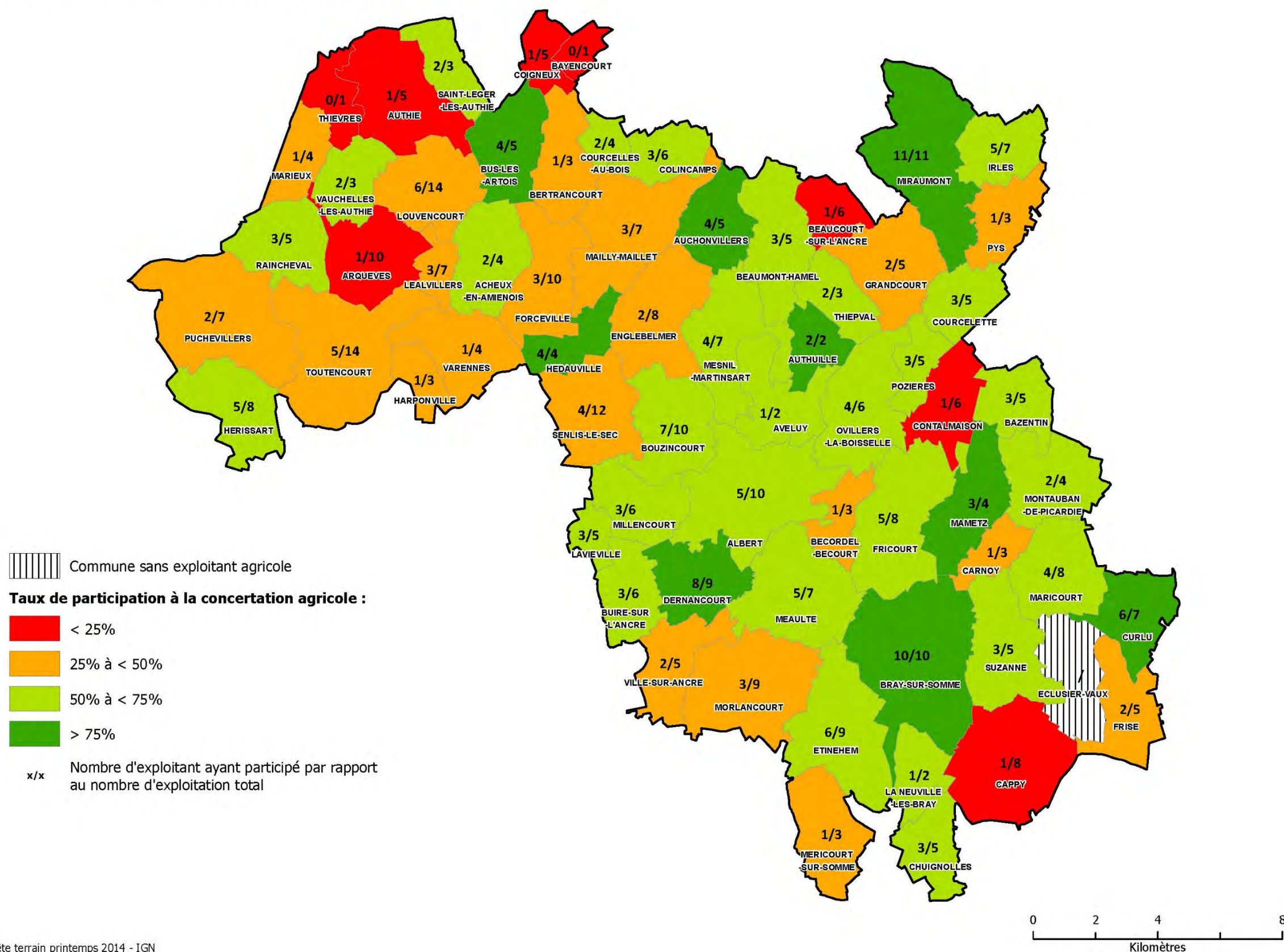
N°	Date	Lieu de la réunion	Communes associées
1	lundi 19 mai 2014	AUTHIE	Authie
			Saint-Léger-lès-Authie
			Marieux
			Thièvres
			Vauchelles-lès-Authie
2	mardi 20 mai 2014	RAINCHEVAL	Raincheval Puchevillers
3	mercredi 21 mai 2014	HERISSART	Herissart
4	jeudi 22 mai 2014	TOUTENCOURT	Toutencourt
5	vendredi 23 mai 2014	HARPONVILLE	Varennnes-en-Croix
			Harponville
			Hédauville
6	lundi 26 mai 2014	MAILLY-MAILLET	Mailly Maillet
7	mardi 27 mai 2014	SENLIS LE SEC	Englebelmer
8	mercredi 28 mai 2014	BOUZINCOURT	Senlis le Sec
9	lundi 2 juin 2014	MILLENCOURT	Bouzincourt
			Millencourt
			Lavieville
10	mardi 3 juin 2014	DERNANCOURT	Buire sur l'Ancre
			Dernancourt
11	mercredi 4 juin 2014	MORLANCOURT	Morlancourt
			Ville sur Ancre
12	jeudi 5 juin 2014	MEAULTE	Méaulte
			Bécorde! Bécourt
13	vendredi 6 juin 2014	ETINEHEM	Etinehem
			Mericrourt sur Somme
14	mardi 10 juin 2014	BRAY SUR SOMME	Bray sur Somme
15	mercredi 11 juin 2014	CURLU	Curly
			Frise
			Eclusier Vaux
16	jeudi 12 juin 2014	MARICOURT	Carnoy
			Suzanne
			Maricrourt
17	vendredi 13 juin 2014	MAMETZ	Mametz
			Fricourt
18	lundi 16 juin 2014	MONTAUBAN	Contalmaison
			Bazentin
			Montauban de Picardie
19	jeudi 19 juin 2014	BEAUMONT HAMEL	Auchonvillers
			Beaumont Hamel
			Beaucourt sur l'Ancre
20	vendredi 20 juin 2014	GRANCOURT	Thiepval
			Ovillers la Boisselle
			Pozières
			Grandcourt
21	lundi 23 juin 2014	BUS LES ARTOIS	Bus les Artois
			Coigneux
			Bayencourt
22	mardi 24 juin 2014	BERTRANCOURT	Bertrancourt
			Courcelles au Bois
			Colincamps
23	mercredi 25 juin 2014	FORCEVILLE	Acheux en Amienois
			Forceville
24	jeudi 26 juin 2014	ARQUEVES	Arqueves
25	vendredi 27 juin 2014	LOUVENCOURT	Lealvillers
26	lundi 30 juin 2014	AUTHUILLE	Louvencourt
			Mesnil Martinsart
			Aveluy
27	mercredi 2 juillet 2014	ALBERT	Authuille
			Albert
28	jeudi 3 juillet 2014	CAPPY	Cappy
			La Neuville les Bray
			Chuignolles
29	vendredi 4 juillet 2014	MIRAUMONT	Miraumont
			Courcellette
30	vendredi 4 juillet 2014	GRANDCOURT	Irles
			Pys
			Grandcourt

Tableau 1 : première session de réunions de concertation

N°	Date	Lieu de la réunion	Communes associées
31	mardi 23 septembre 2014	ALBERT	Albert
			Aveluy
			Bécorde! Bécourt
			Buire sur l'Ancre
			Contalmaison
			Fricourt
			Lavieville
			Méaulte
			Mesnil Martinsart
			Morlancourt
			Ovillers la Boisselle
			Pozières
			Ville sur Ancre
			Acheux en Amienois
			Authie
32	mercredi 24 septembre 2014	ACHEUX EN AMIENOIS	Bayencourt
			Bertrancourt
			Bus les Artois
			Coigneux
			Colincamps
			Courcelles au Bois
			Englebelmer
			Saint-Léger-lès-Authie
			Thièvres
			Vauchelles-lès-Authie
			Cappy
			Carnoy
33	jeudi 25 septembre 2014	SUZANNE	Chuignolles
			Etinehem
			Frise
			La Neuville les Bray
			Mametz
			Maricrourt
			Mericrourt sur Somme
			Montauban de Picardie
			Suzanne
			Forceville
			Harponville
			Hédauville
34	lundi 29 septembre 2014	FORCEVILLE	Herissart
			Lealvillers
			Puchevillers
			Raincheval
			Senlis le Sec
			Toutencourt
			Varennnes-en-Croix
			Courcellette
			Miraumont
			Grandcourt
35	jeudi 2 octobre 2014	GRANDCOURT	Pys
			Irles
			Beaucourt sur l'Ancre
			Thiepval
			Mailly Maillet

Tableau 2 : seconde session de réunions de concertation (session de rattrapage)

Taux de participation à la concertation agricole en 2015



2. L’AGRICULTURE, UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

La France est le premier pays producteur agricole de l’union européenne. En 2010, les 490 000 exploitations françaises représentaient 849 000 unités de travail annuel (UTA⁴). L’activité agricole est la base de développement de l’activité agroalimentaire très puissante en France. C’est un des seuls secteurs économique français à présenter une balance commerciale positive (8 Milliards d’euros en 2010).

Le Pays du Coquelicot, comme l’ensemble des territoires français dispose d’une agriculture bien développée et source de valeurs ajoutées. Ce chapitre décrit les grandes caractéristiques et les grandes tendances d’évolution de l’appareil productif agricole du Pays du Coquelicot.

2.1 LES CARACTERISTIQUES NATURELLES DU TERRITOIRE

La Somme constitue un vaste plateau au relief peu accidenté. La caractéristique essentielle est la **présence dans son sous-sol d’une assise crayeuse élevée, siège d’un réservoir en eau important**. Le pays du Coquelicot se situe sur la **région agricole naturelle du Plateau Picard**. D’une manière générale, cette région présente un relief plus accidenté, avec une fine couche de limon, laissant place par endroit à des sols de craie (perméables) ou d’argile à silex biefs). **Les productions dominantes sont les céréales, les oléo-protéagineux, les pommes de terre fécule ainsi que l’élevage laitier.**

Bénéficiant d’un **climat océanique, doux et tempéré**, le département est relativement bien arrosé (de 650 mm d’eau dans le Sud-Est à 850 mm dans le Nord-Ouest) et moyennement ensoleillé (température moyenne annuelle de 10°C). Le territoire bénéficie de **caractéristiques naturelles propices au développement d’une agriculture à forte valeur ajoutée.**

2.2 L’ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS (OTEX)

L’OTEX est une classification européenne permettant de comparer les productions agricoles de natures différentes. Elle classe chaque exploitation en fonction de sa production dominante. Le Recensement Général Agricole définit ensuite l’orientation technico-économique de chaque commune. Cette donnée est fournie pour les années 2000 et 2010. Cela permet non seulement une photographie de la typologie dominante de l’agriculture en 2010 mais également une estimation de l’évolution de cette typologie dans le temps.

Sur les 67 communes du territoire, 15 ont connu un changement d’orientation technico-économique entre 2000 et 2010. L’évolution est largement en faveur des cultures générales et en défaveur de l’activité d’élevage.

⁴ Une unité de travail annuel (UTA) est une unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer l'effort fourni par une exploitation agricole, équivalent au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année dans une exploitation agricole.

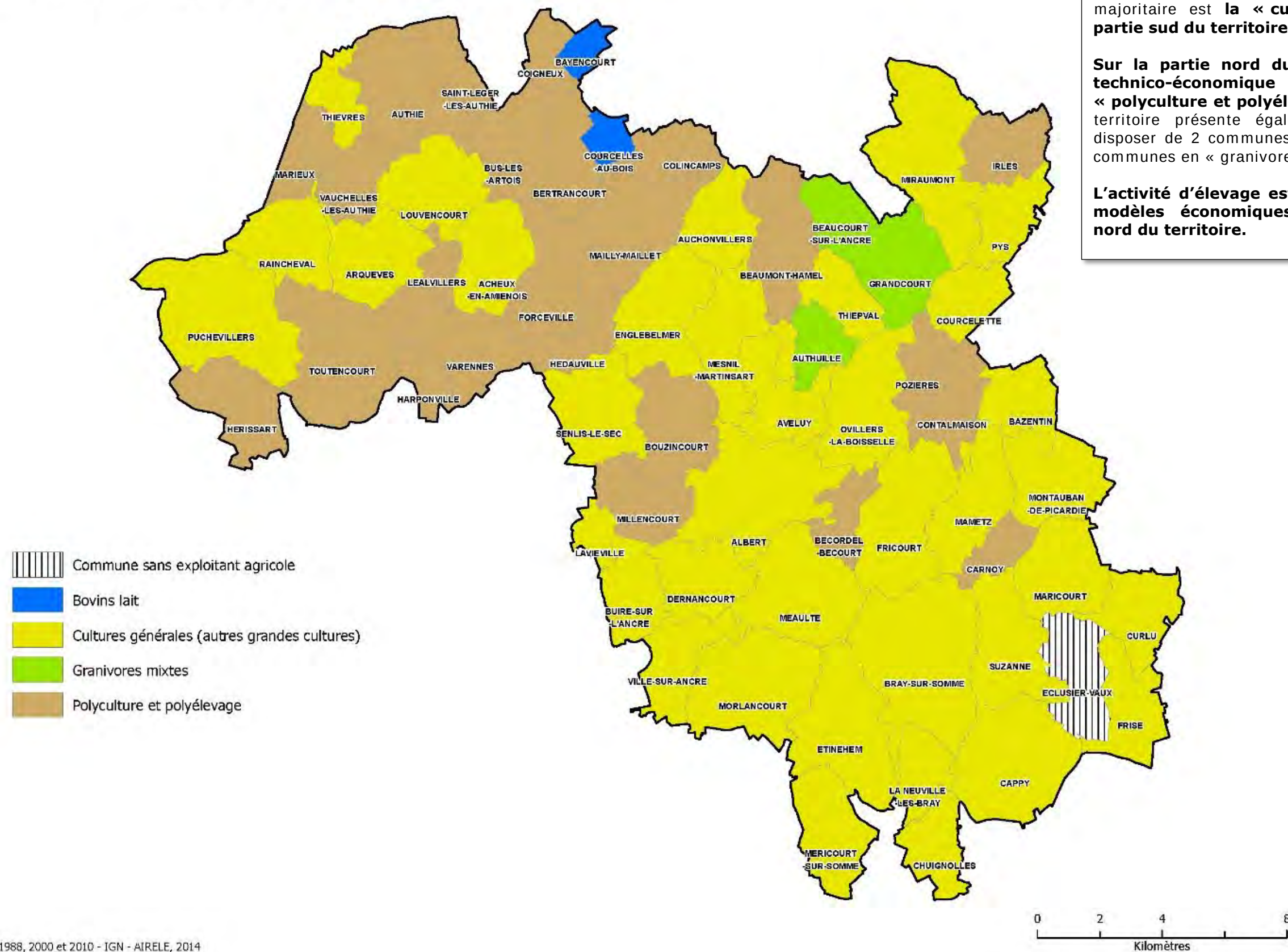
Orientation technico-économique	Nombre de communes en 2000	Nombre de communes en 2010
Cultures générales (autres grandes cultures)	37	41
Polyculture et polyélevage	24	22
Granivores mixtes	3	0
Bovins lait	2	2
Commune sans Orientation technico-économique ou sans siège d'exploitation	1	2

Tableau 3 : orientations technico-économiques du Pays du Coquelicot en 2000 et 2010

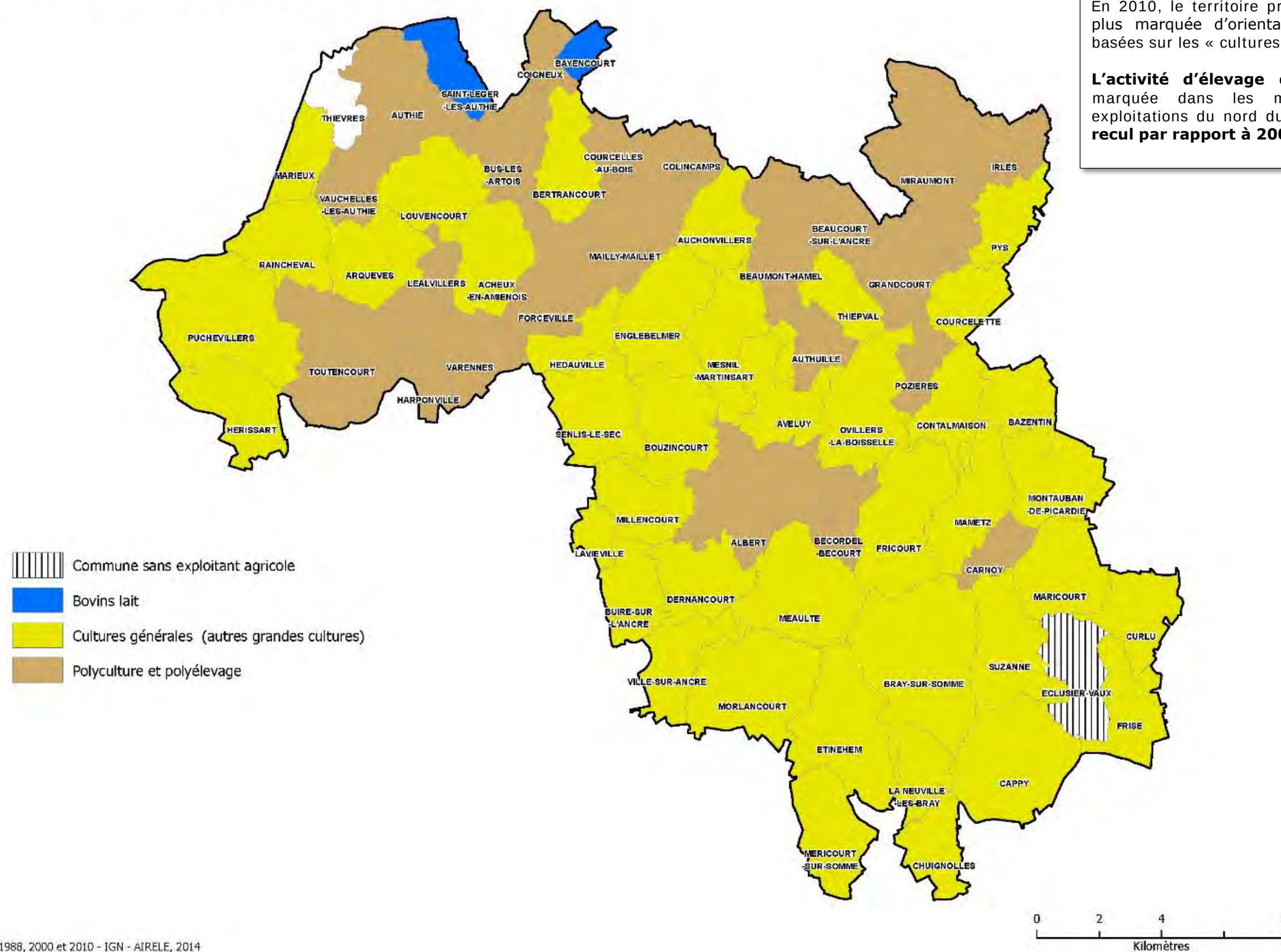
Commune	Orientation technico-économique en 2000	Orientation technico-économique en 2010
Acheux-en-Amiénois	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Albert	Cultures générales (autres grandes cultures)	Polyculture et polyélevage
Arquèves	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Auchonvillers	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Authie	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Authuille	Granivores mixtes	Polyculture et polyélevage
Aveluy	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Bayencourt	Bovins lait	Bovins lait
Bazentin	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Beaucourt-sur-l'Ancre	Granivores mixtes	Polyculture et polyélevage
Beaumont-Hamel	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Bécardel-Bécourt	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Bertrancourt	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Bouzincourt	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Bray-sur-Somme	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Buire-sur-l'Ancre	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Bus-lès-Artois	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Cappy	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Carnoy	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Chaignolles	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Coigneux	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Colincamps	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Contalmaison	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Courcelette	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Courcelles-au-Bois	Bovins lait	Polyculture et polyélevage
Curlu	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Dernancourt	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Éclusier-Vaux		
Englebelmer	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Étinehem	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Forceville	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Fricourt	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Frise	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Grandcourt	Granivores mixtes	Polyculture et polyélevage
Harponville	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Hédauville	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Hérisart	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Irlès	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Laviéville	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Léalvillers	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Louvencourt	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Mailly-Maillet	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Mametz	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Maricourt	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Marieux	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Méaulte	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Méricourt-sur-Somme	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Mesnil-Martinsart	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Millencourt	Polyculture et polyélevage	Cultures générales (autres grandes cultures)
Miraumont	Cultures générales (autres grandes cultures)	Polyculture et polyélevage
Montauban-de-Picardie	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Morlancourt	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
La Neuville-lès-Bray	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Ovillers-la-Boisselle	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Pozières	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Puchevillers	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Pys	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Raincheval	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Saint-Léger-lès-Authie	Polyculture et polyélevage	Bovins lait
Senlis-le-Sec	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Suzanne	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Thiepval	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)
Thièvres	Cultures générales (autres grandes cultures)	
Toutencourt	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Varennes	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Vauchelles-lès-Authie	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage
Ville-sur-Ancre	Cultures générales (autres grandes cultures)	Cultures générales (autres grandes cultures)

Tableau 4 : orientations technico-économiques des communes du Pays du Coquelicot en 2000 et 2010

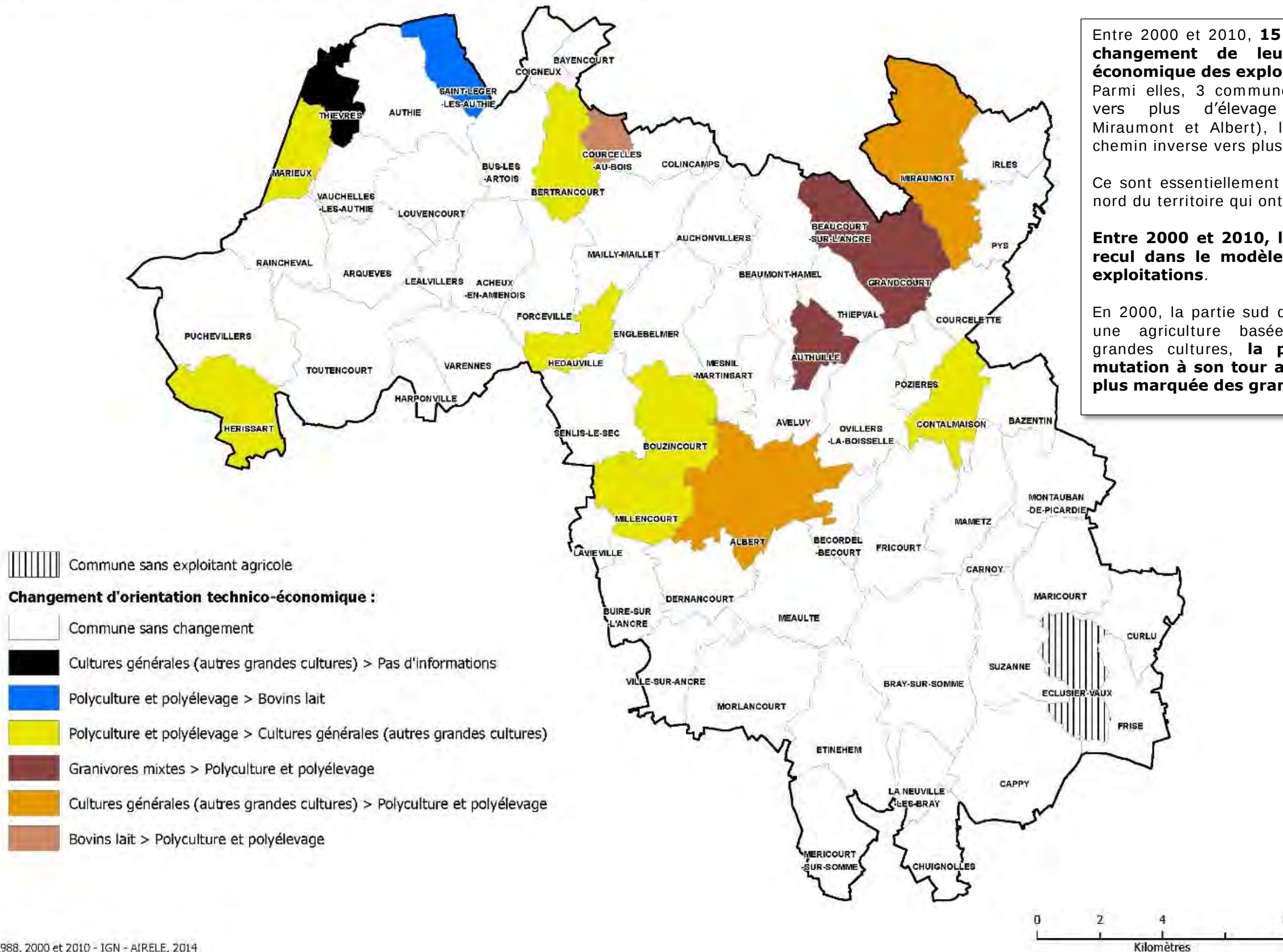
Orientation technico-économique des exploitations en 2000



Orientation technico-économique des exploitations en 2010



Changement d'orientation technico-économique des exploitations entre 2000 et 2010



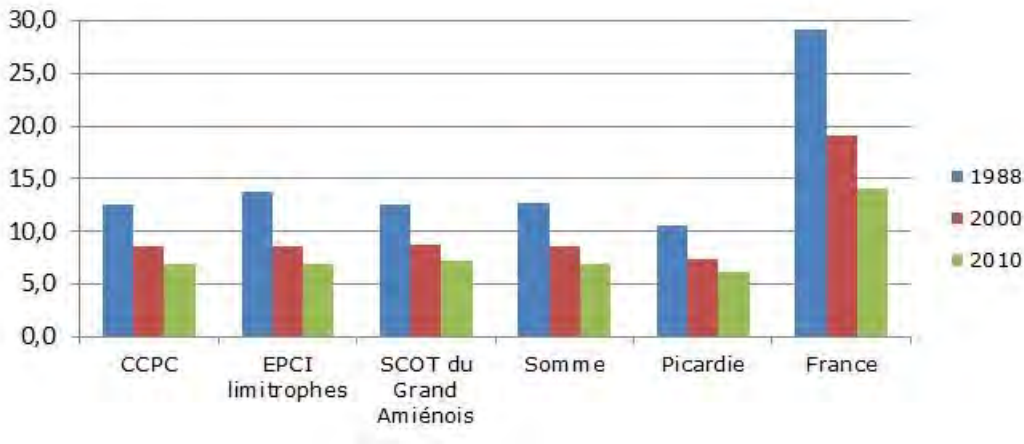
2.3 L'EXPLOITATION AGRICOLE

2.3.1 L'évolution du nombre d'exploitations

En **1988**, il y avait **835 exploitants agricoles** dont le siège se situait sur la CCPC. Ils n'étaient plus que 574 en 2000, puis 457 en 2010 selon le recensement général agricole. **D'après le recensement réalisé dans le cadre du diagnostic agricole, il n'y aurait plus que 391 en 2015.**

Nombre d'exploitations	1988	moyenne par commune	2000	moyenne par commune	2010	moyenne par commune
CCPC	835	12,5	574	8,6	457	6,8
EPCI limitrophes	3724	13,8	2302	8,5	1852	6,9
SCOT du Grand Amiénois	4823	12,5	3359	8,7	2762	7,2
Somme	9867	12,6	6744	8,6	5436	7,0
Picardie	24054	10,5	16862	7,4	13857	6,0
France	1065165	29,1	698444	19,1	514694	14,1

Tableau 5 : Nombre d'exploitations agricoles par territoire

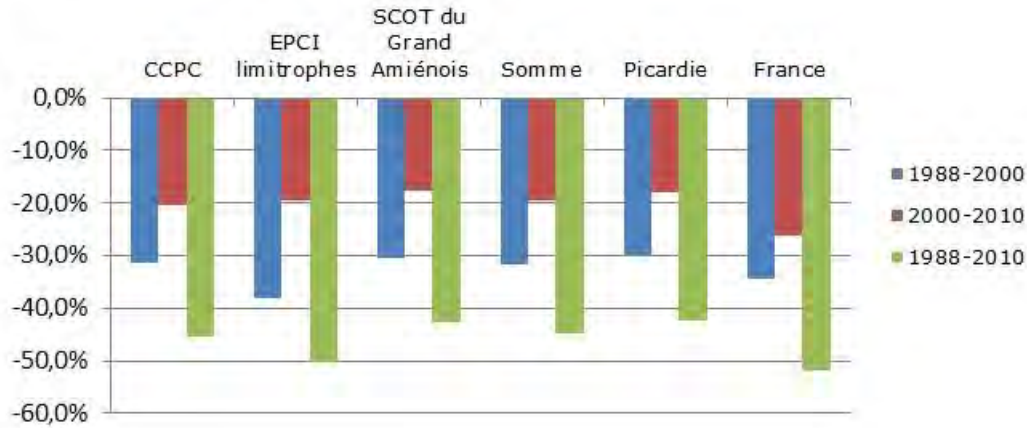


Graphique 1 : Nombre moyen d'exploitations par commune

D'après les chiffres des recensements agricoles, entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitants agricoles a **baissé de 45% sur la CCPC**, de **50% sur les intercommunalités voisines**, de 42% sur le SCOT, de 45% dans la Somme, de 42% en Picardie et de 52% en France.

Evolution du nombre d'exploitations	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	-261	-31,3%	-117	-20,4%	-378	-45,3%
EPCI limitrophes	-1422	-38,2%	-450	-19,5%	-1872	-50,3%
SCOT du Grand Amiénois	-1464	-30,4%	-597	-17,8%	-2061	-42,7%
Somme	-3123	-31,7%	-1308	-19,4%	-4431	-44,9%
Picardie	-7192	-29,9%	-3005	-17,8%	-10197	-42,4%
France	-366721	-34,4%	-183750	-26,3%	-550471	-51,7%

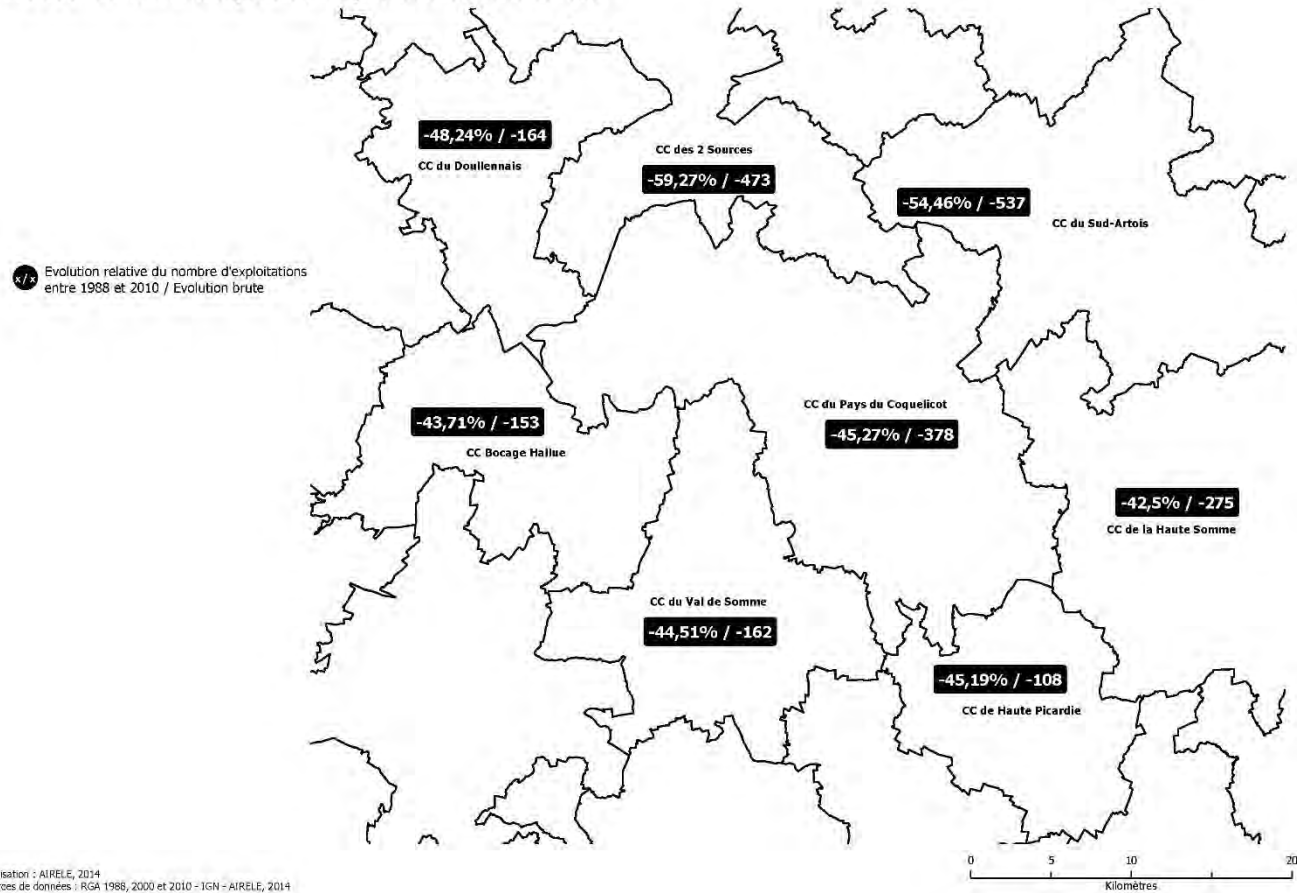
Tableau 6 : évolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010



Graphique 2 : évolution relative du nombre d'exploitations

Le territoire, comme tous les territoires français est touché par la baisse du nombre d'exploitations. **Cette baisse est comparable à celles observées sur les autres territoires.** Elle est même un peu moins marquée que sur les intercommunalités voisines, notamment celles situées au nord.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010



La chute du nombre d'exploitations ne signifie pas obligatoirement que l'activité agricole disparaît progressivement des territoires. En effet, **la professionnalisation des exploitations**, plus rapide sur certains territoires que d'autres leur **permet d'exploiter des surfaces plus importantes**. L'évolution de la Surface Agricole Utile des exploitations sera croisée avec celle du nombre d'exploitations dans la suite de l'analyse.

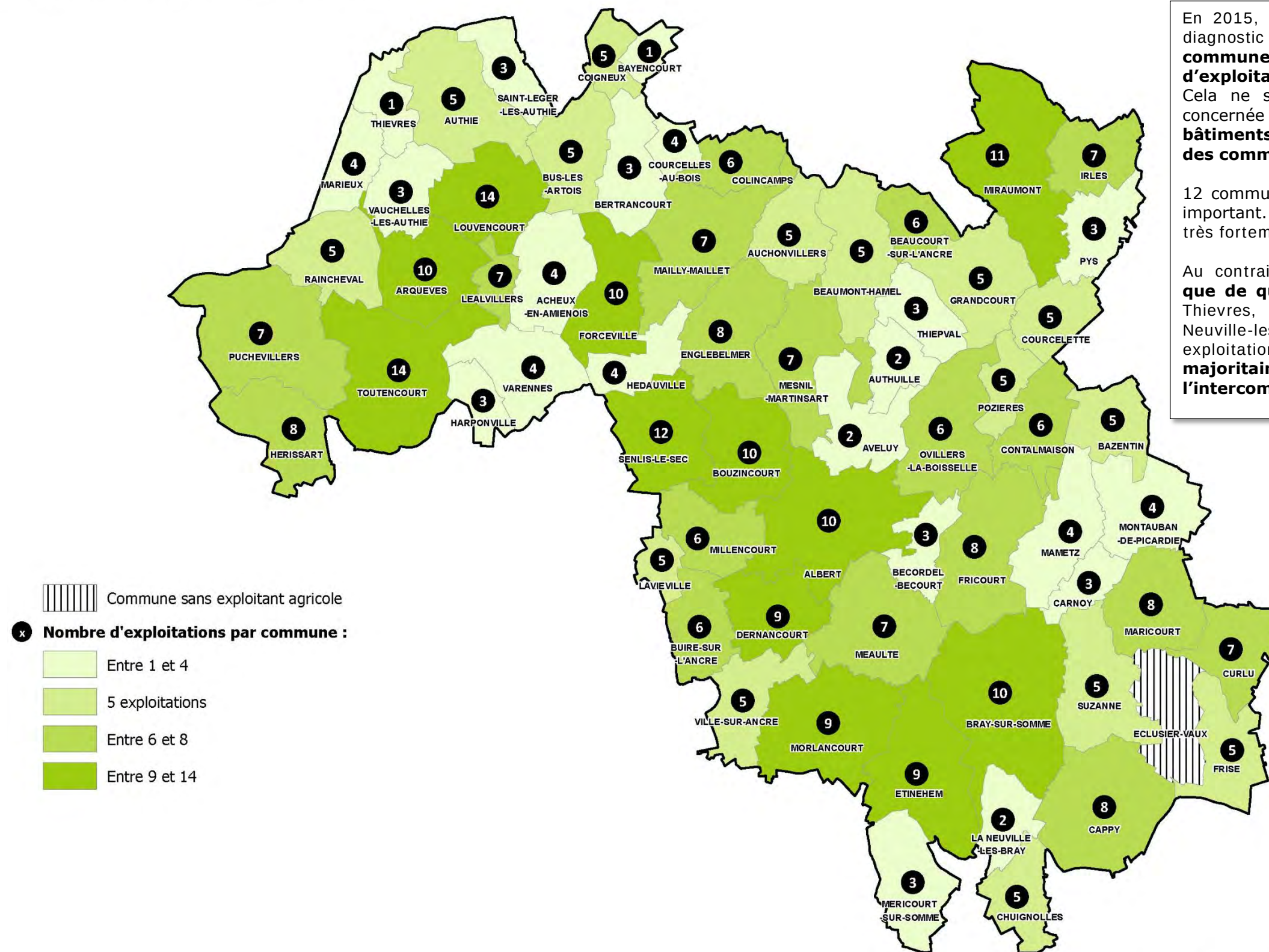
Entre 1988 et 2010, très peu de communes ont connu un maintien ou une hausse de son nombre d'exploitations agricoles. 3 communes sont toutefois dans ce cas : Curлу, Beaucourt-sur-l'Ancre et Senlis-le-Sec.

D'une manière générale, les communes du nord du territoire connaissent une baisse un peu plus marquée de leur nombre d'exploitations.



x Evolution brute du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010

Nombre d'exploitations par commune en 2015



En 2015, le recensement réalisé dans le cadre du diagnostic agricole permet de constater qu'une commune ne dispose plus d'aucun siège d'exploitation sur son territoire : Eclusier-Vaux. Cela ne signifie pas que la commune n'est pas concernée par l'agriculture mais que les terres et bâtiments sont exploités par des agriculteurs des communes voisines.

12 communes accueillent un nombre d'exploitations important. Sur ces communes l'activité agricole est très fortement présente.

Au contraire, 20 communes ne disposent plus que de quelques exploitants. Les communes de Thievres, Bayencourt, Aveluy, Authuille et La-Neuveville-les-Bray recensent désormais 1 ou 2 exploitations. Encore une fois, ces communes sont majoritairement situées sur la partie nord de l'intercommunalité.

2.3.2 Les statuts juridiques des exploitations⁵

Depuis 40 ans en France, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer, tandis que les formes sociétaires sont en constante progression. Plusieurs raisons peuvent conduire les agriculteurs à s'installer en société : **partager le travail, optimiser leurs moyens de production, protéger leur patrimoine privé, intégrer des apporteurs de capitaux, assurer la transmission progressive de leur exploitation.**

Différentes formes sociétaires se sont créées au fil des années et ont évolué afin de s'adapter aux mutations du paysage agricole français. En 1970, la quasi-totalité des exploitations françaises étaient des exploitations individuelles dans lesquelles l'agriculteur sans associé exerçait son activité de manière totalement indépendante ; l'entreprise et l'exploitant ne forment alors juridiquement qu'une seule et même personne.

À cette époque, moins de 1 % des exploitations françaises étaient sous forme sociétaire et elles détenaient à peine 2 % de la surface agricole utilisée (SAU). Quarante ans plus tard, **la majorité des exploitations demeure encore sous statut individuel**, mais les formes sociétaires concernent désormais 30 % des exploitations.

(i) L'exploitation individuelle

Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte. Il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

(ii) L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)

Composée de 1 à 10 associés, les associés peuvent être exploitants ou non de l'exploitation. Les associés non exploitants ne peuvent détenir la majorité du capital. Le capital minimum est de 7 500 euros. Les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur. La responsabilité est limitée, chaque associé ne supporte les pertes qu'à concurrence du montant de ses apports.

(iii) Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)

Composé de 2 à 10 associés, les apports initiaux de chaque associé d'un GAEC doivent se faire soit en capital, soit en industrie (compétence particulière apportée par l'associé au groupement). Le GAEC doit revêtir un caractère familial tant dans sa taille que dans sa gestion et la répartition du travail qui s'y exerce.

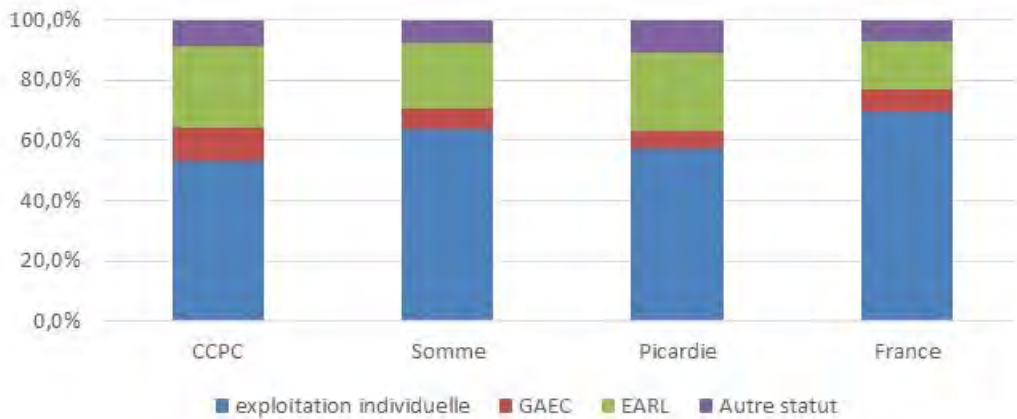
Les GAEC « totaux » regroupent l'intégralité des exploitations des associés ; les GAEC « partiels » regroupent seulement certaines des activités agricoles de ses associés. Dans un GAEC total, tous les associés doivent travailler sur l'exploitation à titre exclusif et à temps complet. Ils doivent participer de façon égale aux travaux et à la gestion du groupement (sauf dérogations exceptionnelles) : travail pour lequel ils perçoivent une rémunération mensuelle au moins égale à un SMIC mais ne dépassant pas six SMIC.

Les associés partagent la responsabilité économique de l'exploitation. Un comité d'agrément au niveau départemental vérifie la conformité du GAEC. Les associés d'un GAEC total bénéficient du principe dit de « transparence » : ils ne peuvent être placés dans une situation économique, fiscale ou sociale plus défavorable que celle des chefs d'exploitation individuelle.

(iv) La Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)

Composée d'au moins 2 associés, un associé peut prendre le statut d'associé exploitant. Il peut y avoir un ou plusieurs gérants pouvant être choisis parmi les associés même minoritaires ou parmi les personnes morales, ou encore parmi des tiers.

Aucun capital minimal ni maximal ne sont fixés. La responsabilité des associés n'est pas limitée à leurs apports dans le capital. Ils sont solidairement responsables des dettes de la société vis-à-vis des tiers sans aucune limite et proportionnellement à leur participation dans le capital social.



Graphique 3 : statut juridique des exploitations en 2010 (2015 pour la CCPC)

La forme sociétaire du statut juridique des exploitations du Pays du Coquelicot est beaucoup plus représentée que sur le département, la région ou même la France. A contrario, **l'exploitation individuelle est moins présente. Elle représente environ 53 % des exploitations du territoire** quand elle représente environ 64% des exploitations de la Somme, 57% des exploitations picardes et 69% des exploitations françaises.

Statut juridique des exploitations en 2010 (2015 pour la CCPC)	exploitation individuelle	part dans le total des exploitations	GAEC	part dans le total des exploitations	EARL	part dans le total des exploitations	Autre statut	part dans le total des exploitations
CCPC	174,0	53,2%	35,0	10,7%	90,0	27,5%	28,0	8,6%
Somme	3461	63,7%	377	6,9%	1167	21,5%	431	7,9%
Picardie	7912,0	57,1%	820,0	5,9%	3635,0	26,2%	1490,0	10,8%
France	339872	69,4%	37204	7,6%	78609	16,0%	34290	7,0%

Tableau 7 : statut juridique des exploitations en 2010 (2015 pour la CCPC)

Cette organisation juridique plus tournée vers les formes sociétaires démontre **une organisation plus moderne de l'activité**, avec une **présence plus importante d'exploitation avec au moins deux co-exploitants**. Ces formes juridiques démontrent une **stabilité plus importante des exploitations** et une pérennité plus importante de l'activité dans le temps.

⁵ Source : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

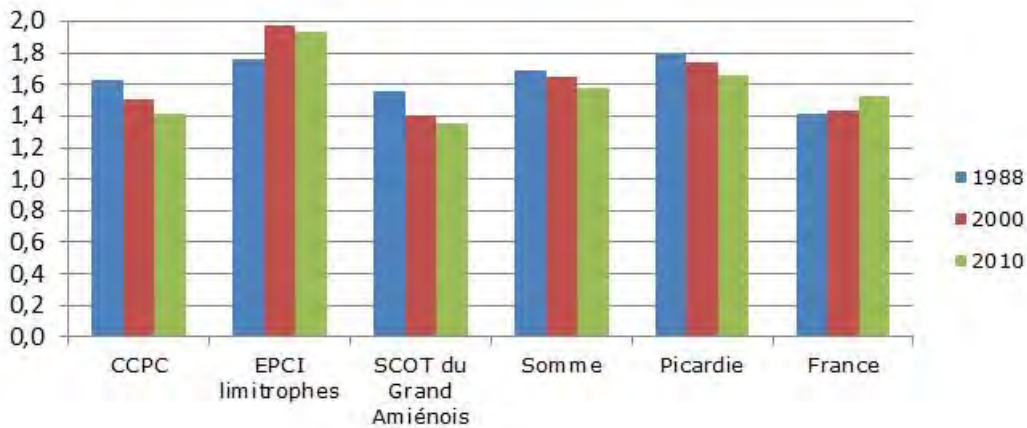
2.3.3 L'évolution des unités de travail annuel

Une Unité de Travail Annuel (UTA) est **une mesure du travail fourni par la main-d'œuvre**. Une UTA correspond au **travail d'une personne à plein temps pendant une année entière**. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés). Comme pour toutes les variables liées à l'exploitation, les UTA totales sont ramenées au siège de l'exploitation.

Le nombre total d'UTA est en baisse entre 1988 et 2010 sur l'ensemble des territoires. L'agriculture emploie de moins en moins de personnes. La moyenne par exploitation présente un relatif maintien. Il y a moins, d'exploitations agricoles, elles cultivent des surfaces de plus en plus grandes et emploient toujours le même nombre moyen de personnes par exploitations. **Le nombre de foyers vivant de l'agriculture est par conséquent de plus en plus faible.**

Unités de Travail Annuel des exploitations	1988	moyenne par exploitation en 1988	2000	moyenne par exploitation en 2000	2010	moyenne par exploitation en 2010
CCPC	1356	1,6	863	1,5	646	1,4
EPCI limitrophes	6570	1,8	4548	2,0	3578	1,9
SCOT du Grand Amiénois	7507	1,6	4698	1,4	3726	1,3
Somme	16623	1,7	11132	1,7	8548	1,6
Picardie	42969	1,8	29249	1,7	22967	1,7
France	150419	1,4	1000737	1,4	785564	1,5

Tableau 8 : Unités de Travail Annuel des territoires en 1988, 2000 et 2010



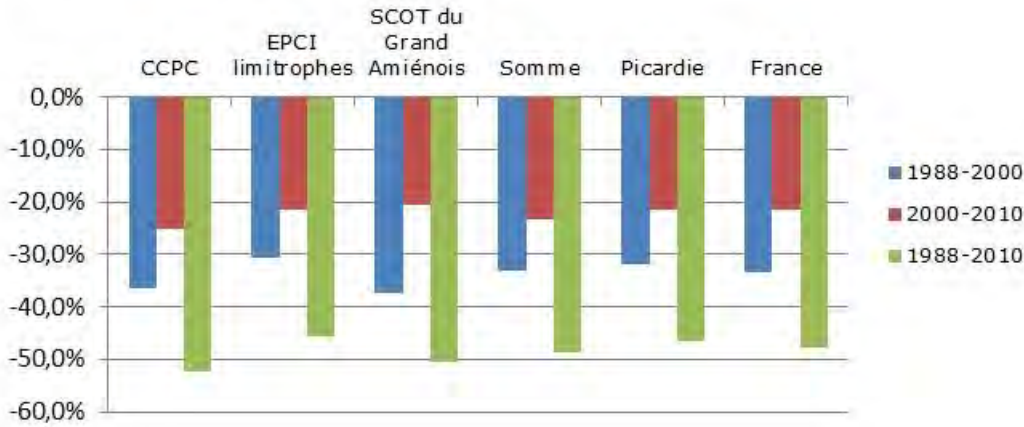
Graphique 4 : Nombre moyen d'UTA des exploitations par commune

Avec 1,4 UTA moyen par exploitation, le territoire de la CCPC emploie peu de main d'œuvre agricole. Par titre de comparaison, les intercommunalités limitrophes en emploient 1.9 en moyenne, la Somme 1.6, la Picardie 1.7 et la France 1.5. Seules les exploitations du Grand Amiénois dans son ensemble emploient moins de main d'œuvre avec 1.3 UTA en moyenne.

Evolution des Unités de Travail Annuel des exploitations	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	-493	-36,4%	-217	-25,1%	-710	-52,4%
EPCI limitrophes	-2022	-30,8%	-970	-21,3%	-2992	-45,5%
SCOT du Grand Amiénois	-2809	-37,4%	-972	-20,7%	-3781	-50,4%
Somme	-5491	-33,0%	-2584	-23,2%	-8075	-48,6%
Picardie	-13720	-31,9%	-6282	-21,5%	-20002	-46,6%
France	-503412	-33,5%	-215173	-21,5%	-718585	-47,8%

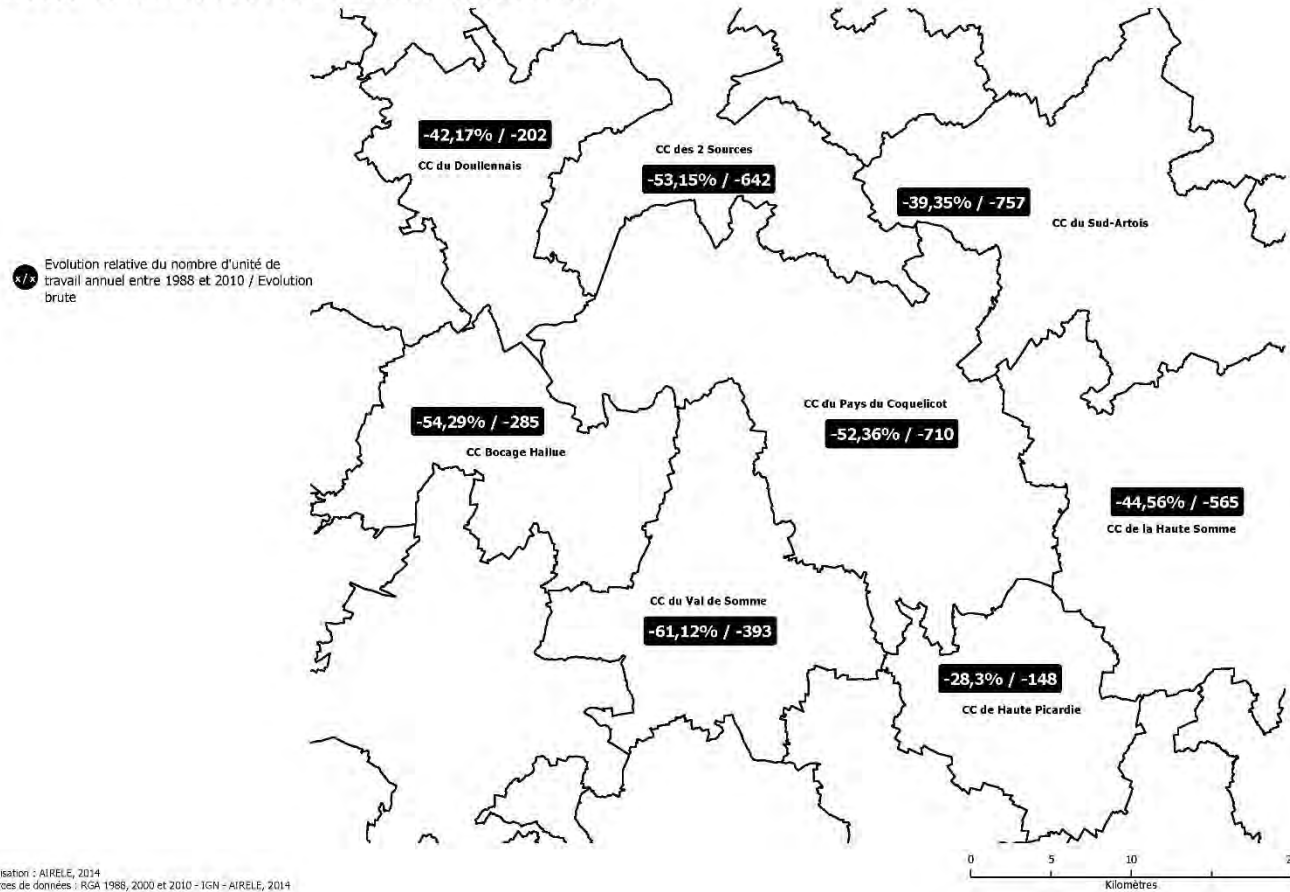
Tableau 9 : évolution des Unités de Travail Annuel des territoires entre 1988 et 2010

Depuis 1988, la perte de main d'œuvre agricole est tout aussi impressionnante que la perte du nombre d'exploitations. **Parmi nos territoires de comparaison, le territoire du Pays du Coquelicot est celui qui a perdu le plus d'emplois agricoles avec une perte de 52%**, contre 46% pour les intercommunalités voisines, 50 % pour le Grand Amiénois, 49% pour la Somme, 47 % pour la Picardie ou encore 48% en France.



Graphique 5 : évolution relative du nombre d'UTA des exploitations

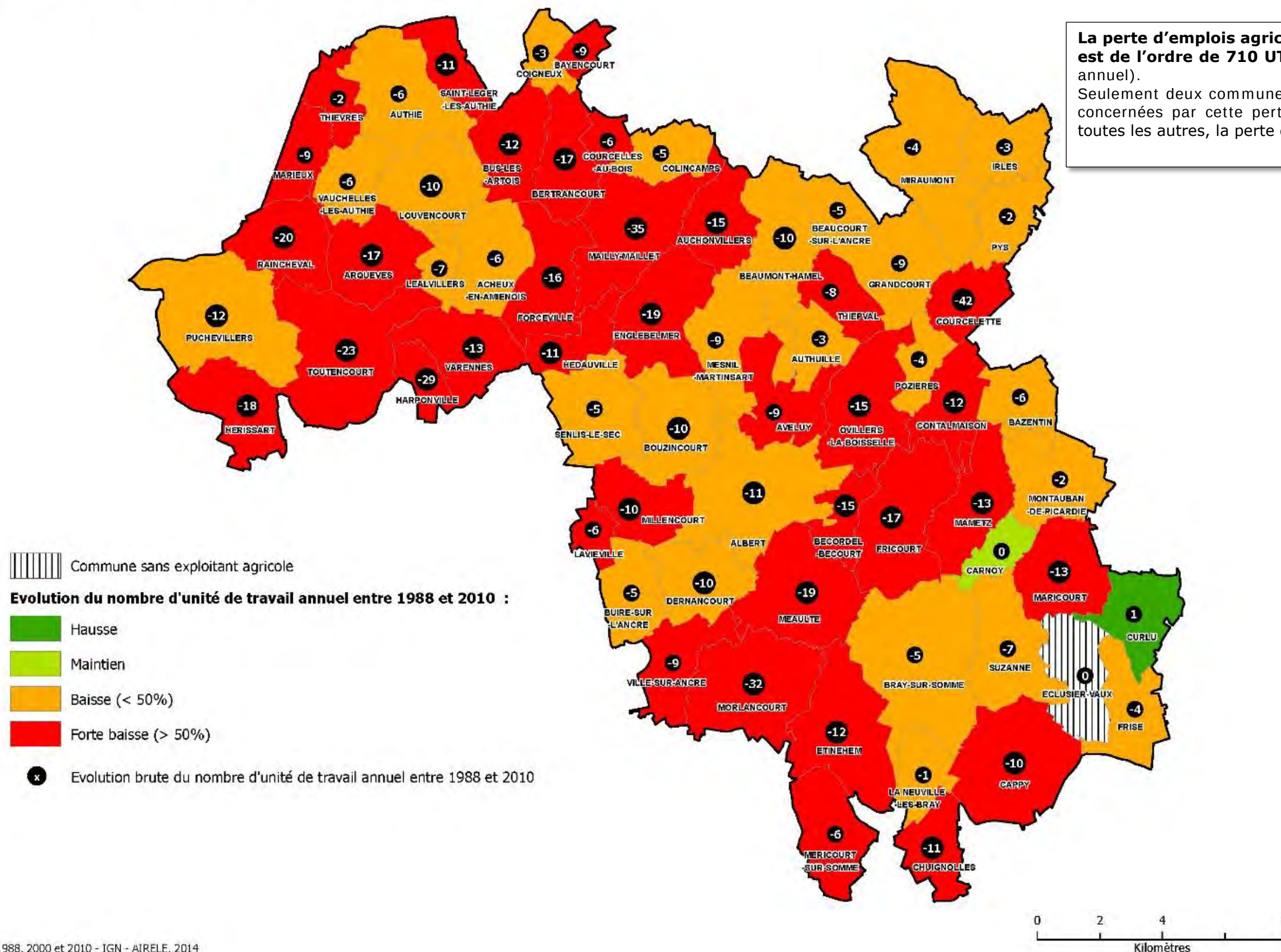
Evolution du nombre d'unité de travail annuel entre 1988 et 2010



Réalisation : AIRELE, 2014
Sources de données : RGA 1988, 2000 et 2010 - IGN - AIRELE, 2014

Certains territoires ont été très touchés comme **la Communauté de Communes du Val de Somme avec une baisse de 61% des UTA**. Au contraire **d'autres territoires ont bien mieux résisté comme la Haute Picardie avec une baisse de 28%.**

Evolution du nombre d'unité de travail annuel entre 1988 et 2010



2.3.4 L'âge des chefs d'exploitation

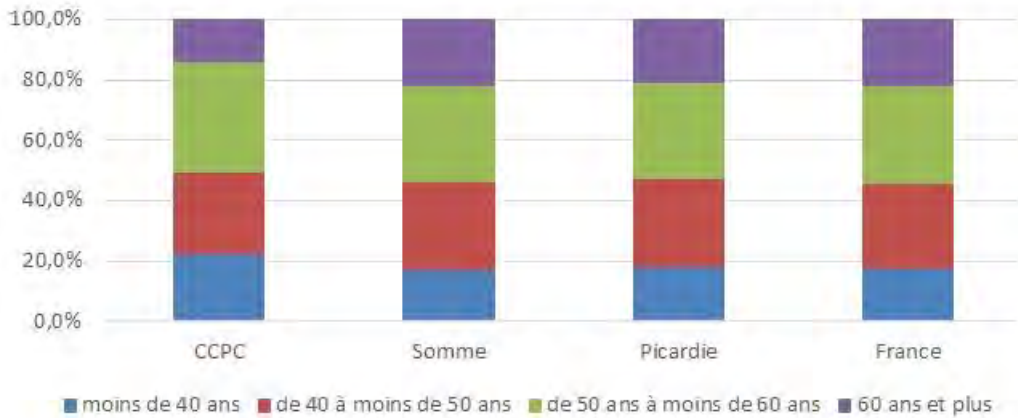
L'âge des chefs d'exploitations est une donnée clé de compréhension de la « santé » de l'activité agricole et d'appréciation de son évolution dans les années à venir. Plus la population des chefs d'exploitations est jeune, plus l'activité est pérenne dans le temps.

Le plus jeune exploitant du territoire est âgé de 20 ans, le plus âgée de 79 ans. Les chefs d'exploitation du territoire de la CCPC présentent une **moyenne d'âge de 48 ans**. Avec environ **22% de chef d'exploitation ayant moins de 40 ans** sur le pays du Coquelicot contre environ 17% dans la Somme et en France et 18% en Picardie, **les exploitants les plus jeunes de la CCPC sont plus représentés que sur les exploitations samariennes, picardes ou françaises**.

Il est également tout à fait notable que **les chefs d'exploitation les plus âgés (les plus de 60 ans) sont bien moins représentés avec environ 14% des exploitations** contre 21% à 22% pour nos 3 territoires de comparaison.

âge des chefs d'exploitation en 2010 (2015 pour la CCPC)	moins de 40 ans	part dans le total des exploitations	de 40 à moins de 50 ans	part dans le total des exploitations	de 50 ans à moins de 60 ans	part dans le total des exploitations	60 ans et plus	part dans le total des exploitations
CCPC	80,0	21,9%	100,0	27,4%	133,0	36,4%	52,0	14,2%
Somme	925	17,0%	1572	28,9%	1737	32,0%	1202	22,1%
Picardie	2484,0	17,9%	4057,0	29,3%	4401,0	31,8%	2915,0	21,0%
France	84291	17,2%	138635	28,3%	159384	32,5%	107663	22,0%

Tableau 10 : âge des chefs d'exploitation en 2010 (2015 pour la CCPC)



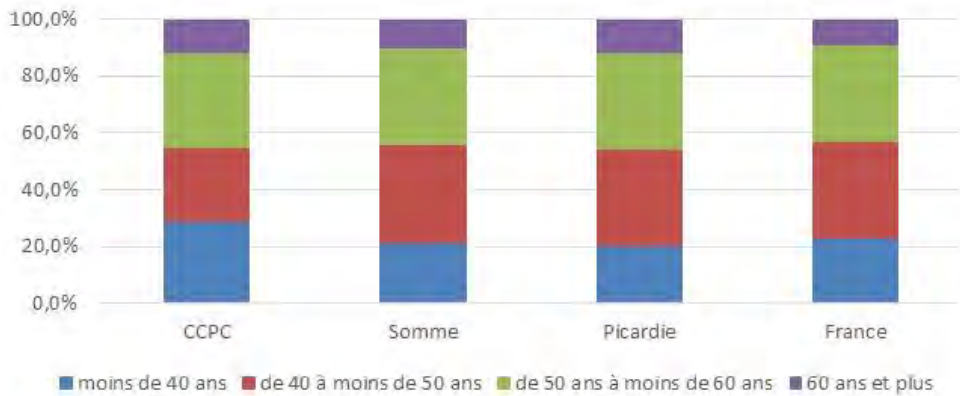
Graphique 6 : répartition des exploitations en fonction de l'âge des chefs d'exploitation en 2010 (2015 pour la CCPC)

Le territoire a donc connu un renouvellement des générations ces dernières années et semble moins touché par le vieillissement de ses exploitants même si le sujet reste sensible et d'actualité pour le devenir agricole (notamment en terme de mutations de bâtiments).

En plus de disposer d'une nouvelle génération d'agriculteurs, ces exploitants semblent disposer de surfaces agricoles plus importantes que les agriculteurs du même âge des autres territoires. En effet, sur le Pays du Coquelicot, **environ 29% des surfaces agricoles sont exploitées par des chefs d'exploitations ayant moins de 40 ans** contre seulement 21% dans la Somme, 20% en Picardie et 23% en France.

SAU des exploitations selon l'âge en 2010 (2015 pour la CCPC)	moins de 40 ans	part dans le total des exploitations	de 40 à moins de 50 ans	part dans le total des exploitations	de 50 ans à moins de 60 ans	part dans le total des exploitations	60 ans et plus	part dans le total des exploitations
CCPC	11152,0	28,7%	10145,0	26,1%	13037,0	33,5%	4569,0	11,7%
Somme	98159	21,1%	159791	34,3%	158982	34,2%	48355	10,4%
Picardie	267008,0	20,1%	452995,0	34,1%	448653,0	33,8%	158652,0	12,0%
France	6149673	22,8%	9205905	34,1%	9055708	33,6%	2551812	9,5%

Tableau 11 : Surface des exploitations en fonction de l'âge des chefs d'exploitation en 2010 (2015 pour la CCPC)



Graphique 7 : répartition des surfaces des exploitations en fonction de l'âge des chefs d'exploitation en 2010 (2015 pour la CCPC)

2.3.5 La transmission des exploitations

Selon le Ministère de l'Agriculture, la reprise d'une exploitation concerne les exploitants ayant 50 ans ou plus. **La part des exploitations concernées par une reprise est largement inférieure aux autres territoires sur le Pays du Coquelicot : environ 47% des exploitations contre 59% dans la Somme, 58% en Picardie et 59% en France.**

Parmi ces exploitants, le taux de reprise « acté » est néanmoins légèrement inférieur sur le pays du Coquelicot (environ 40% d'exploitation disposant d'un repreneur contre 43% dans la Somme et 45% dans le département). Ce chiffre n'est toutefois pas extrêmement inquiétant puisqu'on vient de le constater, le territoire a connu récemment un renouvellement de génération parmi les chefs d'exploitations.

Reprise des exploitations en 2010 (2015 pour la CCPC)	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations dont le chef a 50 ans ou plus	part dans le total des exploitations	exploitation dont le chef a 50 ans ou plus et a un repreneur	part dans le total des exploitations dont le chef a 50 ans ou plus
CCPC	391,0	185	47,3%	73	39,5%
Somme	5436	3224	59,3%	1380	42,8%
Picardie	13857,0	8027	57,9%	3624	45,1%
France	489977	289604	59,1%	96906	33,5%

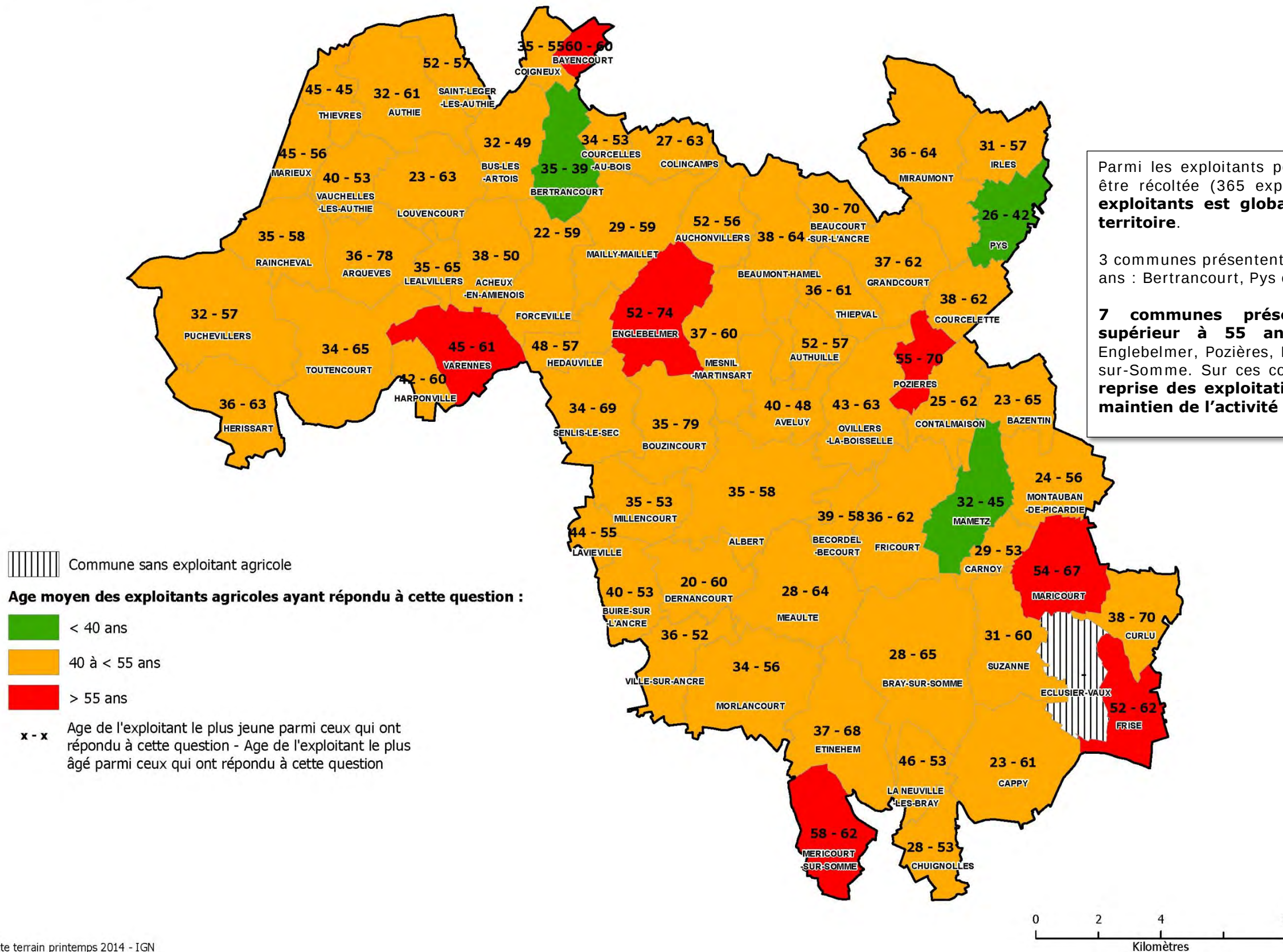
Tableau 12 : reprise des exploitations en 2010 (2015 pour la CCPC)

Les échanges avec les exploitants lors des réunions de concertation ont permis de déterminer que l'âge moyen à partir duquel les exploitants commencent à préparer leur départ en retraite est de 55 ans. Parmi les 141 exploitations du Pays du Coquelicot dont le chef a 55 ans ou plus, seulement 57 déclarent disposer d'un repreneur. Le taux de reprise est donc de 40%. **Dans les 10 années à venir, on peut donc estimer la perte du nombre d'exploitations à environ 84 exploitations soit une perte de 20%.** Parmi l'ensemble des chefs d'exploitations enquêtées, 97 ont déclaré avoir un repreneur. Parmi eux, 73 ont 55 ans ou plus. Cela veut dire que 40 chefs d'exploitations ont anticipé leur départ à la retraite en préparant la reprise de leur exploitation. Dans la grande majorité de ces cas, c'est une succession dans le cercle familial qui se prépare.

2.3.6 Les projets de construction de nouveaux bâtiments

Avec 193 unités, **près d'une exploitation sur deux déclare avoir un projet d'extension d'un bâtiment existant ou de construction de nouveau bâtiment agricole**. Ce chiffre démontre une **relative confiance des exploitants en l'avenir**. Aucune statistique nationale sur cette question n'existe. Il n'est donc pas possible de comparer ce chiffre avec une tendance plus globale.

Age des exploitants en 2015

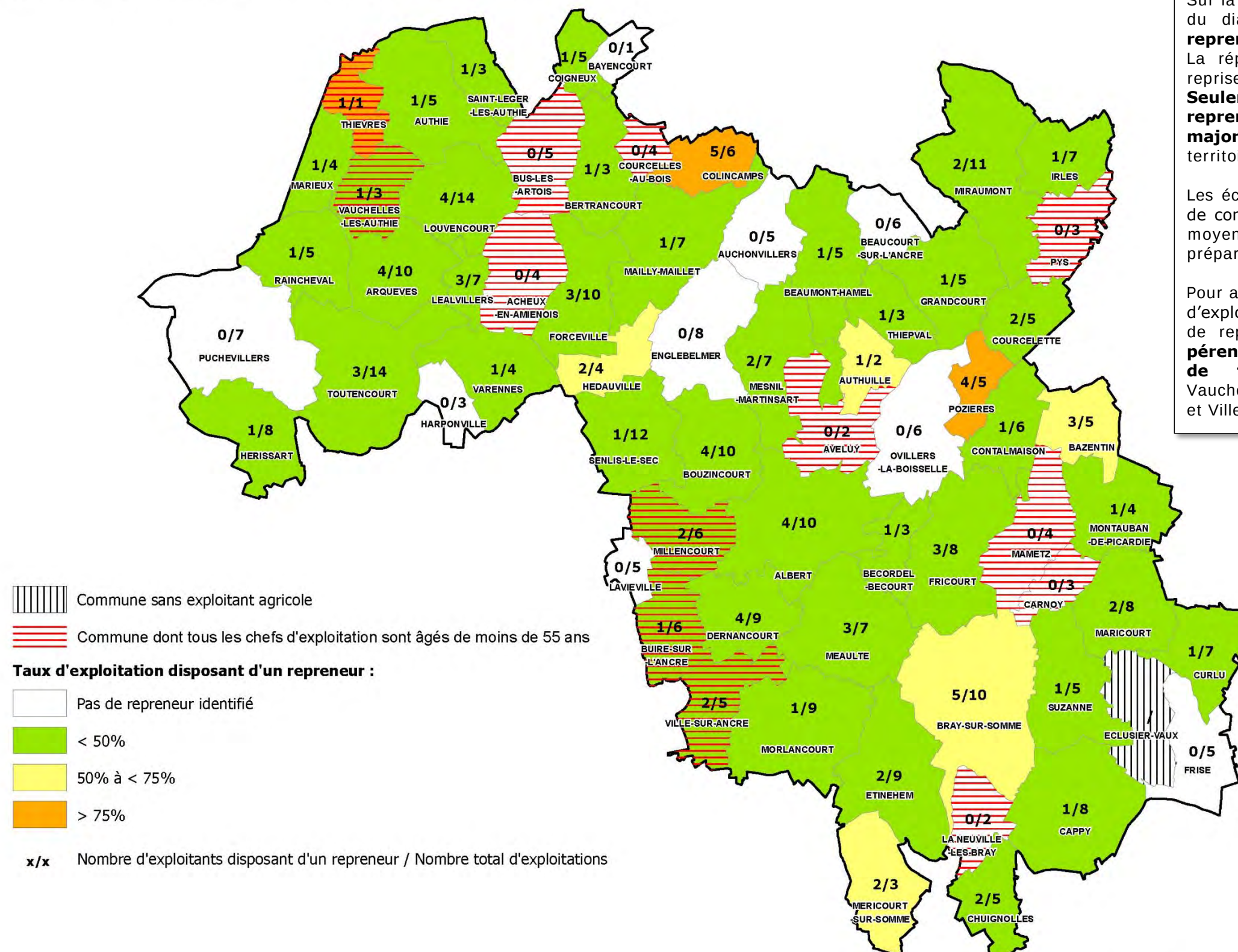


Parmi les exploitants pour lesquels la donnée a pu être récoltée (365 exploitants), **l'âge moyen des exploitants est globalement homogène sur le territoire.**

3 communes présentent un âge moyen inférieur à 40 ans : Bertrancourt, Pys et Mametz.

7 communes présentent un âge moyen supérieur à 55 ans : Bayencourt, Varennes, Englebelmer, Pozières, Méricourt, Frise et Méricourt-sur-Somme. Sur ces communes **la question de la reprise des exploitations sera une des clés du maintien de l'activité** sur le territoire.

Nombre d'exploitants ayant déclaré avoir un repreneur en 2015



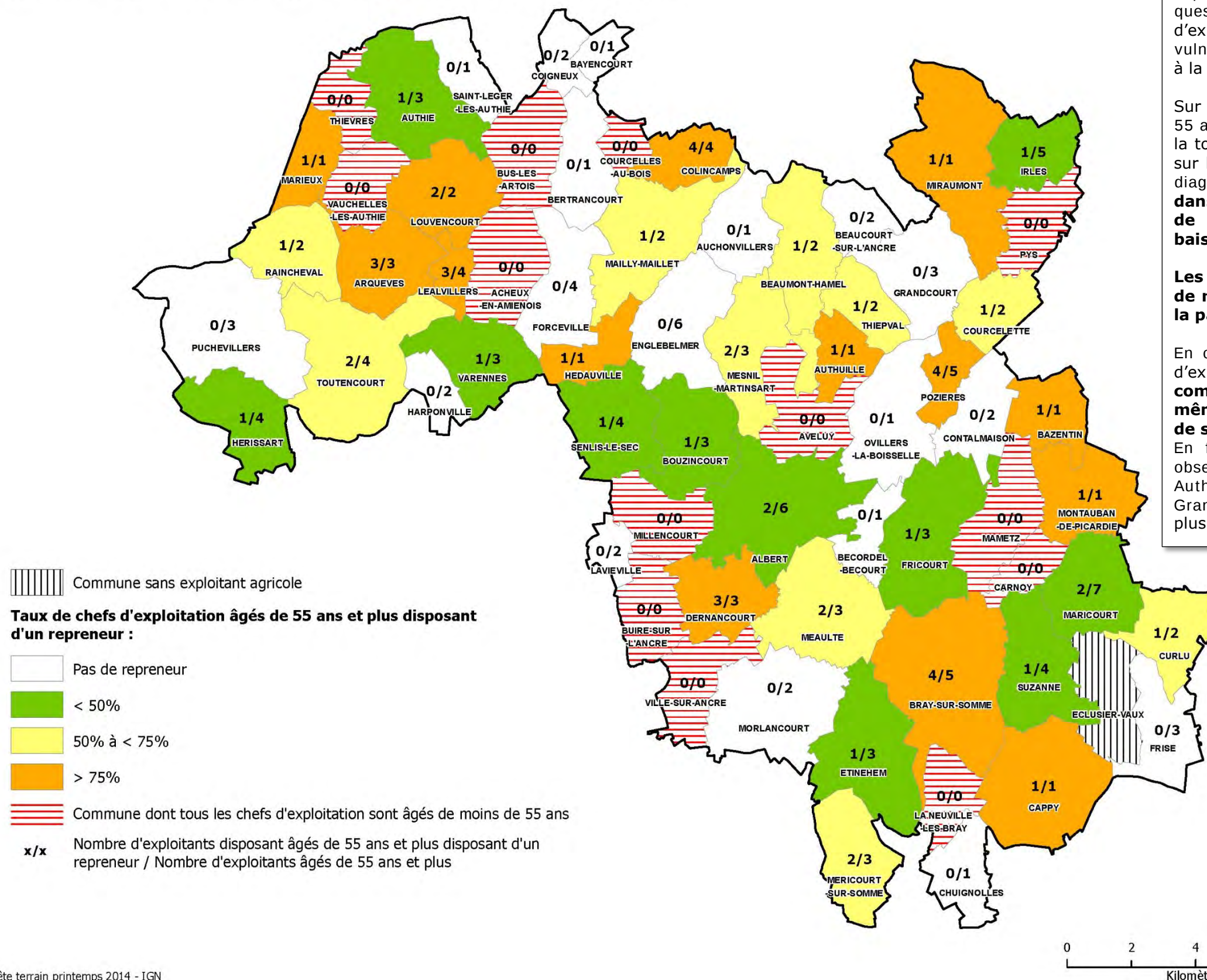
Sur la totalité des exploitants recensés dans le cadre du diagnostic agricole, **97 déclarent avoir un repreneur**.

La répartition des communes concernées par les reprises est une fois de plus assez homogène. **Seulement 8 communes ne disposent d'aucun repreneur** pour leurs exploitations. Elles sont **majoritairement situées sur la partie nord** du territoire.

Les échanges avec les exploitants lors des réunions de concertation ont permis de déterminer que l'âge moyen à partir duquel les exploitants commencent à préparer leur départ en retraite est de 55 ans.

Pour autant, parmi les communes dont tous les chefs d'exploitations ont moins de 55 ans, 5 disposent déjà de repreneurs identifiés. **Sur ces communes la pérennité de l'agriculture semble assurée pour de très nombreuses années** : Thièvres, Vauchelles-les-Authie, Millencourt, Buire-sur-l'Ancre et Ville-sur-Ancre.

Nombre d'exploitants âgés de 55 ans et plus disposant d'un repreneur en 2015



Lorsque l'on se consacre uniquement aux exploitations qui sont le plus concernées par la question de la reprise (exploitations dont le chef d'exploitation a 55 ans ou plus), on peut évaluer la vulnérabilité de nos communes face à la baisse voire à la disparition de sièges d'exploitations.

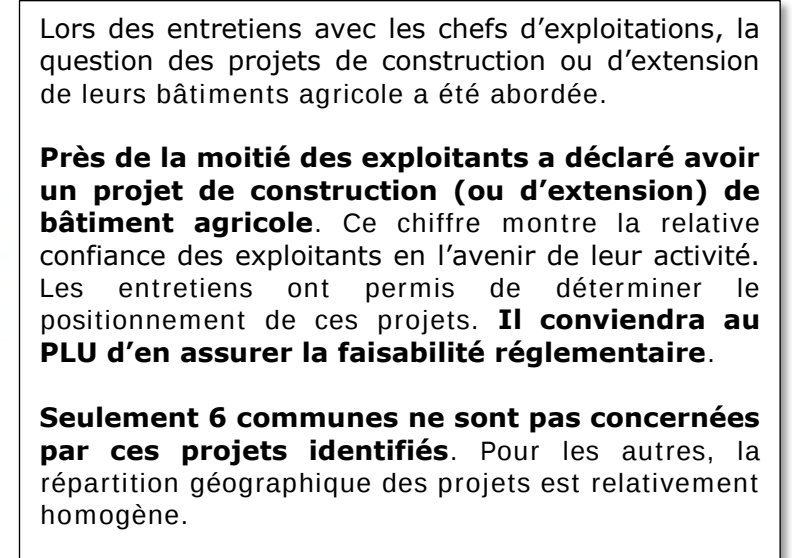
Sur les 141 exploitations dont le chef d'exploitation a 55 ans ou plus, 57 déclarent avoir un repreneur pour la totalité de l'exploitation avec le maintien du siège sur la commune. L'enquête menée dans le cadre du diagnostic agricole permet donc de conclure que, **dans les 10 années à venir, le territoire risque de perdre 84 exploitations agricoles (une baisse d'environ 20%).**

Les communes les plus touchées par le manque de repreneurs sont une fois de plus situées sur la partie nord du territoire.

En croisant cette carte avec celle du nombre total d'exploitations en 2015, on peut conclure que la **commune de Bayencourt pourrait connaître le même cas que celle d'Eclusier-Vaux : l'absence de siège d'exploitation** sur la commune.

En faisant le même exercice, on peut également observer que les communes de Saint-Léger-les-Authie, Bertrancourt, Harponville, Englebelmer, Grandcourt, Bécordel-Bécourt et Frise n'accueilleront plus qu'une ou deux exploitations.

Part des exploitations ayant un projet de construction bâtiment agricole en 2015



2.3.7 Le morcellement de l'appareil productif

L'activité agricole a connu de nombreuses évolutions ces dernières décennies. Après la guerre, le territoire se composait de petites unités déployées sur une seule commune. Au rythme des politiques publiques de développement de l'agriculture française et de sa mécanisation, les exploitations ont vu leur taille augmenter d'une manière importante. Au fil des générations, les exploitations autrefois centrées sur une seule commune voient leurs terres et leurs bâtiments disséminés sur des territoires parfois très vastes. Il n'est plus rare de constater que certains agriculteurs exploitent des terres et/ou des bâtiments parfois éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres.

Afin d'estimer l'impact du morcellement de l'appareil productif sur le fonctionnement de l'activité agricole, les entretiens réalisés dans le cadre de la concertation abordaient ce sujet. Nous avons ainsi demandé aux agriculteurs si l'ensemble de leurs bâtiments d'exploitations étaient situés sur la commune du siège de l'exploitation. Dans un second temps, nous leur avons demandé quelle était la part de terres de l'exploitation située sur une commune différente de celle du siège.

Nous ne disposons pas de statistiques nationales relatives à ces données. Il nous est impossible de comparer la situation du Pays du Coquelicot dans un contexte plus global. Nous pouvons toutefois dresser plusieurs constats :

- ⇒ Seulement **37 exploitations ne cultivent que des parcelles situées sur le territoire de la commune où ils siègent** (soit 9% du total) ;
- ⇒ Ce sont pour la plupart des petites exploitations avec une moyenne de 52 hectares ;
- ⇒ Le **morcellement des bâtiments est beaucoup moins présent** avec seulement 107 exploitations (27% des exploitations) qui possèdent des bâtiments à la fois sur la commune de leur siège et sur une autre commune.

Les déplacements nécessaires à la pratique de l'activité agricoles sont majoritairement effectués pour l'utilisation des terres mais pas des bâtiments. Ils sont en majorité concentrés sur la commune du siège et ses voisines.

2.3.8 Les doubles actifs

La double activité agricole consiste à exercer une activité professionnelle en plus de celle d'exploitant. Relativement présente sur les territoires urbains, elle est peu active sur les territoires plus ruraux. Cette pratique témoigne d'une activité agricole trop peu rémunératrice pour assurer la survie du ménage. Elle continue parfois d'être pratiquée par le chef d'exploitation aussi parce que son autre activité non agricole ne permet pas la survie de son ménage.

C'est ainsi le total des revenus des deux activités qui permet d'obtenir des revenus nécessaires à la vie de la famille. Ces pratiques relativement contraignantes induisent des temps de travail hebdomadaires très élevés mais bien souvent des revenus qui ne sont pas à la hauteur.

Sur le territoire du Pays du Coquelicot il y a 39 exploitations dont le chef est double actif soit environ 10% des exploitations.

2.3.9 La diversification de l'activité

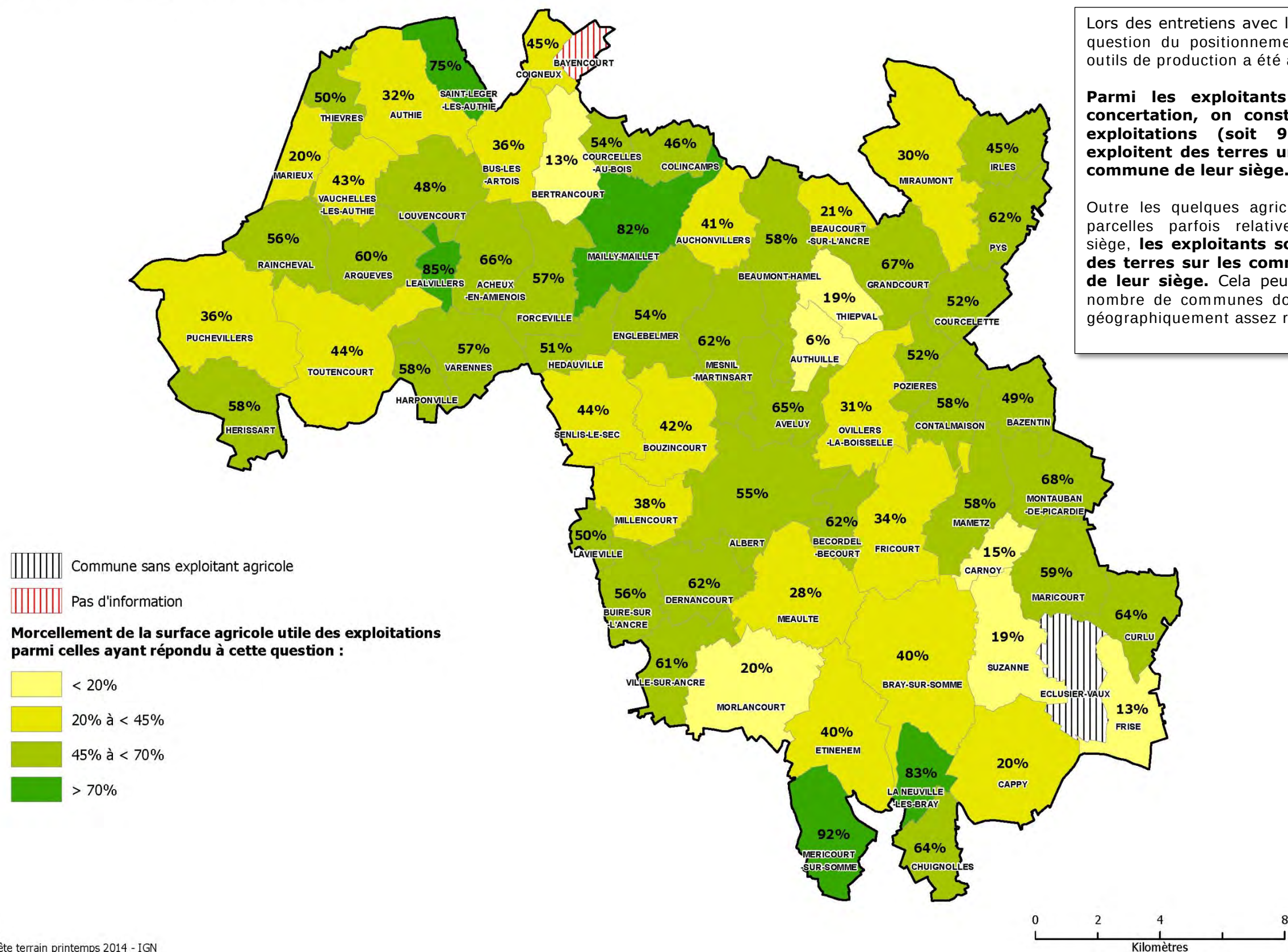
En plus de leurs productions agricoles, 12% des exploitations françaises exercent en 2010 des activités para-agricoles pour compléter leurs revenus. Par ces activités, une petite exploitation diversifiée sur deux double au moins son chiffre d'affaires.

Cette diversification s'appuie sur plusieurs grandes thématiques :

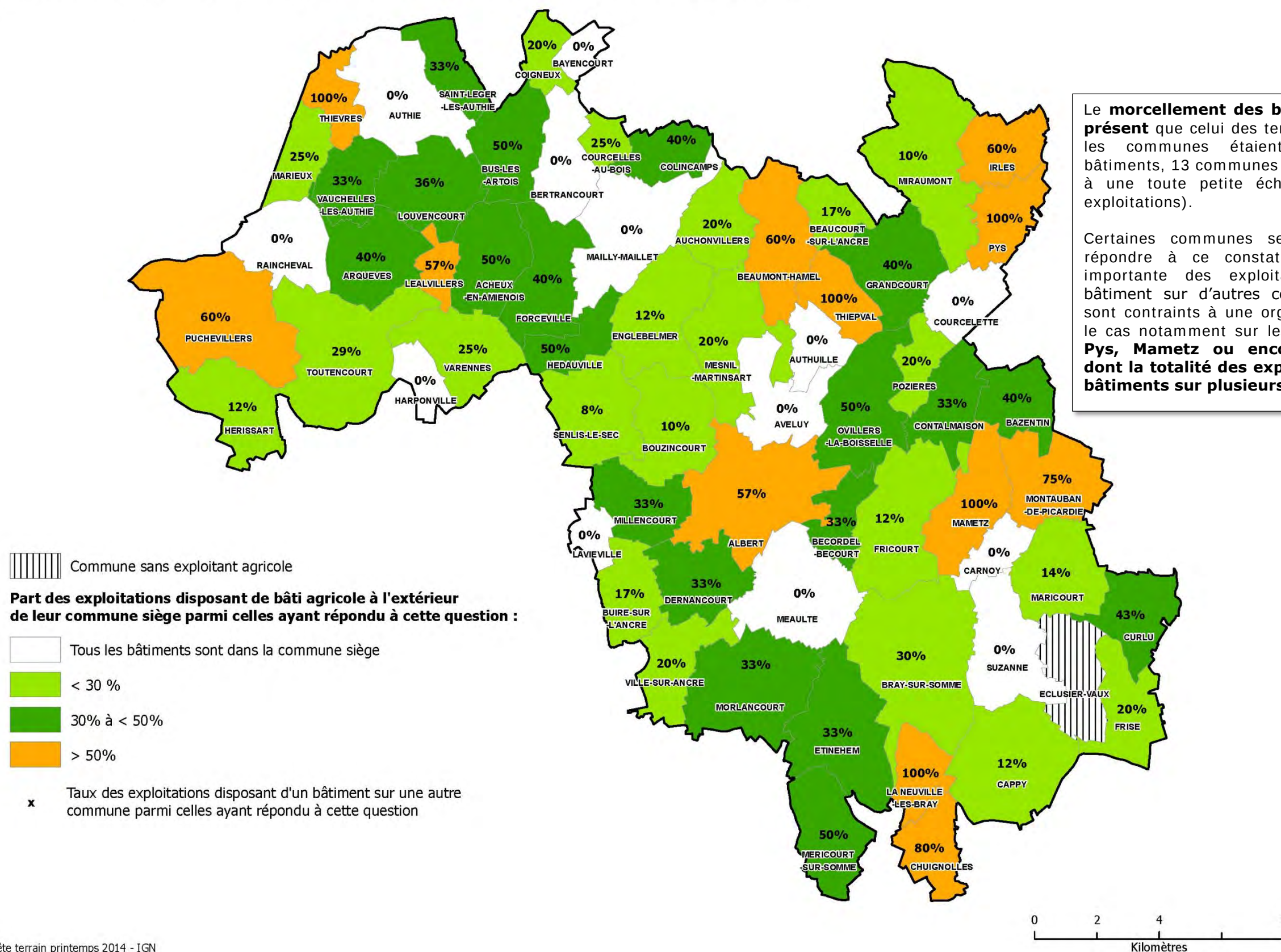
- La transformation des produits agricoles bien souvent associée au circuit court
- Le travail à façon (prestation de service pour le compte d'autres exploitants, de particuliers, de collectivités locales ou d'entreprises)
- L'agritourisme
- La production d'énergie renouvelable

Sur le territoire du Pays du Coquelicot, seulement 41 exploitations pratiquent la diversification de leur activité soit environ 10% du total des exploitations. Avec 21 exploitations, c'est la location de logements (touristiques ou non) qui est le plus développé, vient ensuite la vente directe des produits de la ferme avec 13 exploitations qui la pratiquent.

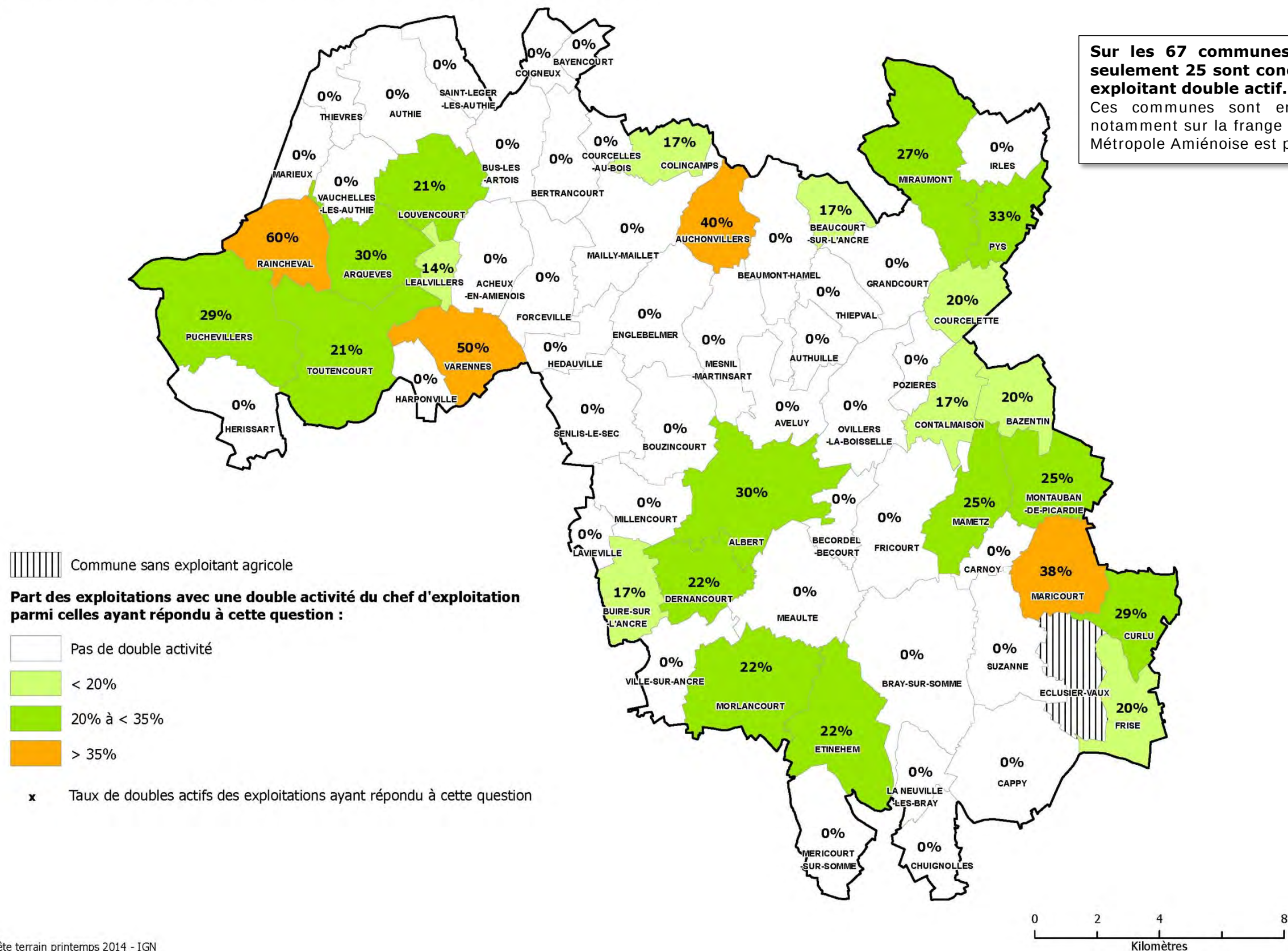
Morcellement de la surface agricole utile des exploitations en 2015



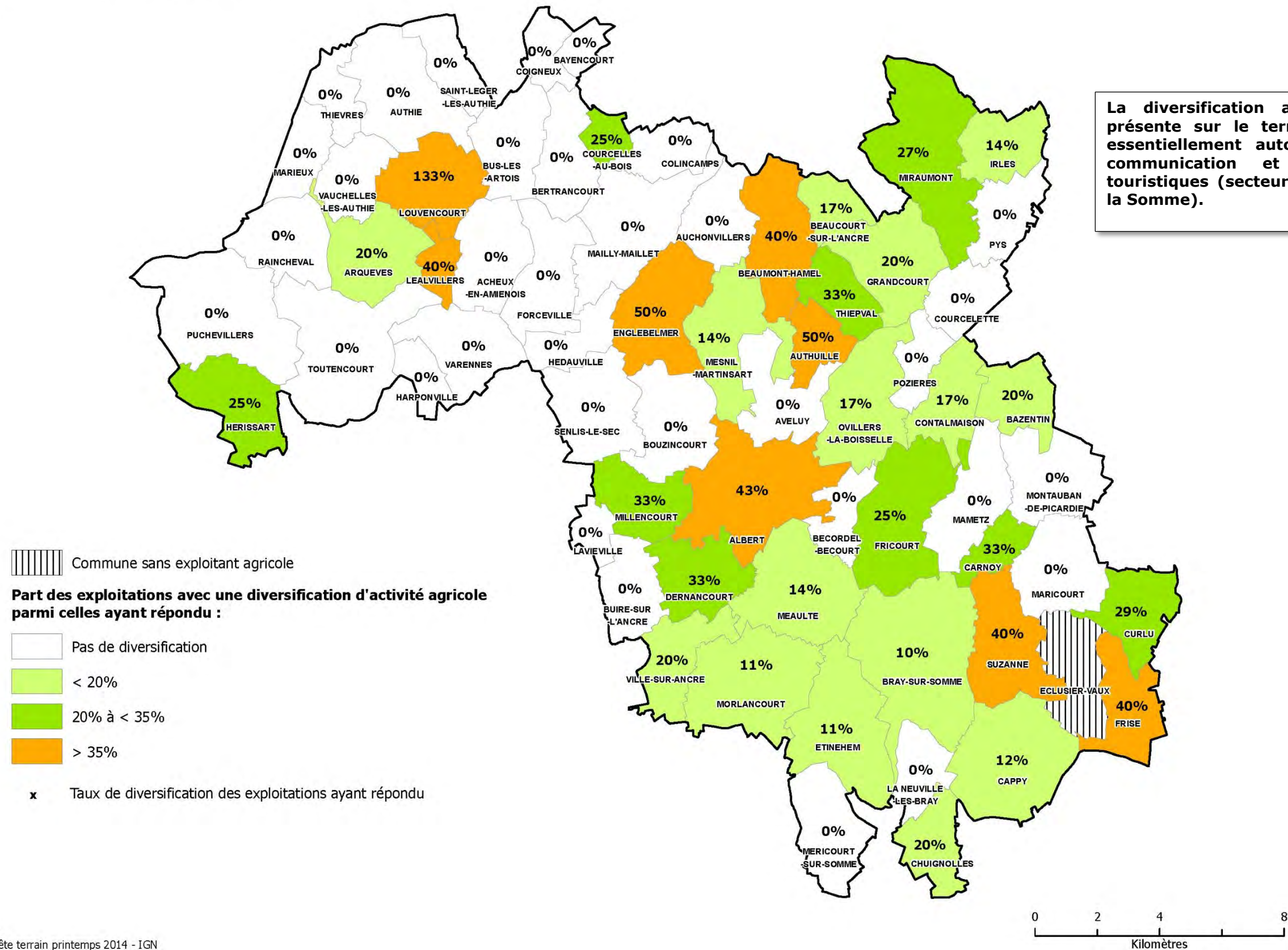
Part des exploitations disposant de bâti agricole à l'extérieur de leur commune siège en 2015



Part des exploitations avec une double activité du chef d'exploitation en 2015



Part des exploitations avec une diversification d'activité agricole en 2015



2.4 L'EVOLUTION DE LA SURFACE DES EXPLOITATIONS

2.4.1 La SAU totale

La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres).

- La SAU comprend les :
- terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies temporaires...) ;
 - surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) ;
 - cultures pérennes (vignes, vergers, etc.).

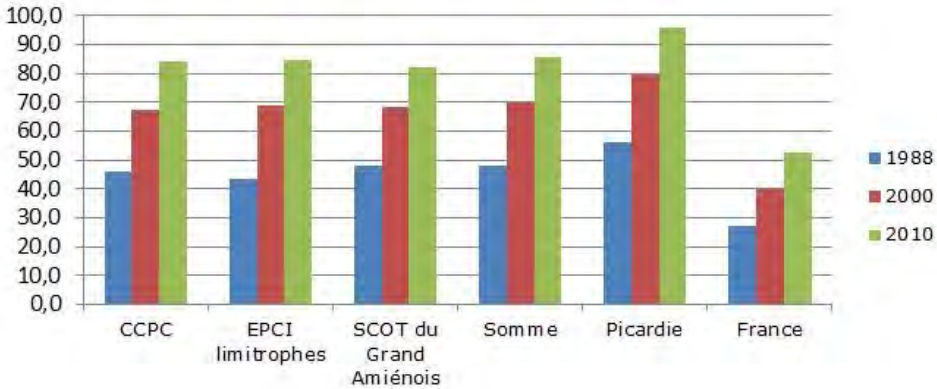
La SAU est calculée pour les sièges d'exploitations et non pour les communes. Ainsi, elle peut être faible sur une commune quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur siège sur la commune (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal).

Surfaces Agricoles Utilisées des exploitations (en ha)	1988	moyenne par exploitation en 1988	2000	moyenne par exploitation en 2000	2010	moyenne par exploitation en 2010
CCPC	38370	46,0	38558	67,2	38402	84,0
EPCI limitrophes	161698	43,4	158527	68,9	157035	84,8
SCOT du Grand Amiénois	231319	48,0	229106	68,2	226447	82,0
Somme	476584	48,3	471284	69,9	465287	85,6
Picardie	1355904	56,4	1341461	79,6	1327308	95,8
France	28748641	27,0	27995744	40,1	27087794	52,6

Tableau 13 : SAU des exploitations des territoires en 1988, 2000 et 2010

La surface agricole utile (SAU) des exploitations du Pays du Coquelicot est passée de 38 370 hectares en 1988 à 38 402 hectares en 2010. Cela correspond à une **hausse de 32 hectares de la SAU depuis 1988**.

La SAU moyenne exploitée par les agriculteurs du Pays du Coquelicot en 2010 est de 84 hectares. Cette superficie est sensiblement comparable à ce qui s'observe sur les intercommunalités voisines, le Grand Amiénois ou encore la Picardie. Elle est par contre légèrement inférieure à la taille moyenne des exploitations picardes qui est d'environ 96 hectares.

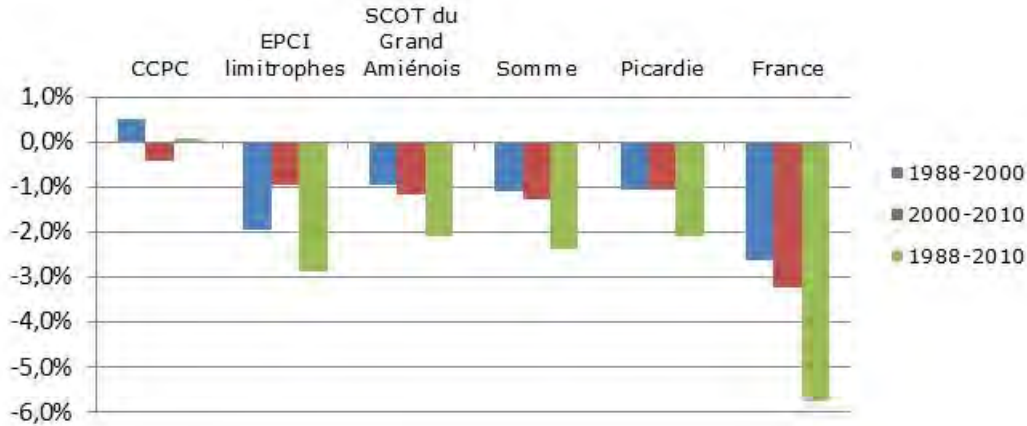


Graphique 8 : SAU moyenne des exploitations

Evolution des Surfaces Agricoles Utilisées des exploitations (en ha)	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	188	0,5%	-156	-0,4%	32	0,1%
EPCI limitrophes	-3171	-2,0%	-1492	-0,9%	-4663	-2,9%
SCOT du Grand Amiénois	-2213	-1,0%	-2659	-1,2%	-4872	-2,1%
Somme	-5300	-1,1%	-5997	-1,3%	-11297	-2,4%
Picardie	-14443	-1,1%	-14153	-1,1%	-28596	-2,1%
France	-752897	-2,6%	-907950	-3,2%	-1660847	-5,8%

Tableau 14 : évolution de la SAU des exploitations des territoires entre 1988 et 2010

La hausse de la SAU entre 2000 et 2010 ne signifie pas obligatoirement que les terres agricoles sont plus nombreuses sur le territoire en 2010 qu'en 1988 mais que les exploitations du Coquelicot ont su saisir des opportunités de reprises des terres d'exploitations cessant leur activité sur le territoire ou sur les territoires voisins.

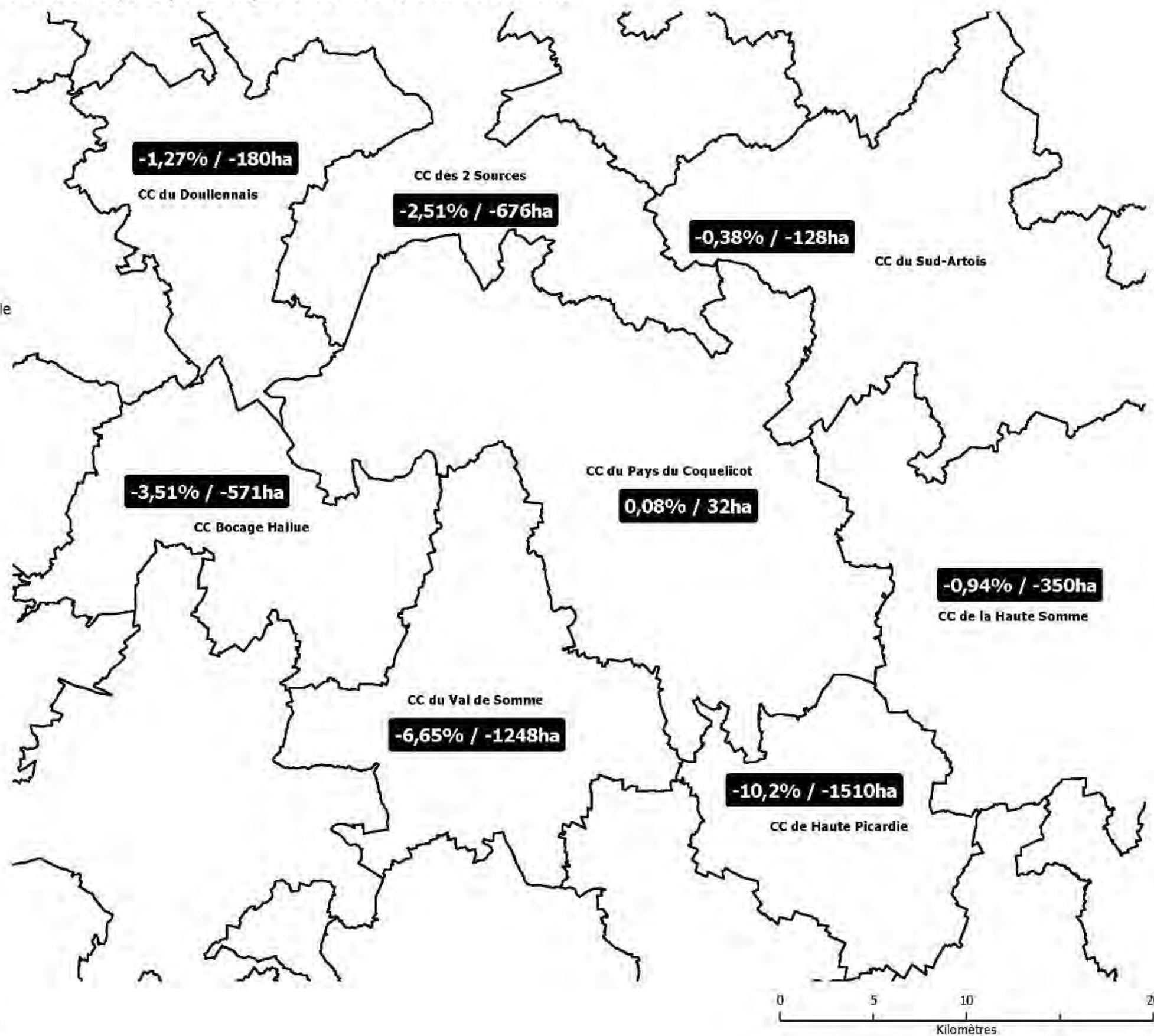


Graphique 9 : évolution relative des SAU des exploitations

Parmi les territoires de comparaison, **les exploitations du Pays du Coquelicot sont les seules à voir la SAU totale des exploitations en hausse**. En effet, le total des SAU des exploitations est en baisse de 2,9 % pour les intercommunalités voisines, de 2,1% pour le Grand Amiénois et la Picardie, et 2,4 % pour la Somme ou encore de près de 6% pour la France. **Ce chiffre démontre l'importance de l'activité agricole sur l'intercommunalité qui, malgré une perte de surfaces agricoles sur le territoire (cf. infra), a su étendre ses exploitations sur les territoires voisins.**

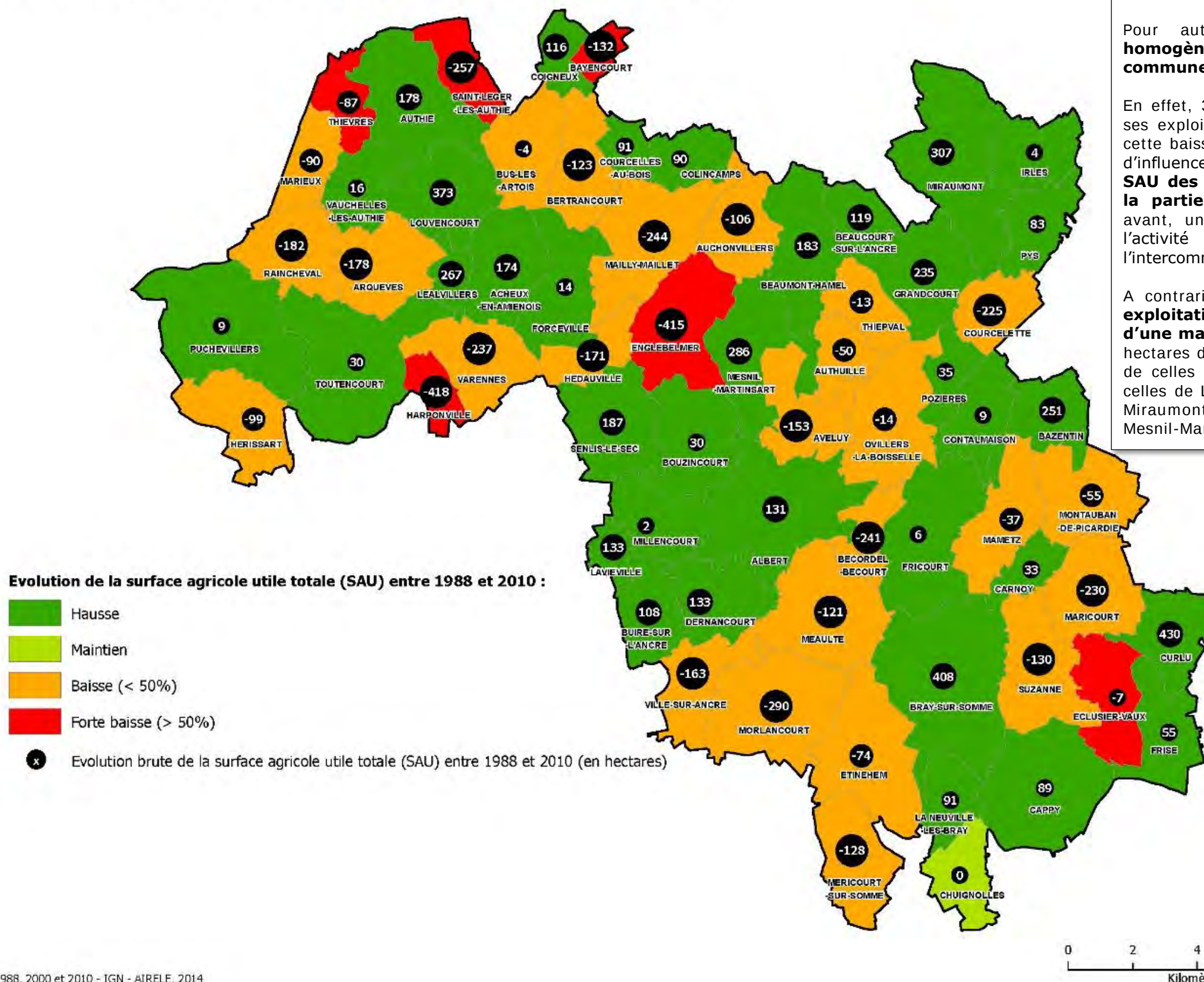
Evolution de la surface agricole utile totale (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010

x/x Evolution relative de la surface agricole utile totale entre 1988 et 2010 / Evolution brute



Réalisation : AIRELE, 2014
Sources de données : RGA 1988, 2000 et 2010 - IGN - AIRELE, 2014

Evolution de la surface agricole utile totale (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010



Dans leur ensemble, les exploitations du Pays du Coquelicot ont gagné environ 32 hectares de SAU entre 1988 et 2010.

Pour autant les évolutions ne sont pas homogènes entre les exploitations de chaque commune.

En effet, 32 communes ont vu le total des SAU de ses exploitations baisser. Pour certaines communes cette baisse est impressionnante et marque la perte d'influences de ses exploitations. **Les pertes de SAU des exploitations sont plus marquées sur la partie nord du territoire.** Elles mettent en avant, une fois de plus, une relative fragilité de l'activité agricole sur cette partie de l'intercommunalité.

A contrario, **plusieurs communes ont vu leurs exploitations augmenter leur total de SAU d'une manière très marquée.** Les hausses de 430 hectares des exploitations de Curlu, de 408 hectares de celles de Bray-sur-Somme, de 373 hectares de celles de Louvencourt, de 307 hectares de celles de Miraumont ou encore de 286 hectares de celles de Mesnil-Martinsart en sont le témoin.

2.4.2 La SAU des terres labourables

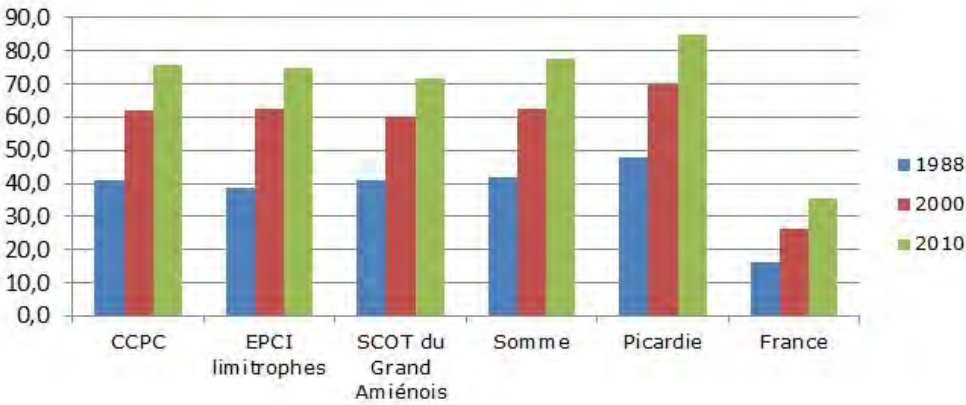
Comme pour la SAU totale, la SAU des terres labourables est calculée pour les sièges d'exploitations et non pour les communes. Elle permet d'analyser l'évolution des activités de grandes cultures sur les exploitations des communes du territoire.

Surfaces des terres labourables des exploitations (en ha)	1988	moyenne par exploitation en 1988	2000	moyenne par exploitation en 2000	2010	moyenne par exploitation en 2010
CCPC	34258	41,0	35510	61,9	34565	75,6
EPCI limitrophes	144150	38,7	143357	62,3	138333	74,7
SCOT du Grand Amiénois	198539	41,2	201949	60,1	197417	71,5
Somme	411898	41,7	422095	62,6	422211	77,7
Picardie	1146901	47,7	1173144	69,6	1179134	85,1
France	17075652	16,0	18426157	26,4	18337385	35,6

Tableau 15 : SAU des terres labourables des exploitations des territoires en 1988, 2000 et 2010

La surface agricole utile des terres labourables des exploitations du Pays du Coquelicot est passée de 34 258 hectares en 1988 à 34 565 hectares en 2010. Cela correspond à une hausse de 307 hectares de la SAU des terres labourables depuis 1988.

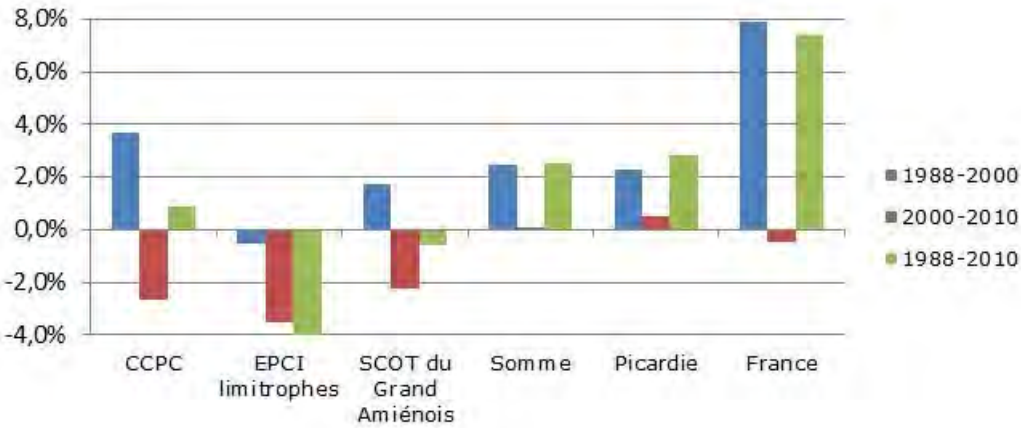
La SAU des terres labourables moyenne exploitée par les agriculteurs du Pays du Coquelicot en 2010 est de 75,6 hectares. Cette superficie est sensiblement comparable à ce qui s'observe sur les intercommunalités voisines, le Grand Amiénois ou encore la Picardie. Elle est par contre très légèrement inférieure à la taille moyenne des exploitations picardes qui est d'environ 85 hectares de terres labourables. La SAU des terres labourables moyenne des exploitations français est par contre de 35 hectares. Les terres labourables sont donc très largement présentes en Picardie en général comme sur le Pays du Coquelicot. C'est la forte présence des céréales, des oléagineux et de la culture des légumes (pommes de terre, pois, etc.) au détriment des cultures permanentes et des prairies permanentes qui explique ce constat.



Graphique 10 : SAU moyenne des terres labourables par exploitation

Evolution des surfaces des terres labourables des exploitations (en ha)	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	1252	3,7%	-945	-2,7%	307	0,9%
EPCI limitrophes	-793	-0,6%	-5024	-3,5%	-5817	-4,0%
SCOT du Grand Amiénois	3410	1,7%	-4532	-2,2%	-1122	-0,6%
Somme	10197	2,5%	116	0,0%	10313	2,5%
Picardie	26243	2,3%	5990	0,5%	32233	2,8%
France	1350505	7,9%	-88772	-0,5%	1261733	7,4%

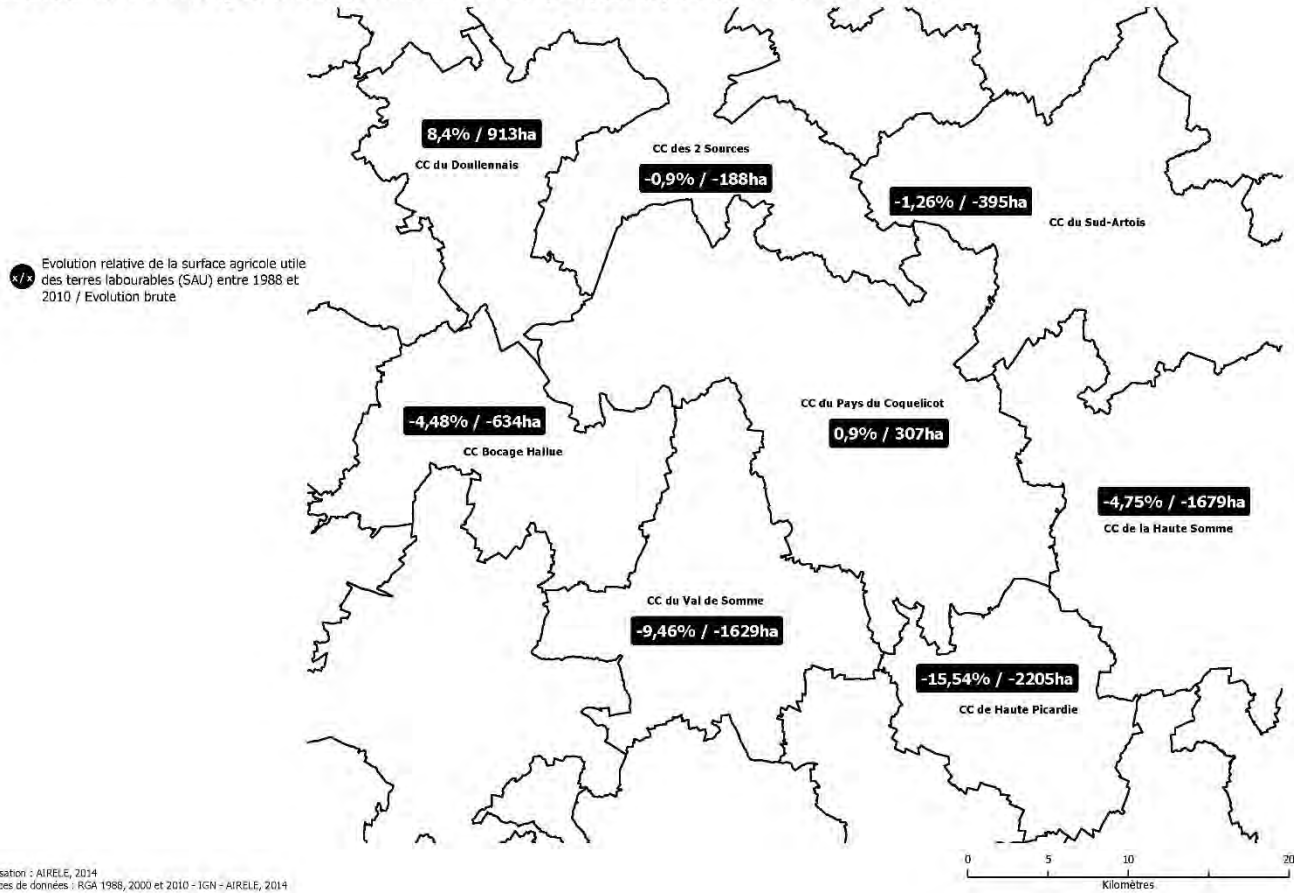
Tableau 16 : évolution des SAU des terres labourables des exploitations des territoires entre 1988 et 2010



Graphique 11 : évolution relative des SAU des terres labourables des exploitations

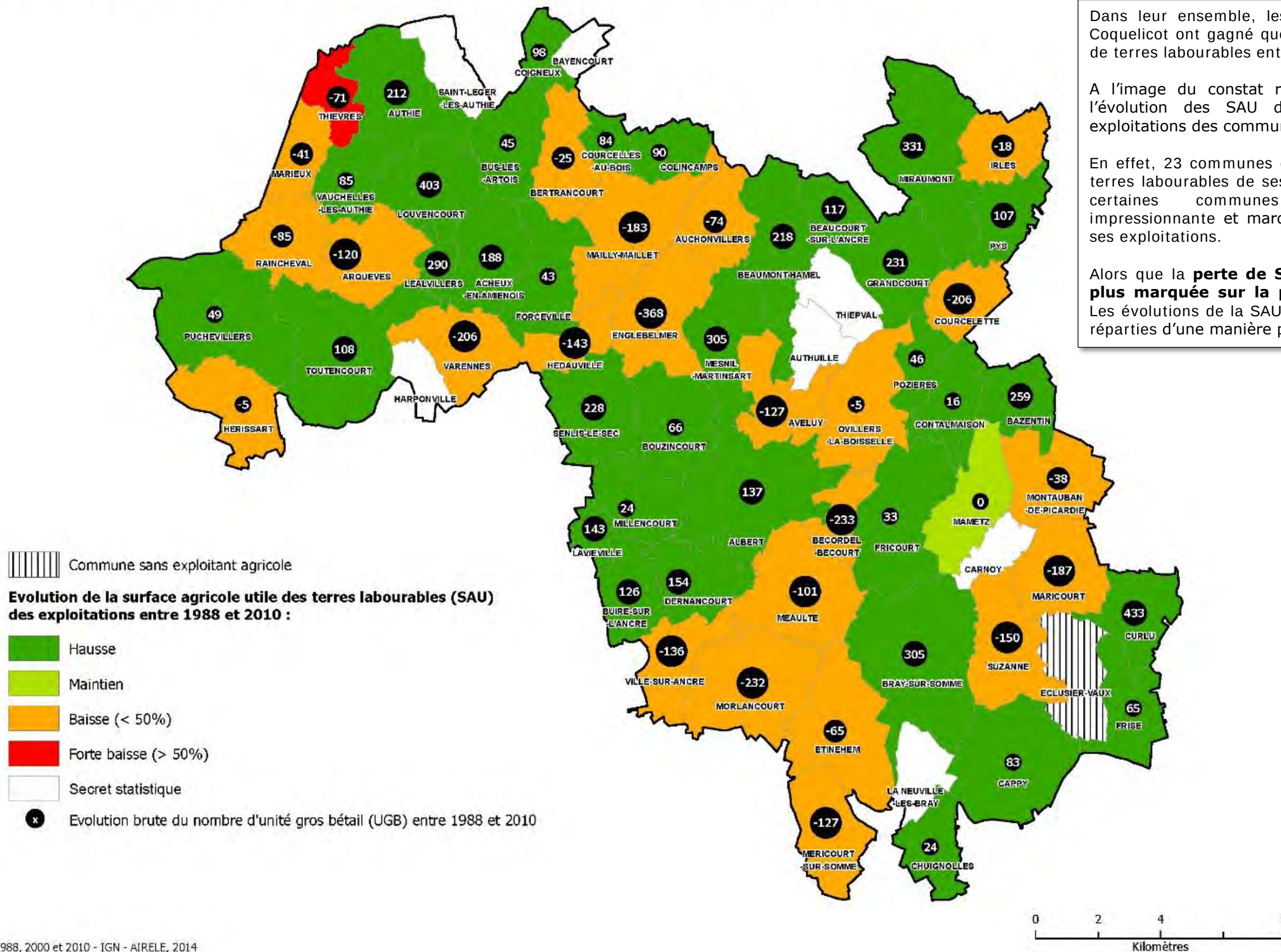
A l'image des constats dressés sur la SAU totale, les exploitations du Pays du Coquelicot sont les seules à voir la SAU des terres labourables des exploitations en hausse depuis 1988 (avec celles du Douleonnais). En effet, le total des SAU des terres labourables des exploitations est en baisse de 4 % pour les intercommunalités voisines, de 0,6% pour le Grand Amiénois. Les exploitations picardes, samariennes et dans une plus grande proportion les exploitations françaises continuent à accroître les surfaces de terres labourables respectivement de 2,5%, 2,8% et 7,4%.

Evolution de la surface agricole utile des terres labourables (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010



Réalisation : AIRELE, 2014
Sources de données : RGA 1988, 2000 et 2010 - IGN - AIRELE, 2014

Evolution de la surface agricole utile des terres labourables (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010



Dans leur ensemble, les exploitations du Pays du Coquelicot ont gagné quelques 307 hectares de SAU de terres labourables entre 1988 et 2010.

A l'image du constat réalisé pour la SAU totale, l'évolution des SAU de terres labourables des exploitations des communes n'est pas identique.

En effet, 23 communes ont vu le total des SAU des terres labourables de ses exploitations baisser. Pour certaines communes cette baisse est impressionnante et marque la perte d'influences de ses exploitations.

Alors que la **perte de SAU des exploitations est plus marquée sur la partie nord du territoire**. Les évolutions de la SAU des terres labourables sont réparties d'une manière plus homogène.

2.5 L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE D'ELEVAGE

2.5.1 Evolution comparée des cheptels

Dans les statistiques nationales, Une Unité Gros Bovins (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la SAU, toutes les UGB sont ramenés au siège de l'exploitation.

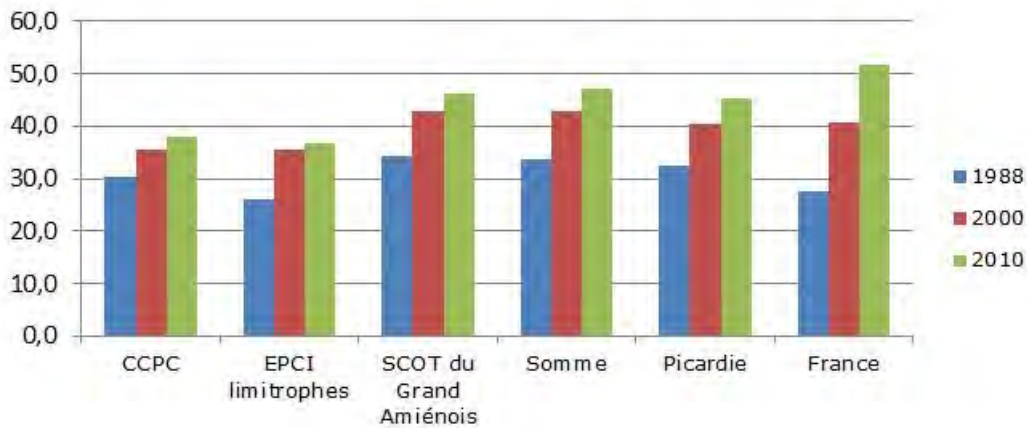
Par définition :

- Une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGB ;
- Un veau de boucherie 0,6 UGB ;
- Une truie = 2,1 UGB ;
- Un poulet de chair = 0,011 UGB ;
- une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014.

Unités Gros Bétail des exploitations	1988	moyenne par exploitation en 1988	2000	moyenne par exploitation en 2000	2010	moyenne par exploitation en 2010
CCPC	25280	30,3	20331	35,4	17295	37,8
EPCI limitrophes	96582	25,9	81788	35,5	68189	36,8
SCOT du Grand Amiénois	165218	34,3	144341	43,0	127817	46,3
Somme	333623	33,8	288103	42,7	256870	47,3
Picardie	783948	32,6	683730	40,5	627688	45,3
France	29265391	27,5	28414307	40,7	26626212	51,7

Tableau 17 : UGB des exploitations des territoires entre 1988 et 2010

Entre 1988 et 2010, le nombre d'UGB est en baisse sur le territoire, il est passé de 25 280 à 17 295 (-31%). Il est également en baisse sur tous nos territoires de comparaison : -29% sur les intercommunalités limitrophes, -23% sur le Grand Amiénois, -23% sur le département, -20% sur la Picardie et -9 % en France.

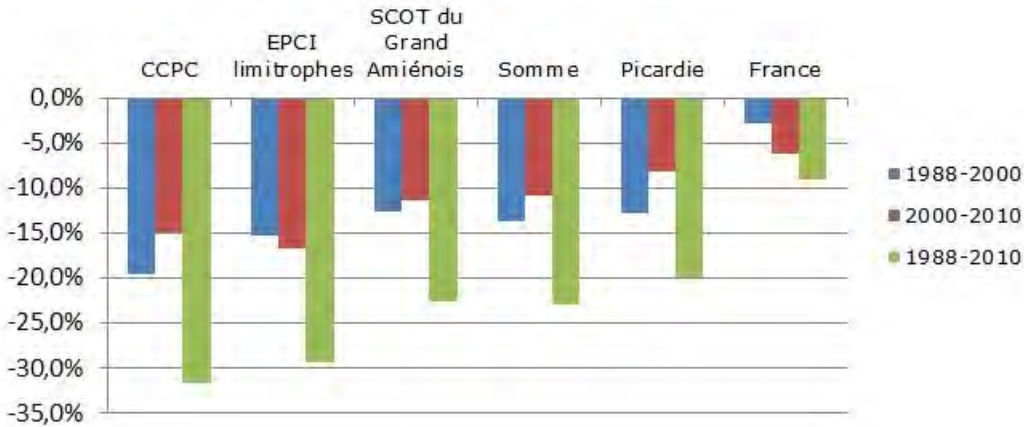


Graphique 12 : Nombre moyen d'UGB par exploitation

Evolution des Unités Gros Bétail des exploitations	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	-4949	-19,6%	-3036	-14,9%	-7985	-31,6%
EPCI limitrophes	-14794	-15,3%	-13599	-16,6%	-28393	-29,4%
SCOT du Grand Amiénois	-20877	-12,6%	-16524	-11,4%	-37401	-22,6%
Somme	-45520	-13,6%	-31233	-10,8%	-76753	-23,0%
Picardie	-100218	-12,8%	-56042	-8,2%	-156260	-19,9%
France	-851084	-2,9%	-1788095	-6,3%	-2639179	-9,0%

Tableau 18 : évolution des UGB des exploitations des territoires entre 1988 et 2010

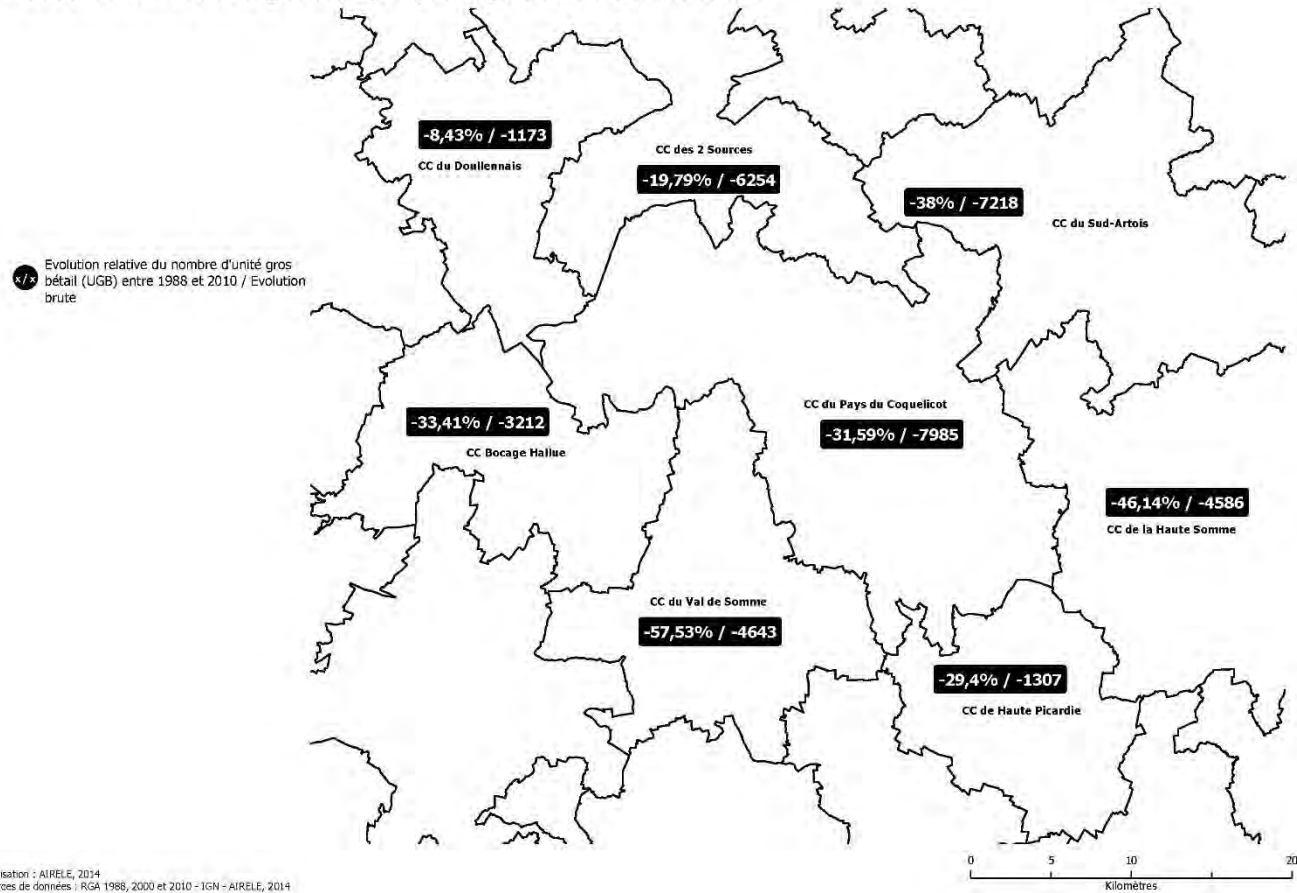
Le nombre moyen d'UGBTA par exploitation sur le territoire est passé de 30 en 1988 à 38 en 2010. Dans le même temps, ce nombre est passé de 26 à 37 pour les intercommunalités voisines, de 34 à 46 pour le Grand Amiénois, de 34 à 47 pour la Somme, de 33 à 45 pour la Picardie et de 28 à 52 pour la France.



Graphique 13 : évolution relative des nombre d'UGB des exploitations

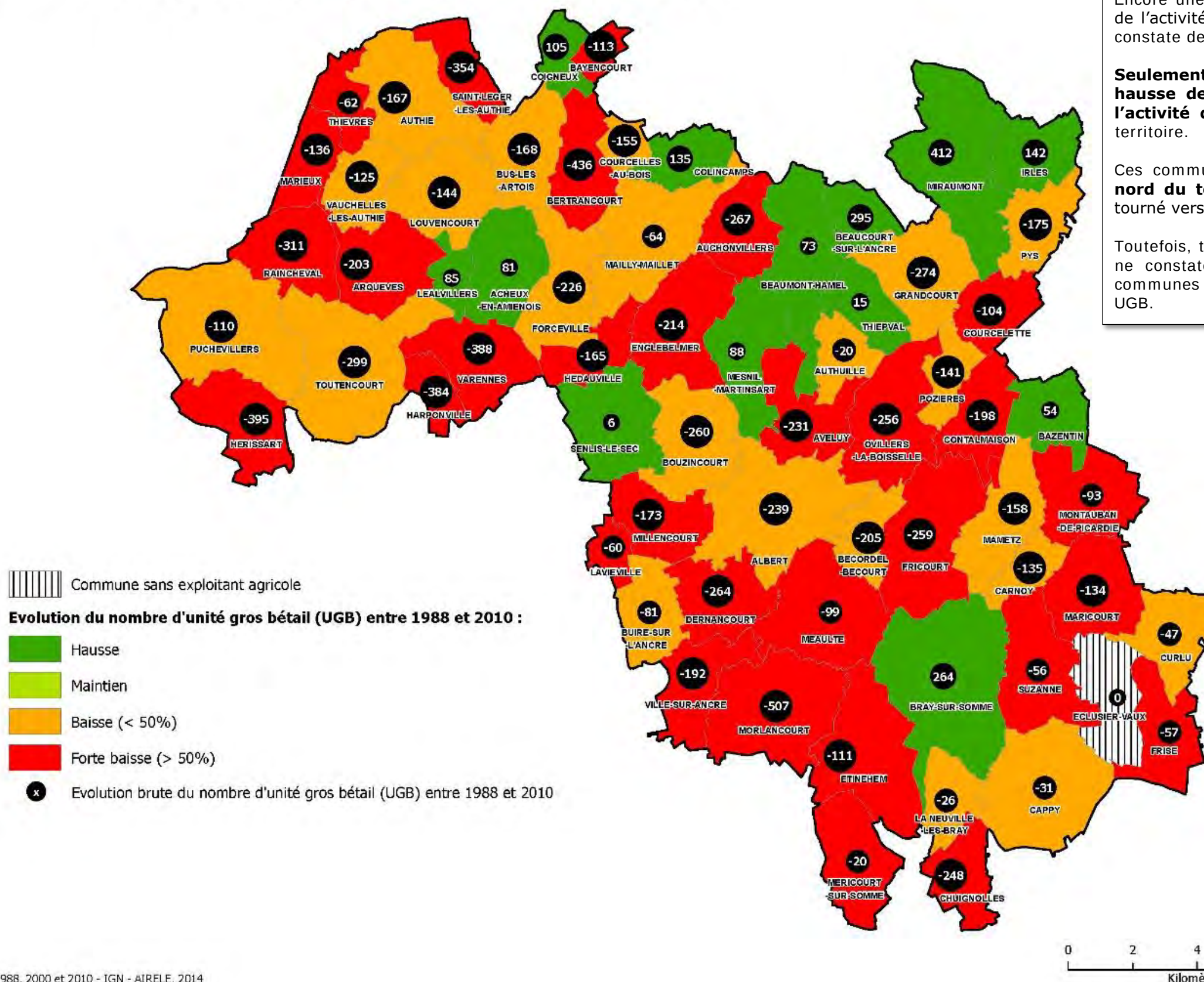
Fait notable, **le nombre d'UGB est en baisse partout** mais le nombre moyen d'UGB par exploitation est en hausse partout. A l'image des constats dressés au sujet de la SAU, les exploitations ont été contraintes d'augmenter leur cheptel pour maintenir une taille critique à la pratique de l'élevage. Pour les autres c'est l'arrêt de la pratique de l'élevage qui est constaté.

Evolution du nombre d'unité gros bétail (UGB) des exploitations entre 1988 et 2010



Réalisation : AIRELE, 2014
Sources de données : RGA 1988, 2000 et 2010 - IGN - AIRELE, 2014

Evolution du nombre d'unité gros bétail (UGB) des exploitations entre 1988 et 2010



Encore une fois, au-delà du simple constat du recul de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire, on constate de fortes disparités entre les communes.

Seulement 13 communes connaissent une hausse des UGB et donc un renforcement de l'activité d'élevage entre 1988 et 2010 sur leur territoire.

Ces communes sont **essentiellement situées au nord du territoire** qui est plus traditionnellement tourné vers l'élevage.

Toutefois, toutes les communes du nord du territoire ne constatent pas la même hausse : plusieurs communes connaissent une baisse importante des UGB.

2.5.2 L'évolution des surfaces toujours en herbe

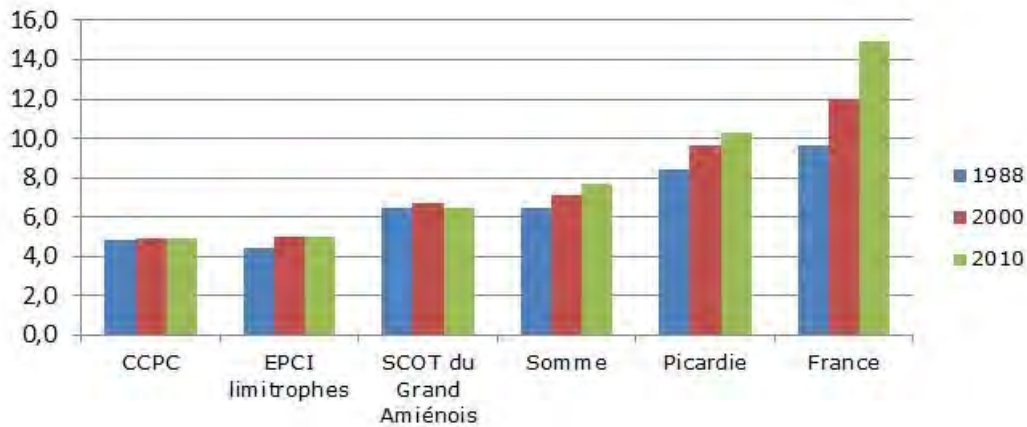
Comme pour la SAU totale, la SAU des surfaces toujours en herbe est calculée pour les sièges d'exploitations et non pour les territoires des communes. Elle permet d'analyser l'évolution des activités plutôt tournées vers l'élevage extensif.

Surfaces toujours en herbe (en ha)	1988	moyenne par exploitation en 1988	2000	moyenne par exploitation en 2000	2010	moyenne par exploitation en 2010
CCPC	4067	4,9	2822	4,9	2261	4,9
EPCI limitrophes	16499	4,4	11576	5,0	9253	5,0
SCOT du Grand Amiénois	31197	6,5	22515	6,7	17811	6,4
Somme	63440	6,4	48221	7,2	41997	7,7
Picardie	202954	8,4	162275	9,6	142118	10,3
France	10265590	9,6	8361665	12,0	7672298	14,9

Tableau 19 : SAU des surfaces toujours en herbe des exploitations des territoires entre 1988 et 2010

La surface agricole utile des surfaces toujours en herbe des exploitations du Pays du Coquelicot est passée de 4067 hectares en 1988 à 2261 hectares en 2010. Cela correspond à une **baisse de 1806 hectares depuis 1988**.

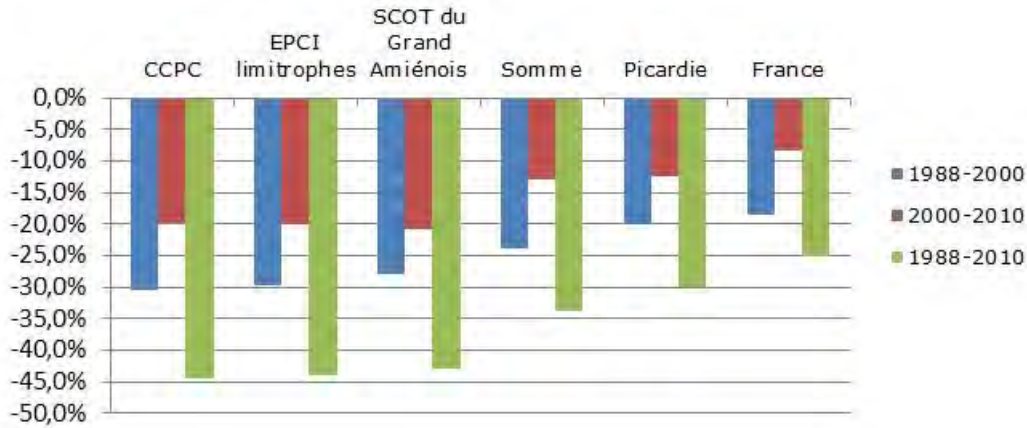
La SAU des surfaces toujours en herbe moyenne exploitée par un agriculteur du Pays du Coquelicot en 2010 est de 4,9 hectares. Cette superficie est sensiblement comparable à ce qui s'observe sur les intercommunalités voisines, le Grand Amiénois ou encore la Somme. Elle est par contre très largement inférieure à la taille moyenne des surfaces toujours en herbe des exploitations picardes qui est d'environ 10 hectares et française qui est d'environ 15 hectares. **C'est la forte baisse constatée de l'activité d'élevage sur le territoire qui explique ce constat.**



Graphique 14 : SAU moyenne des espaces toujours en herbe des exploitations

Evolution des surfaces toujours en herbe des exploitations (en ha)	évolution absolue entre 1988 et 2000	évolution relative entre 1988 et 2000	évolution absolue entre 2000 et 2010	évolution relative entre 2000 et 2010	évolution absolue entre 1988 et 2010	évolution relative entre 1988 et 2010
CCPC	-1245	-30,6%	-561	-19,9%	-1806	-44,4%
EPCI limitrophes	-4923	-29,8%	-2323	-20,1%	-7246	-43,9%
SCOT du Grand Amiénois	-8682	-27,8%	-4704	-20,9%	-13386	-42,9%
Somme	-15219	-24,0%	-6224	-12,9%	-21443	-33,8%
Picardie	-40679	-20,0%	-20157	-12,4%	-60836	-30,0%
France	-1903925	-18,5%	-689367	-8,2%	-2593292	-25,3%

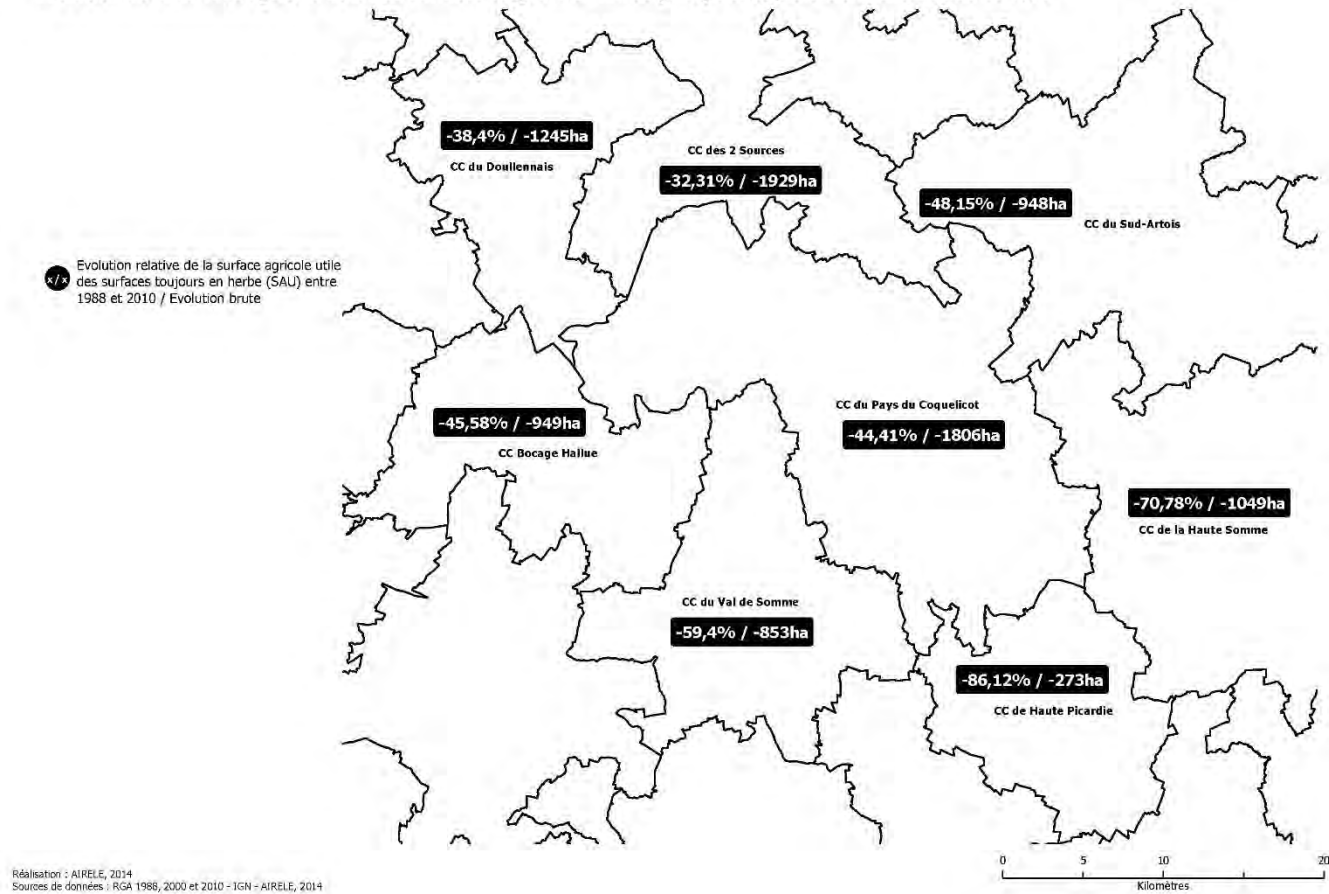
Tableau 20 : évolution des SAU des surfaces toujours en herbe des exploitations des territoires entre 1988 et 2010



Graphique 15 : évolution relative des surfaces toujours en herbe des exploitations

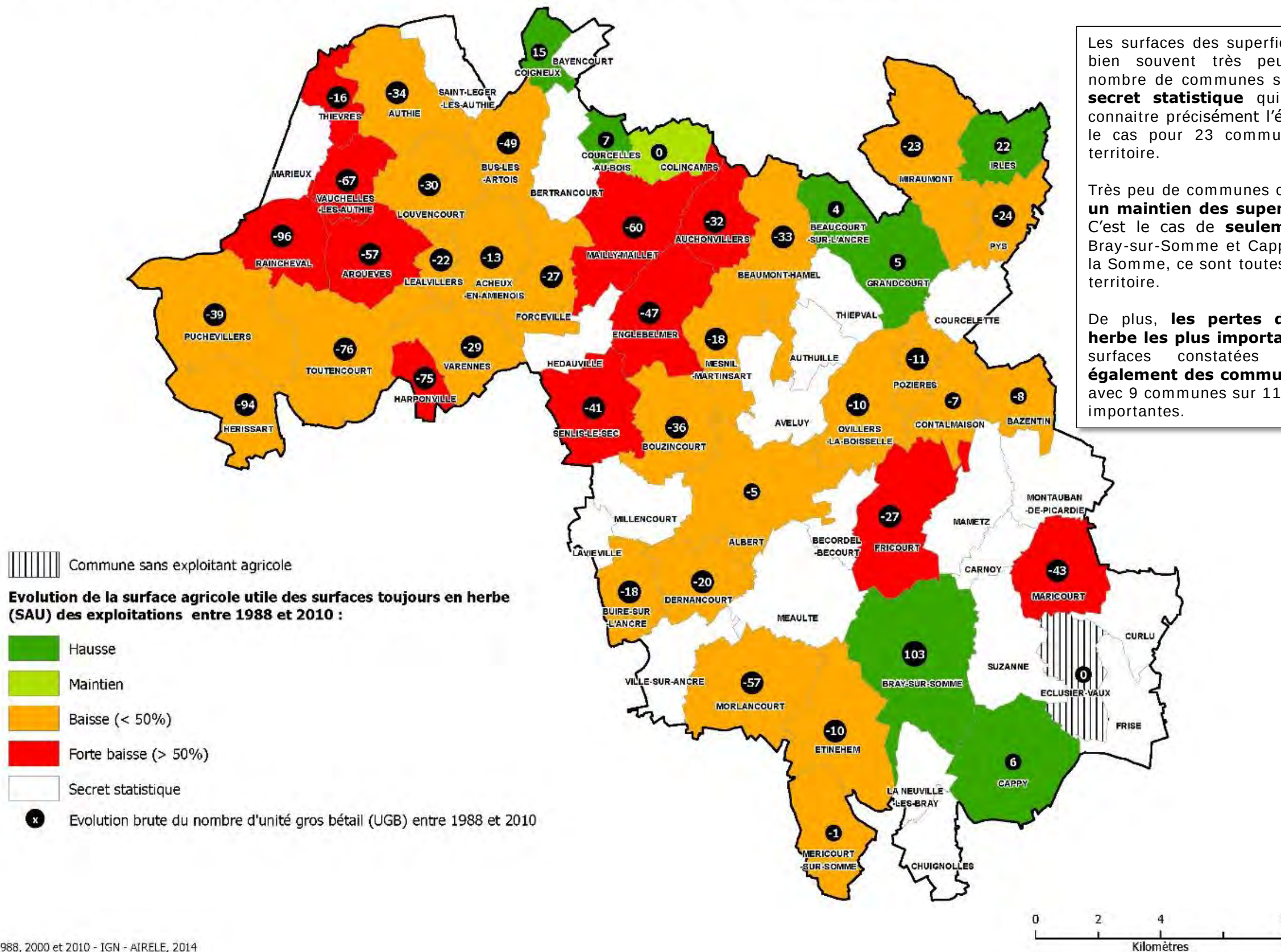
Contrairement aux constats dressés sur la SAU totale et la SAU des terres labourables, **les exploitations du Pays du Coquelicot comme ses voisines constate un recul des surfaces toujours en herbe**. Le territoire s'inscrit bien dans un contexte régional de recul de l'activité d'élevage.

Evolution de la surface agricole utile des surfaces toujours en herbe (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010



Réalisation : AIRELE, 2014
Sources de données : RGA 1988, 2000 et 2010 - IGN - AIRELE, 2014

Evolution de la surface agricole utile des surfaces toujours en herbe (SAU) des exploitations entre 1988 et 2010



Les surfaces des superficies toujours en herbe sont bien souvent très peu développées. Un grand nombre de communes sont ainsi concernées par le **secret statistique** qui ne nous permet pas de connaître précisément l'évolution des surfaces. C'est le cas pour 23 communes soit pour un tiers du territoire.

Très peu de communes connaissent **une hausse ou un maintien des superficies toujours en herbe**. C'est le cas de **seulement 8 communes**. Outre Bray-sur-Somme et Cappy situées dans la vallée de la Somme, ce sont toutes des communes du nord du territoire.

De plus, **les pertes de surfaces toujours en herbe les plus importantes** (plus de la moitié des surfaces constatées en 1988) **concernent également des communes du nord du territoire** avec 9 communes sur 11 qui connaissent ces baisses importantes.

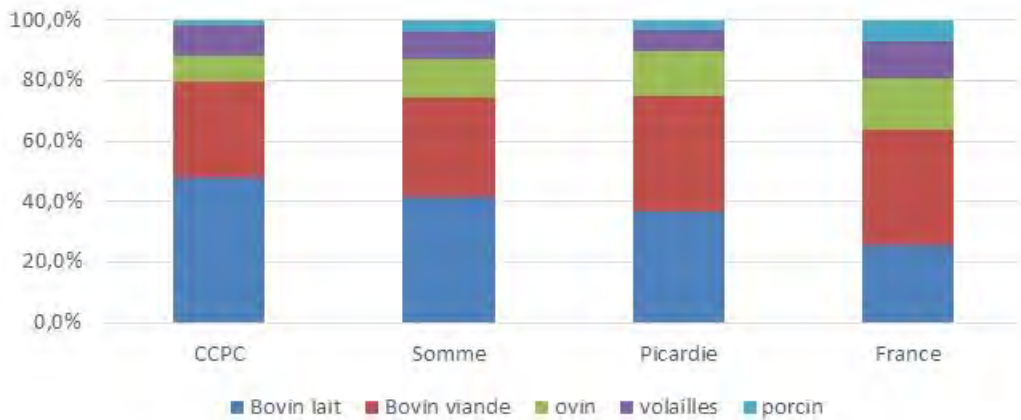
2.5.3 La pratique de l'élevage en 2015

Nous l'avons constaté dans les chapitres précédents que l'activité d'élevage était en net recul sur le territoire. Elle reste toutefois présente sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot. En effet **seulement 6 communes n'accueillent aucun élevage sur le territoire Bien qu'en recul, l'activité d'élevage est une activité agricole incontournable du territoire.**

Exploitations pratiquant l'élevage en 2010 (2015 pour la CCPC)	Bovin lait	part dans le total des exploitations	Bovin viande	part dans le total des exploitations	ovin	part dans le total des exploitations	volailles	part dans le total des exploitations	porcin	part dans le total des exploitations
CCPC	86,0	48,0%	57,0	31,8%	15,0	8,4%	18,0	10,1%	3,0	1,7%
Somme	1267	41,3%	1017	33,1%	389	12,7%	274	8,9%	122	4,0%
Picardie	2628,0	36,8%	2719,0	38,1%	1052,0	14,7%	521,0	7,3%	221,0	3,1%
France	82425	25,8%	121198	37,9%	55344	17,3%	38400	12,0%	22284	7,0%

Tableau 21 : typologie d'élevage sur les territoires en 2010 (2015 pour la CCPC)

L'élevage le plus pratiqué est **l'élevage de bovin lait (48% des élevages)**. Viennent ensuite l'élevage de bovins viande (30%), les volailles (10%) et les ovins (8%). Les autres élevages présents restent assez marginaux.



Graphique 16 : typologie d'élevage sur les territoires en 2010 (2015 pour la CCPC)

Cette répartition des types d'élevages correspond globalement à celle que l'on constate sur la Somme ou en Picardie. Les élevages français présentent par contre une plus grande diversité et un meilleur équilibre entre les élevages de bovins lait et de bovin viande.

La pratique de l'élevage sur le territoire est majoritairement tournée vers l'élevage de bovin (75 % des élevages). Parmi ces derniers, ce sont les élevages laitiers qui prédominent avec un total de 86 élevages soit près de la moitié des élevages.

(i) L'élevage de bovin lait

L'élevage de bovin lait consiste à élever des bovins dans le but de produire du lait. Le lait sera ensuite transformé en produits laitiers destinés à la consommation humaine.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 86 (dont 58 concernées par le régime des ICPE⁶).

Cheptel : 8 373 animaux.

Nombre de communes concernées : 41.

Communes concernées : Acheux-en-Amiénois, Albert, Arquèves, Auchonvillers, Authie, Authuille, Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Beaumont-Hamel, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-l'Ancre, Cappy, Carnoy, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcelles-au-Bois, Dernancourt, Étinehem, Forceville, Fricourt, Grandcourt, Harponville, Hédauville, Hérissart, Irles, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Mametz, Marieux, Mesnil-Martinsart, Miraumont, Oivillers-la-Boisselle, Pozières, Pys, Saint-Léger-lès-Authie, Thiepval, Toutencourt, Vauchelles-lès-Authie.

(ii) L'élevage de bovin viande

L'élevage de bovin viande consiste à élever des bovins dans le but de produire de la viande destinée à la consommation humaine.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 57 (dont 8 concernées par le régime des ICPE).

Cheptel : 2 768 animaux.

Nombre de communes concernées : 36.

Communes concernées : Aveluy, Bayencourt, Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Bertrancourt, Buire-sur-l'Ancre, Bus-lès-Artois, Cappy, Coigneux, Colincamps, Contalmaison, Courcelles-au-Bois, Étinehem, Forceville, Hédauville, Hérissart, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Marieux, Méaulte, Méricourt-sur-Somme, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Montauban-de-Picardie, Morlancourt, La Neuville-lès-Bray, Oivillers-la-Boisselle, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Saint-Léger-lès-Authie, Toutencourt, Varennes, Ville-sur-Ancre.

(i) L'élevage de volailles

L'élevage avicole consiste à élever des volailles dans le but de produire de la viande ou des œufs.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 18 (dont 13 concernées par le régime des ICPE).

Cheptel : 204 000.

Nombre de communes concernées : 16.

Communes concernées : Albert, Authuille, Bécordel-Bécourt, Bray-sur-Somme, Buire-sur-l'Ancre, Carnoy, Colincamps, Fricourt, Mailly-Maillet, Méaulte, Mesnil-Martinsart, Millencourt, Miraumont, Senlis-le-Sec, Toutencourt, Vauchelles-lès-Authie.

⁶ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

(iii) L'élevage ovin

L'élevage ovin consiste à élever des moutons et/ou des brebis dans le but de produire du lait, de la viande et/ou de la laine.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 15 (dont 1 concernée par le régime des ICPE).

Cheptel : 1 603 animaux.

Nombre de communes concernées : 13.

Communes concernées : Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Englebelmer, Forceville, Hérissart, Irles, Laviéville, Mametz, Maricourt, Millencourt, Montauban-de-Picardie, Oivillers-la-Boisselle, Puchevillers.

(iv) L'élevage équin

L'élevage équin consiste à élever des chevaux dans un but sportif et loisirs ou dans un but de produire de la viande.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 6 (dont 0 concernée par le régime des ICPE).

Cheptel : 123 animaux.

Nombre de communes concernées : 5.

Communes concernées : Englebelmer, Harponville, Maricourt, Millencourt, Ville-sur-Ancre.

(v) L'élevage porcin

L'élevage porcin consiste à élever des porcs dans le but de produire de la viande.

Nombre d'exploitations qui le pratique : 3 (dont 3 concernées par le régime des ICPE).

Cheptel : 1000 animaux.

Nombre de communes concernées : 3.

Communes concernées : Beaumont-Hamel, Colincamps, Fricourt.

(vi) Les autres élevages

Les autres élevages existant sont des élevages de chiens, de chèvres et de lapins.

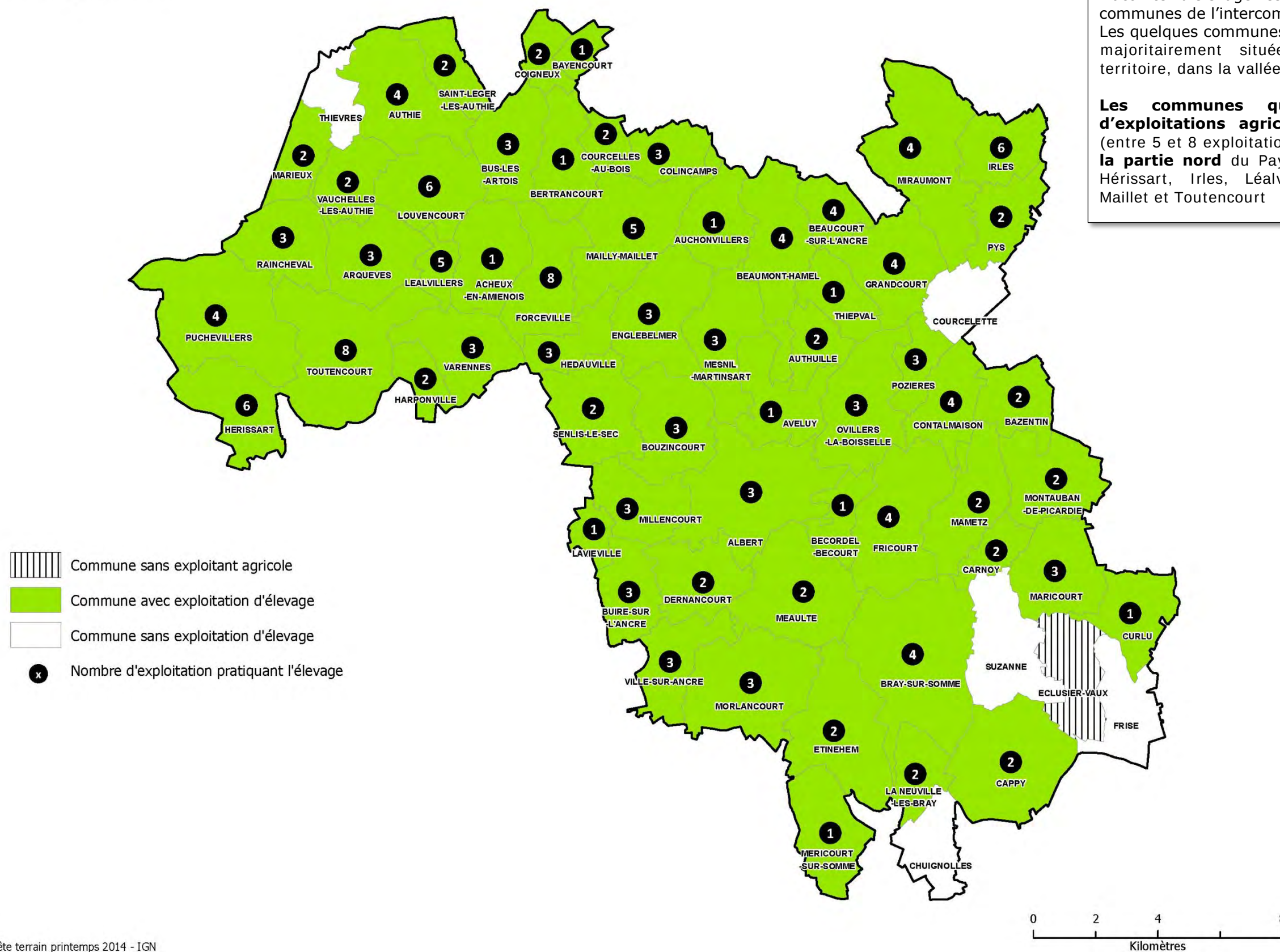
Nombre d'exploitations qui le pratique : 4 (dont 0 concernée par le régime des ICPE).

Cheptel : 1 670.

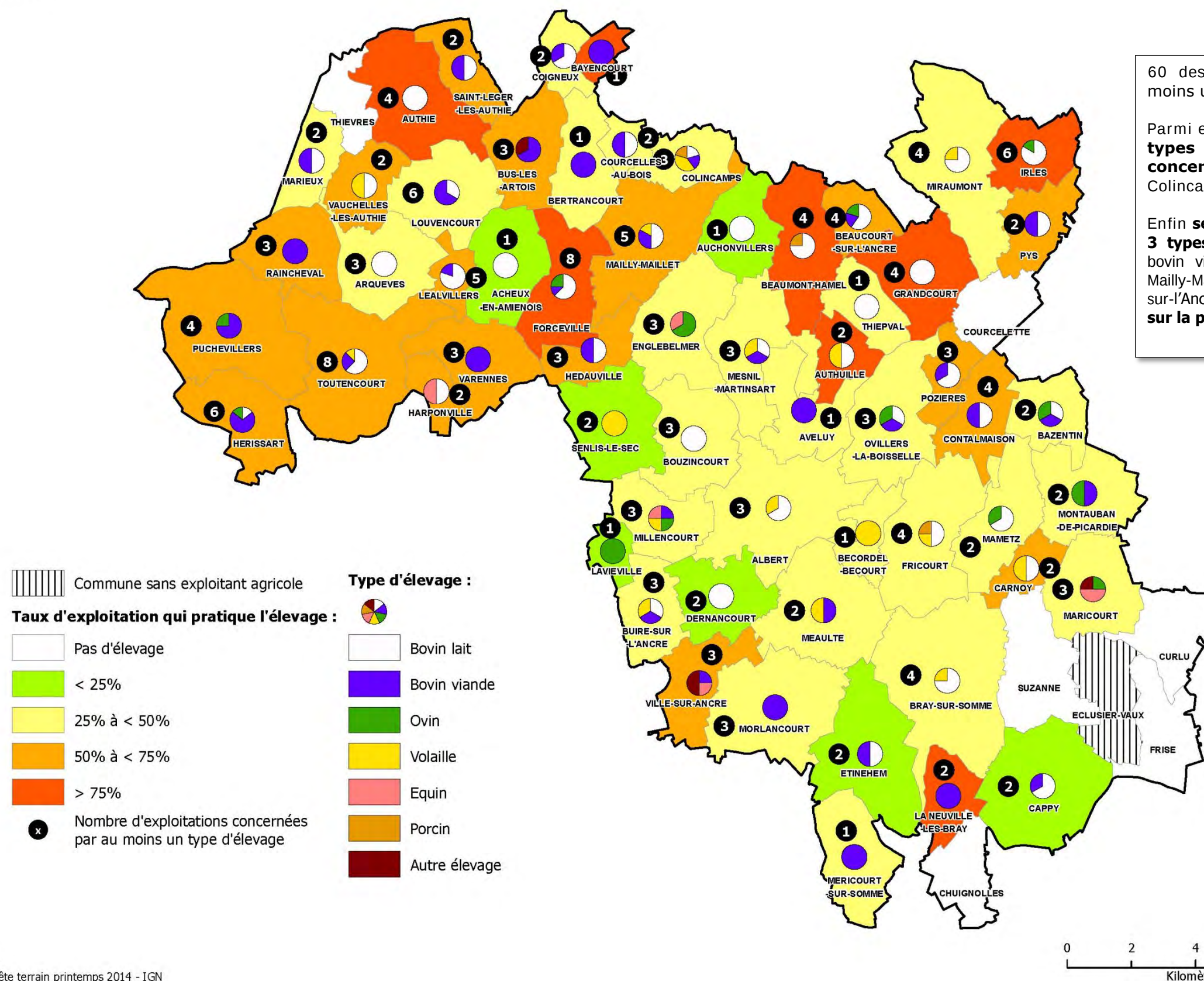
Nombre de communes concernées : 3.

Communes concernées : Bus-lès-Artois, Maricourt, Ville-sur-Ancre.

Pratique de l'élevage en 2015



Elevage en 2015

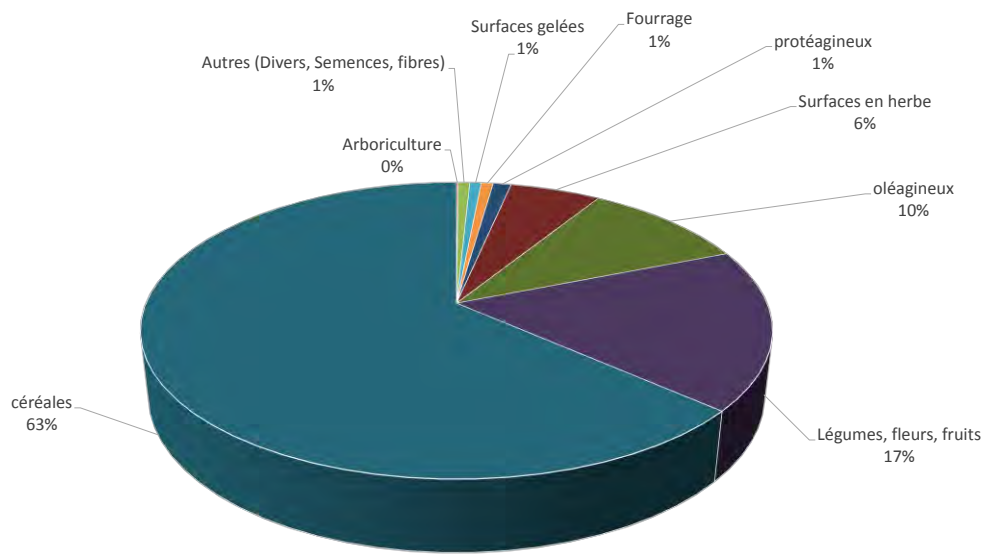


Réalisation : AIRELE, 2015
Sources de données : Enquête terrain printemps 2014 - IGN

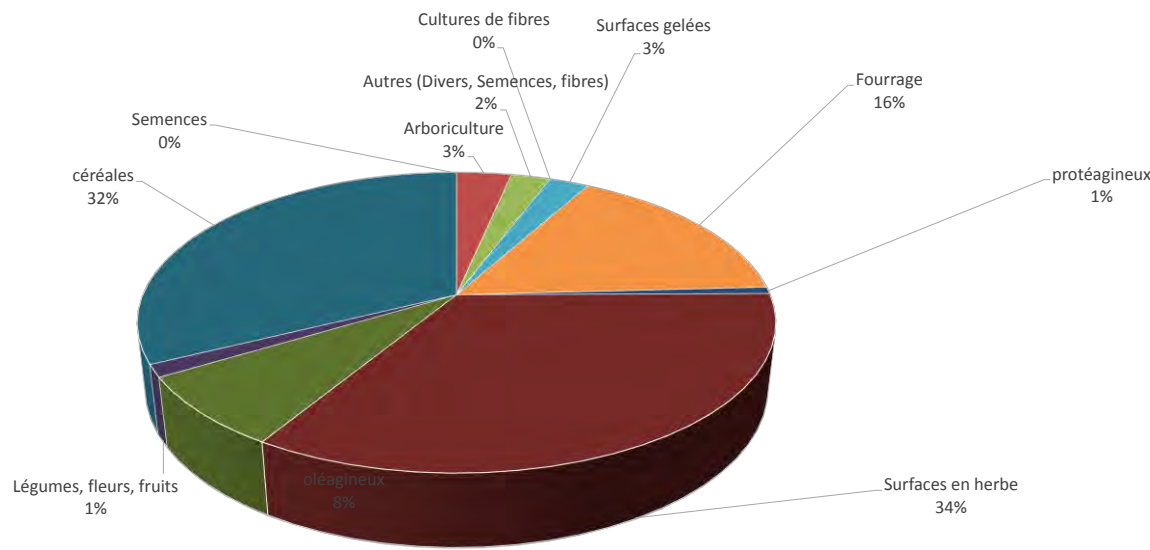
3. LE FONCIER AGRICOLE ET SON UTILISATION AGRAIRE

Les données utilisées pour rédiger ce chapitre sont issues du registre parcellaire graphique (RPG). Le RPG est constitué d'un ensemble de photographies aériennes sur lesquelles sont représentés les îlots des exploitations agricoles. Un îlot est un regroupement de parcelles culturales contiguës utilisées par une exploitation. Ces éléments sont renseignés par les exploitants agricoles chaque année puis mis à disposition du public dans une version anonyme. Ces données permettent de comparer les différentes surfaces agricoles sur les territoires.

3.1 LA REPARTITION DU FONCIER AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE



Graphique 17 : répartition de l'utilisation agraire du foncier agricole de la CCPC



Graphique 18 : répartition de l'utilisation agraire du foncier agricole de la France

Le RPPG classe les utilisations agraires selon plusieurs classes :

- Les céréales
- Les oléagineux
- Les protéagineux
- La culture de fibres
- Les jachères
- Les légumineuses
- Les légumineuses fourragères
- Les fourrages
- Les surfaces herbacées temporaires
- Les prairies ou pâturages permanents
- Les légumes et fruits
- L'arboriculture et la viticulture
- Les plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales

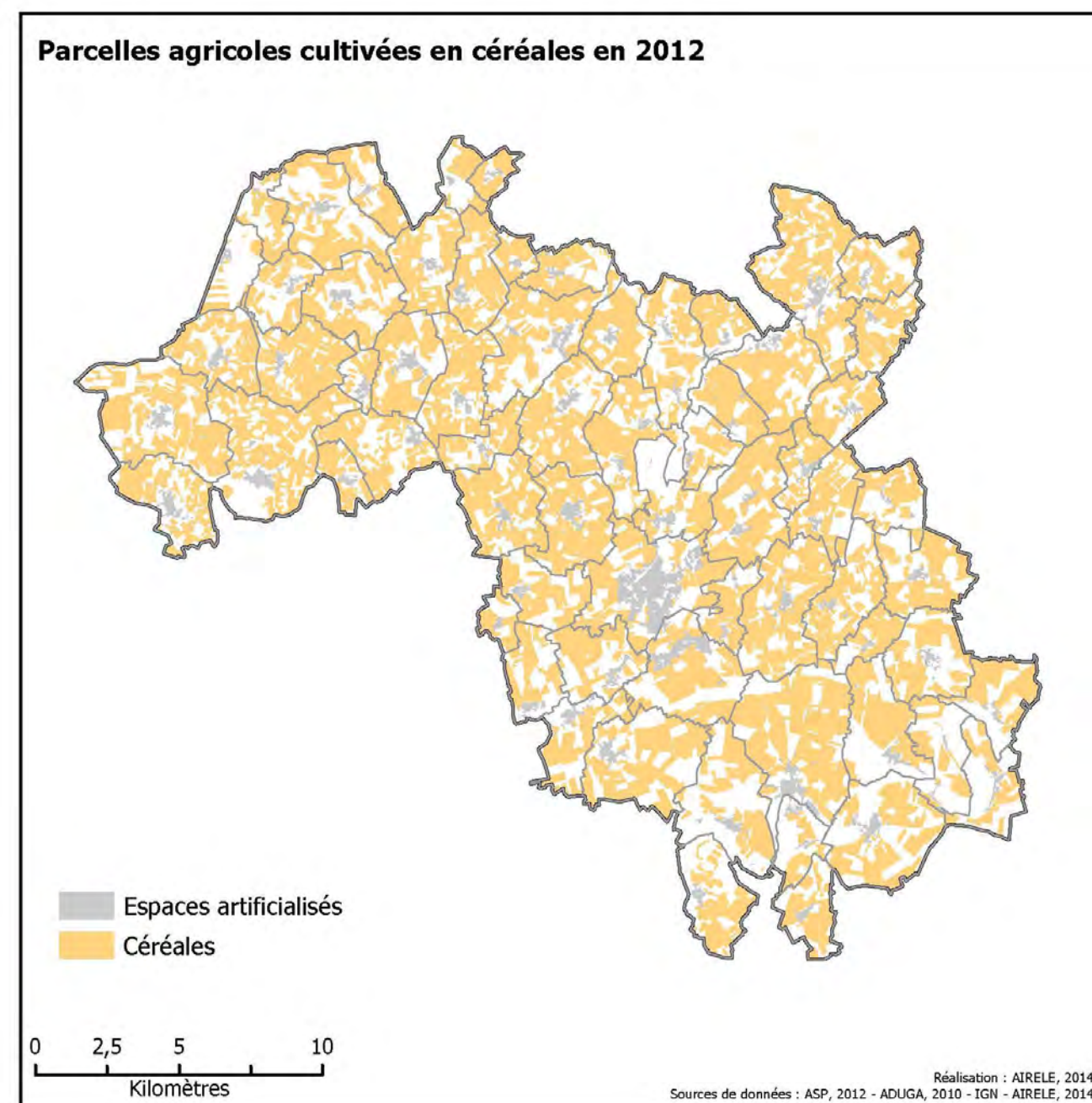
Par rapport à la répartition moyenne en France, le Pays du Coquelicot :

- Dispose de surfaces dédiées aux céréales largement supérieures
- Dispose de surfaces dédiées aux légumes largement supérieures
- Présente peu de place aux fourrages et aux surfaces en herbe

Ces éléments sont représentatifs de l'agriculture du Nord de la France où :

- l'élevage est beaucoup moins représenté et basé sur des modèles plus intensifs
- la culture céréalière est très présente
- la culture des betteraves et des pommes de terre est très représentée

3.1.1 Les céréales



Surface agricole en céréales : 23797,6 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 63,49% (32 % en France)

Nombre de Communes concernées : 67

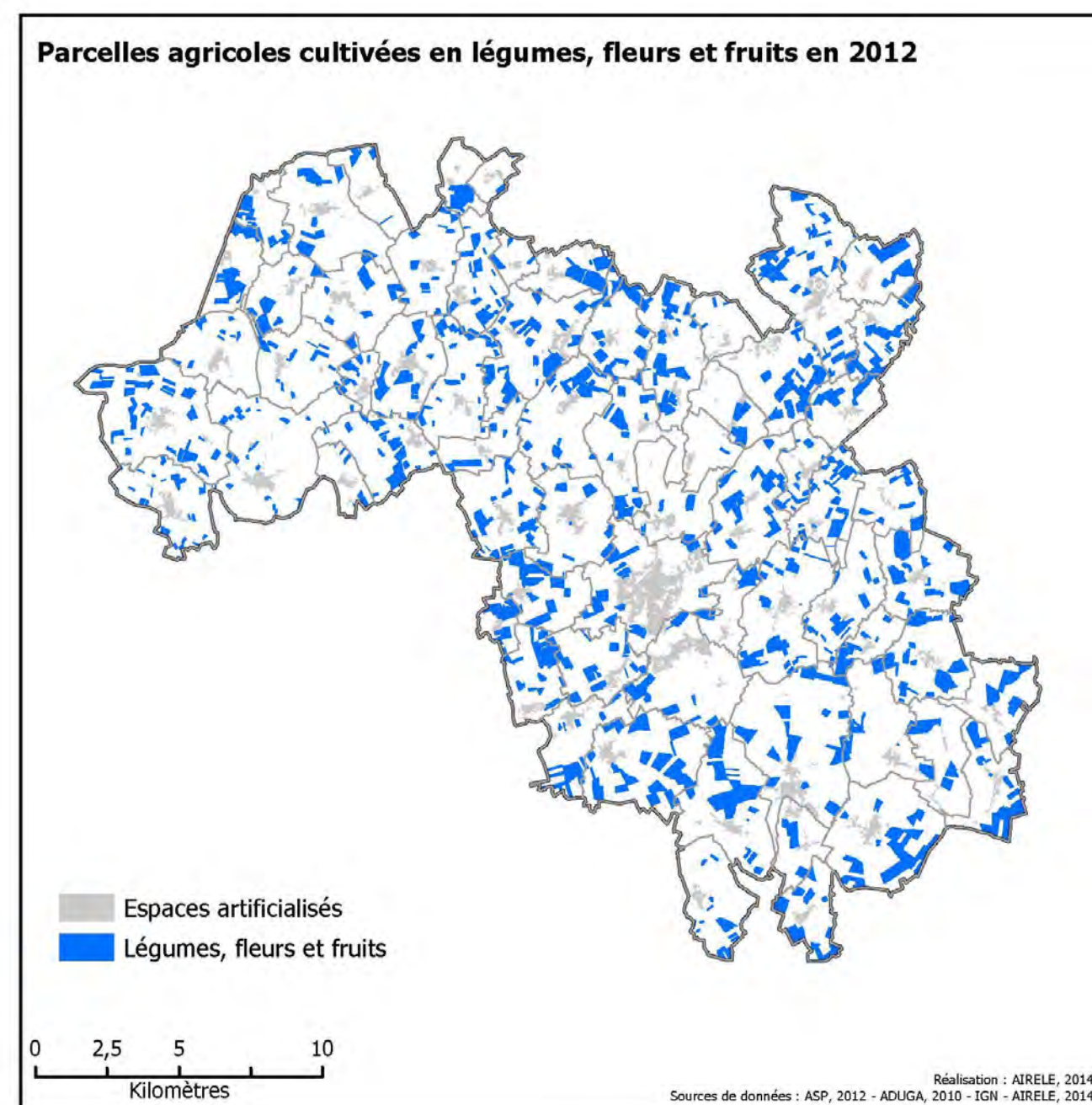
Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CARNOY, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, CURLU, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENGLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERISSART, IRLES, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE



Champs de Blé

Une céréale est une plante cultivée principalement pour ses grains, utilisés dans l'alimentation de l'Homme et des animaux domestiques, souvent moulus sous forme de farine raffinée ou plus ou moins complète, mais aussi en grains entiers. Le terme « céréale » désigne aussi spécifiquement les grains de ces plantes.

3.1.2 Les légumes, fleurs et fruits



Surface agricole en culture de légumes, fleurs et fruits : 6568,3 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 17,52% (1 % en France)

Nombre de Communes concernées : 67

Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CARNOY, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, CURLU, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENGLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERISSART, IRLES, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE

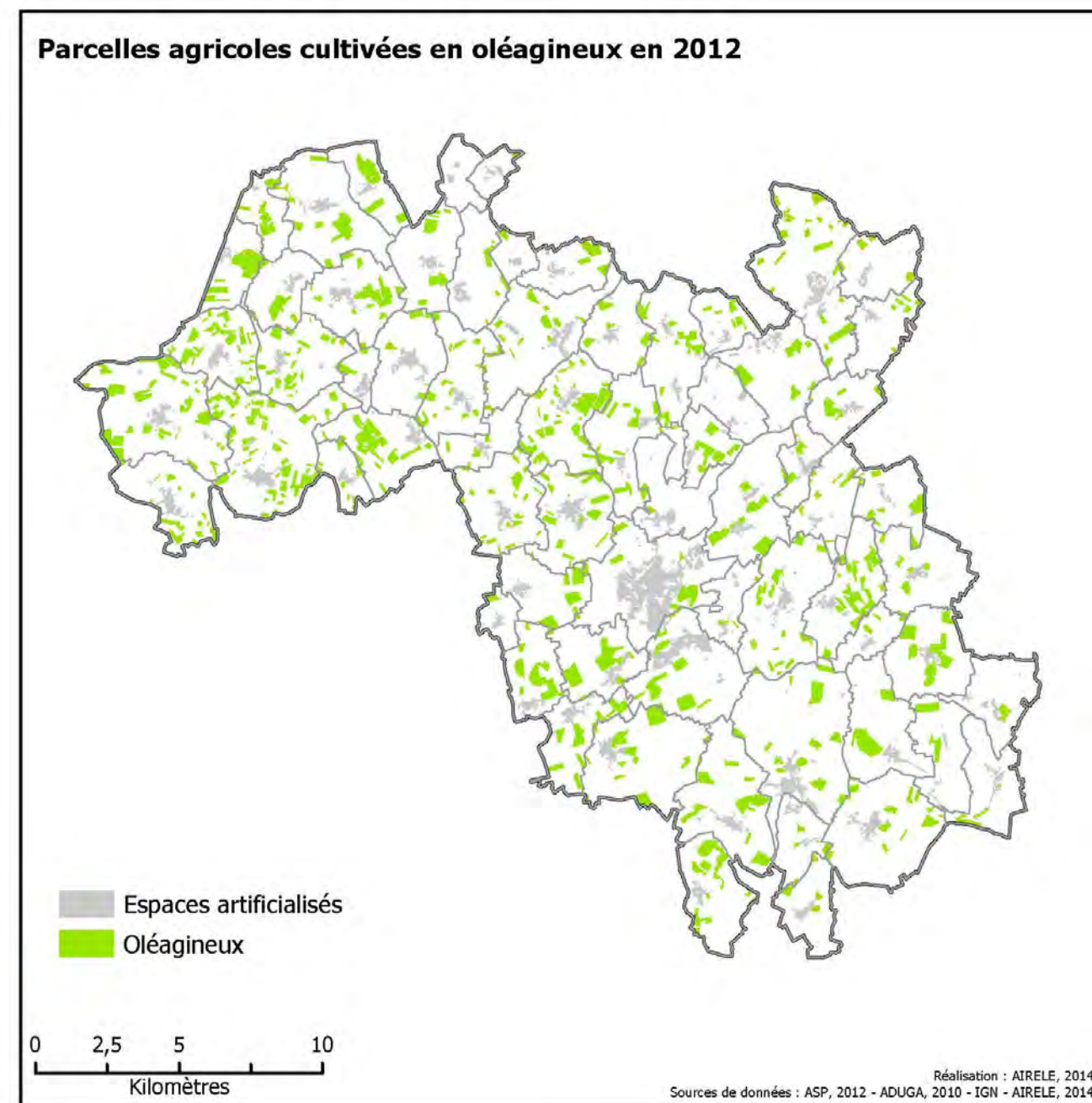


Champs de Pommes de Terre

Un légume est la partie comestible d'une plante potagère. Cette partie peut être une racine (carotte), une tige (céleri), une feuille (laitue), une fleur (artichaut), un fruit (poivron), un bulbe (oignon), un tubercule (pomme de terre) ou une graine (maïs).

La production professionnelle ou marchande est généralement le fait de producteurs spécialisés, les maraîchers, toutefois certains légumes donnent lieu à une importante production de plein champ dans le cadre de l'agriculture classique. C'est le cas par exemple de la pomme de terre ou des pois.

3.1.3 Les oléagineux



Surface agricole en oléagineux : 3792,4 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 10,12% (8 % en France)

Nombre de Communes concernées : 66

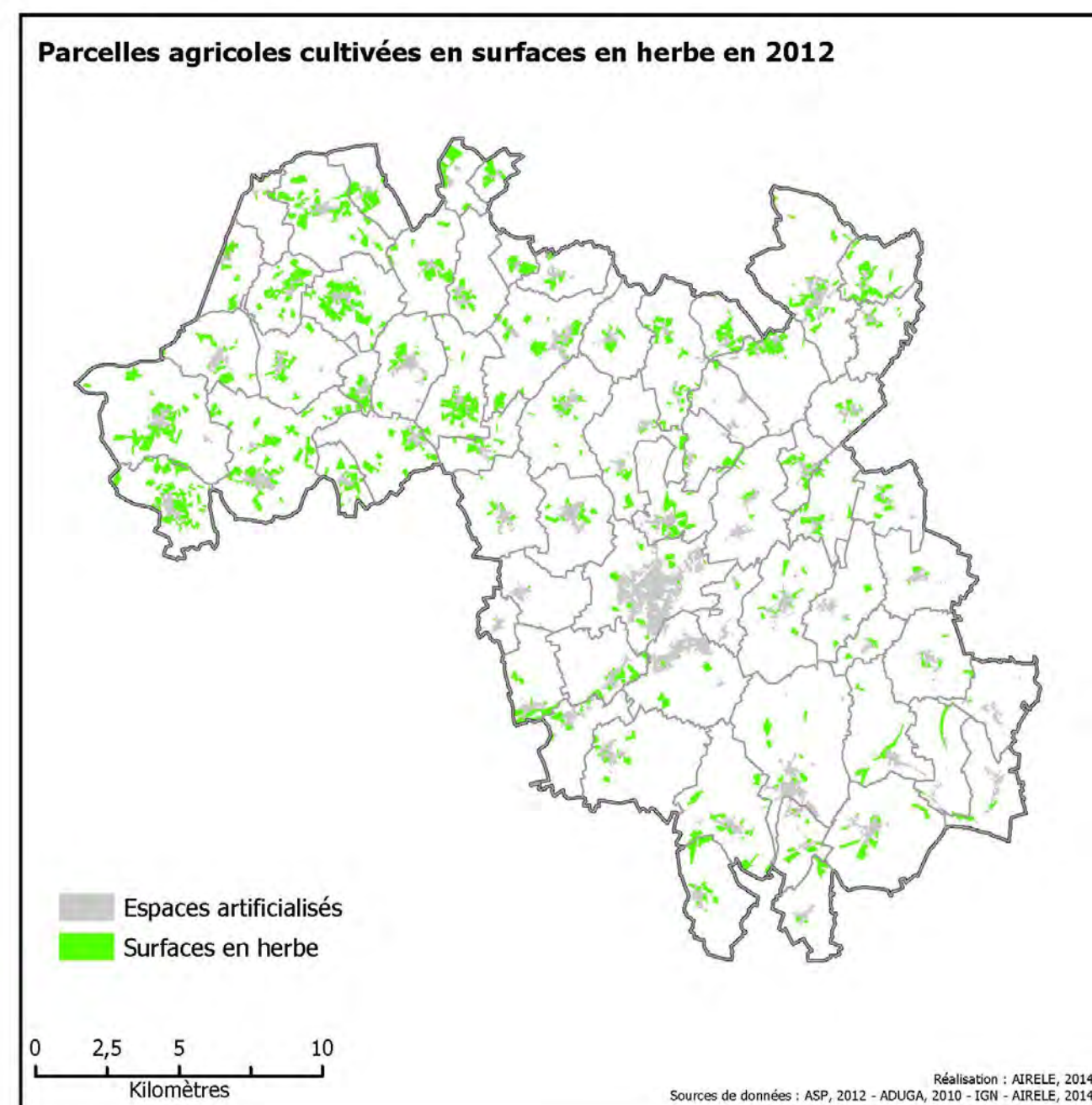
Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CARNOYCHUIGNOLLES, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, CURLU, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENGLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERRISSART, IRLES, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE



Champs de colza

Les oléagineux sont des plantes cultivées spécifiquement pour leurs graines ou leurs fruits riches en matières grasses, dont on extrait de l'huile à usage alimentaire, énergétique ou industriel. Les résidus de l'extraction constituent les tourteaux généralement recyclés dans l'alimentation animale.

3.1.4 Les surfaces en herbe



Surface agricole en surfaces toujours en herbe : 2074,2 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 5,53% (34 % en France)

Nombre de Communes concernées : 67

Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CARNOY, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, CURLU, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENGLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERISSART, IRLES, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE

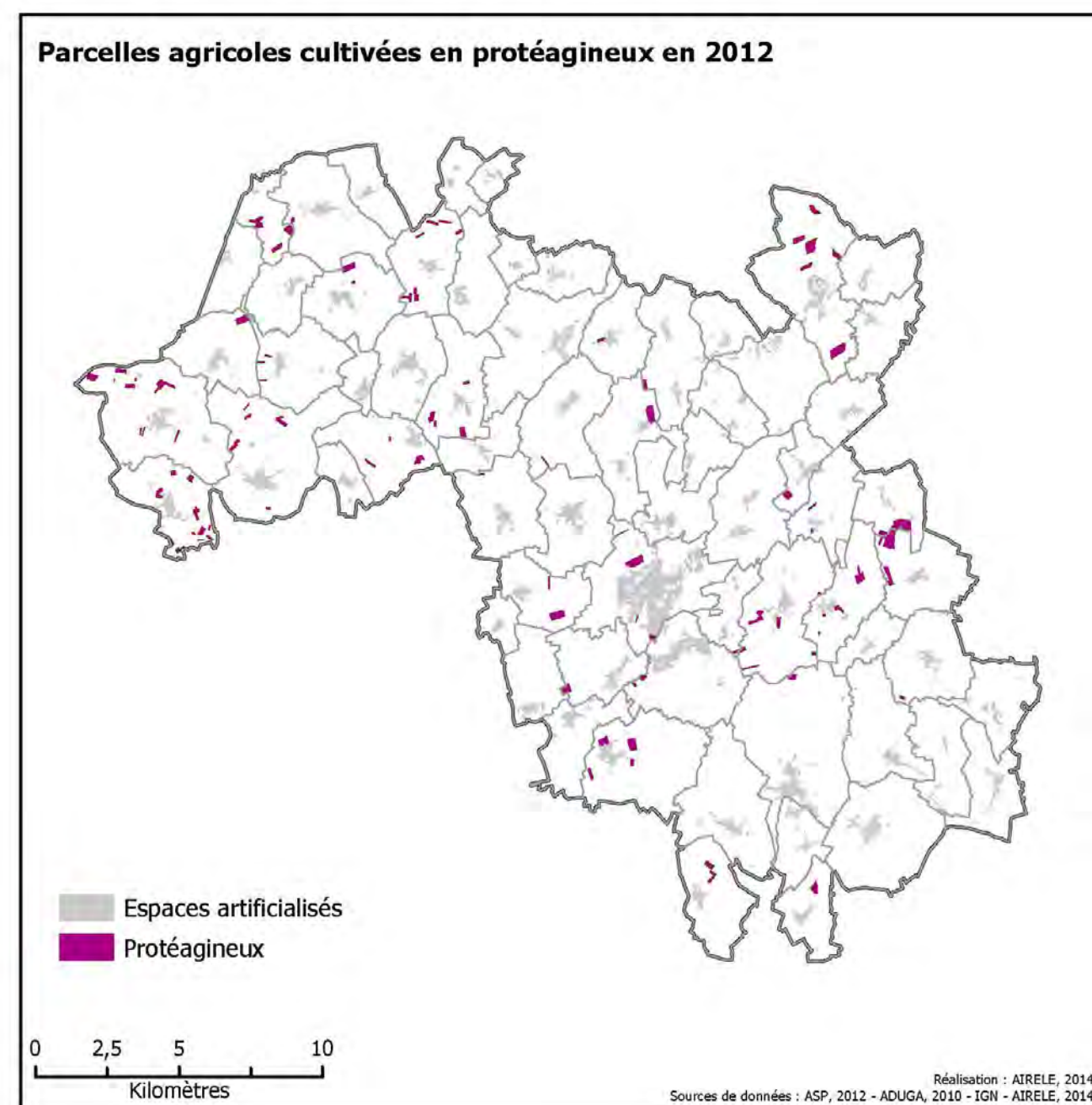


Pâturage

La Surface toujours en herbe ou STH désigne pour l'Europe toute surface en herbe, semée depuis au moins 5 ans ou naturelle. En France pour l'Agreste, cette notion est synonyme de celle de Prairie permanente. La prairie est le milieu qui régresse le plus vite en France métropolitaine, c'est le « Principal milieu naturel métropolitain détruit par artificialisation » entre 2000 et 2006 avec 13 583 ha perdus par artificialisation en 6 ans.

Cette surface est considérée comme l'un des indicateurs à prendre en compte pour l'évaluation de la trame verte et bleue ou pour l'évaluation du bon état écologique. Si les prairies sont naturelles ou très anciennes, elles sont un indice de semi-naturalité, éventuellement patrimoniale.

3.1.5 Les protéagineux



Surface agricole en protéagineux : 412,0 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 1,10% (1 % en France)

Nombre de Communes concernées : 40

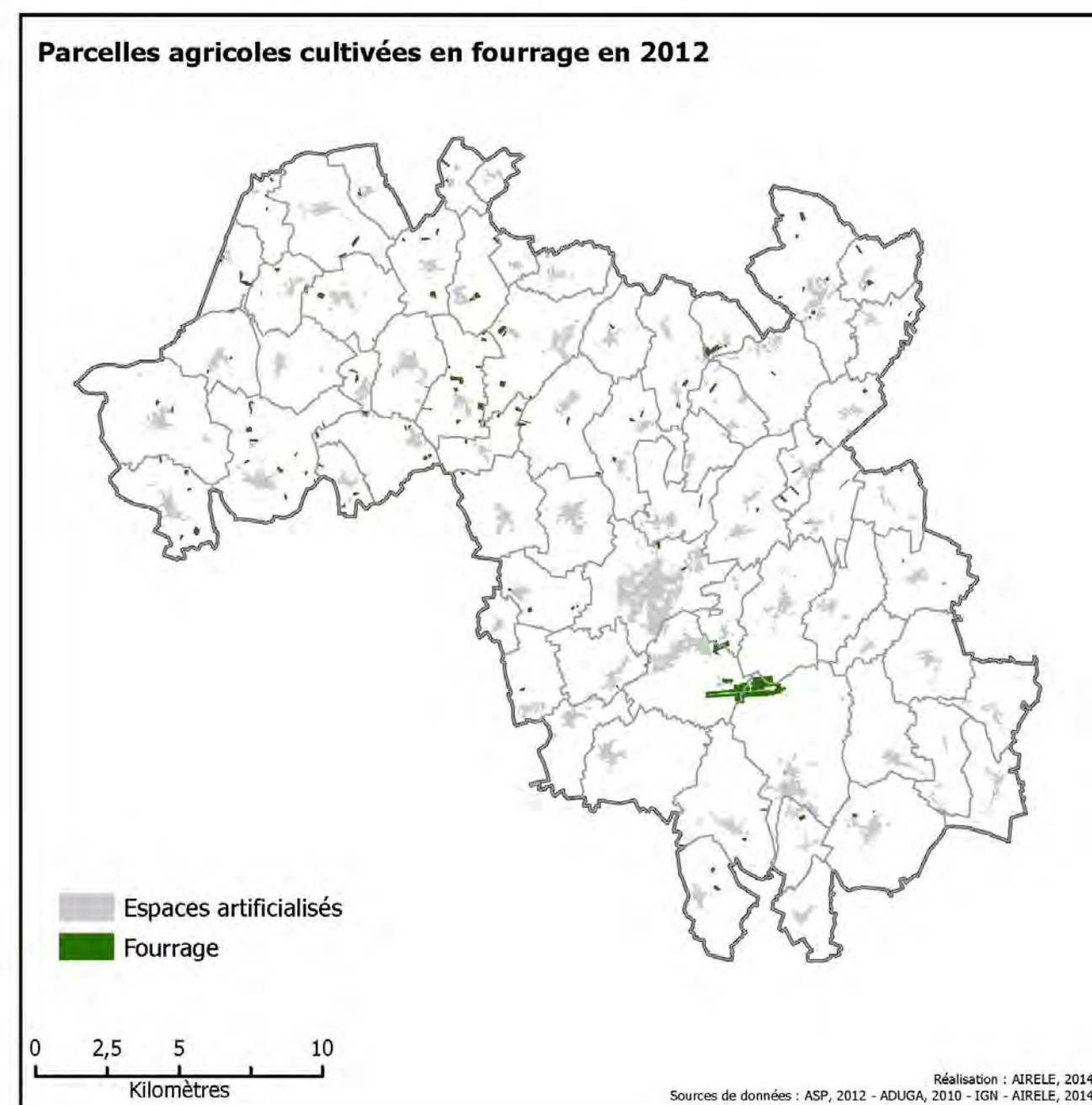
Communes concernées : ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, BAZENTIN, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, CONTALMAISON, COURCELETTE, DERNANCOURT, ENGLEBELMER, FORCEVILLE, FRICOURT, HARPONVILLE, HERISSART, IRLES, LOUVENCOURT, MAMETZ, MARICOURT, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, POZIERES, PUCHEVILLERS, RAINCHEVAL, SENLIS-LE-SEC, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES



Champs de pois d'hiver

Les protéagineux sont des plantes annuelles appartenant au groupe botanique des légumineuses mais dont les graines sont riches en protides.

3.1.6 Le fourrage



Surface agricole en fourrage : 273,8 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 0,73% (16 % en France)

Nombre de Communes concernées : 52

Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, COIGNEUX, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, DERNANCOURT, ENLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERRISSART, IRLES, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE



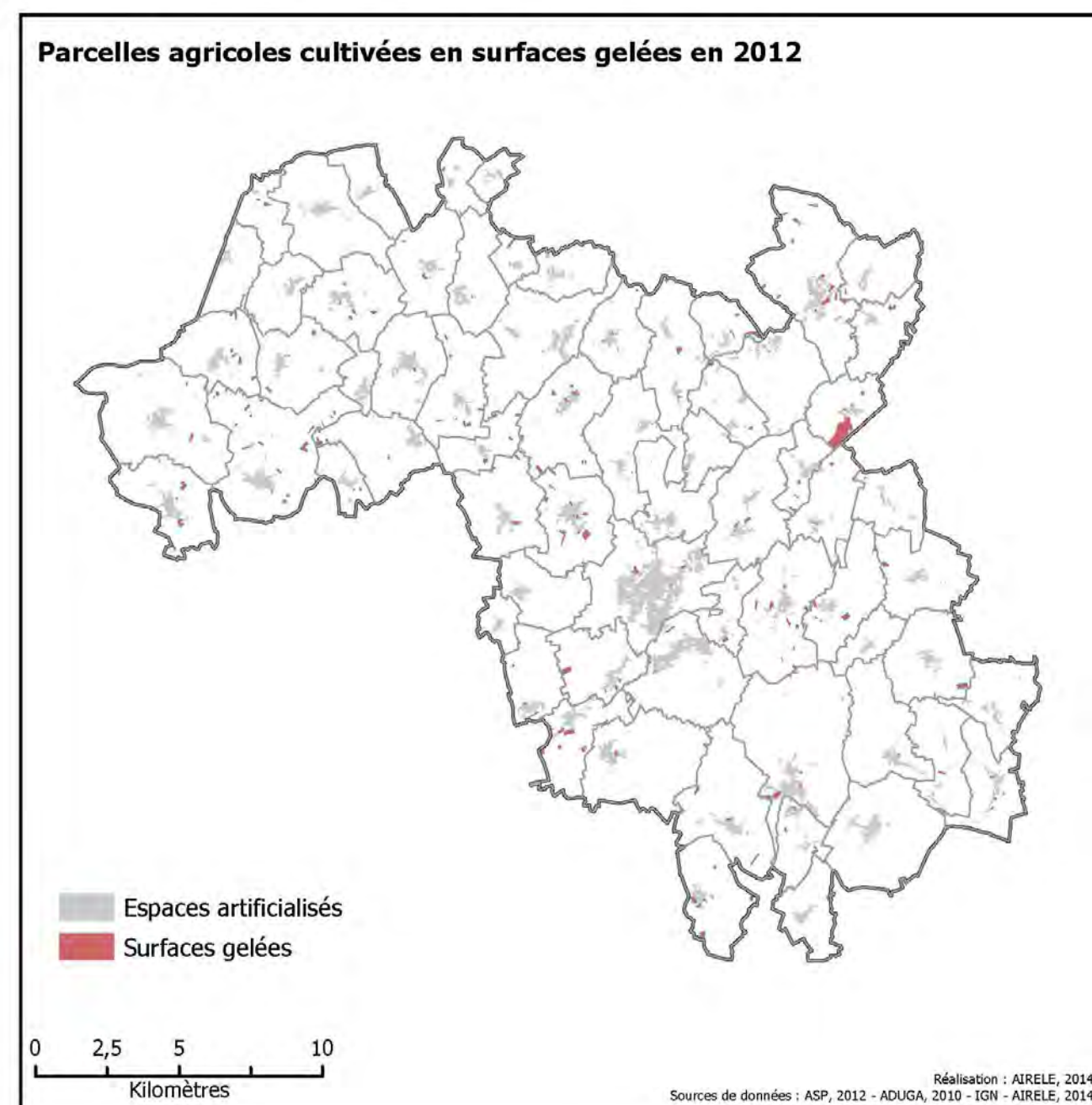
Champs de luzerne

Un fourrage est une plante ou un mélange de plantes utilisé pour l'alimentation des animaux.

Il s'agit en premier lieu des parties végétatives de la plante (feuilles, tiges, éventuellement racines), à l'exclusion des fruits et des graines et que l'on utilise soit à l'état frais, soit conservés, généralement par séchage. Certaines parties de plantes comme la racine de la betterave à sucre sert d'abord à produire du sucre, puis la pulpe résiduelle, éventuellement fermentée en ensilage peut être utilisée comme fourrage.

Le fourrage est utilisé pour l'alimentation des bovins, caprins, ovins, équins, canards, oies, lapins, etc.

3.1.7 Les surfaces gelées



Surface agricole en surfaces gelées : 261,6 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 0,70% (3 % en France)

Nombre de Communes concernées : 60

Communes concernées : ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERRISSART, IRLES, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEPVAL, THIEVRES, TOUTENCOURT, VARENNES, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE

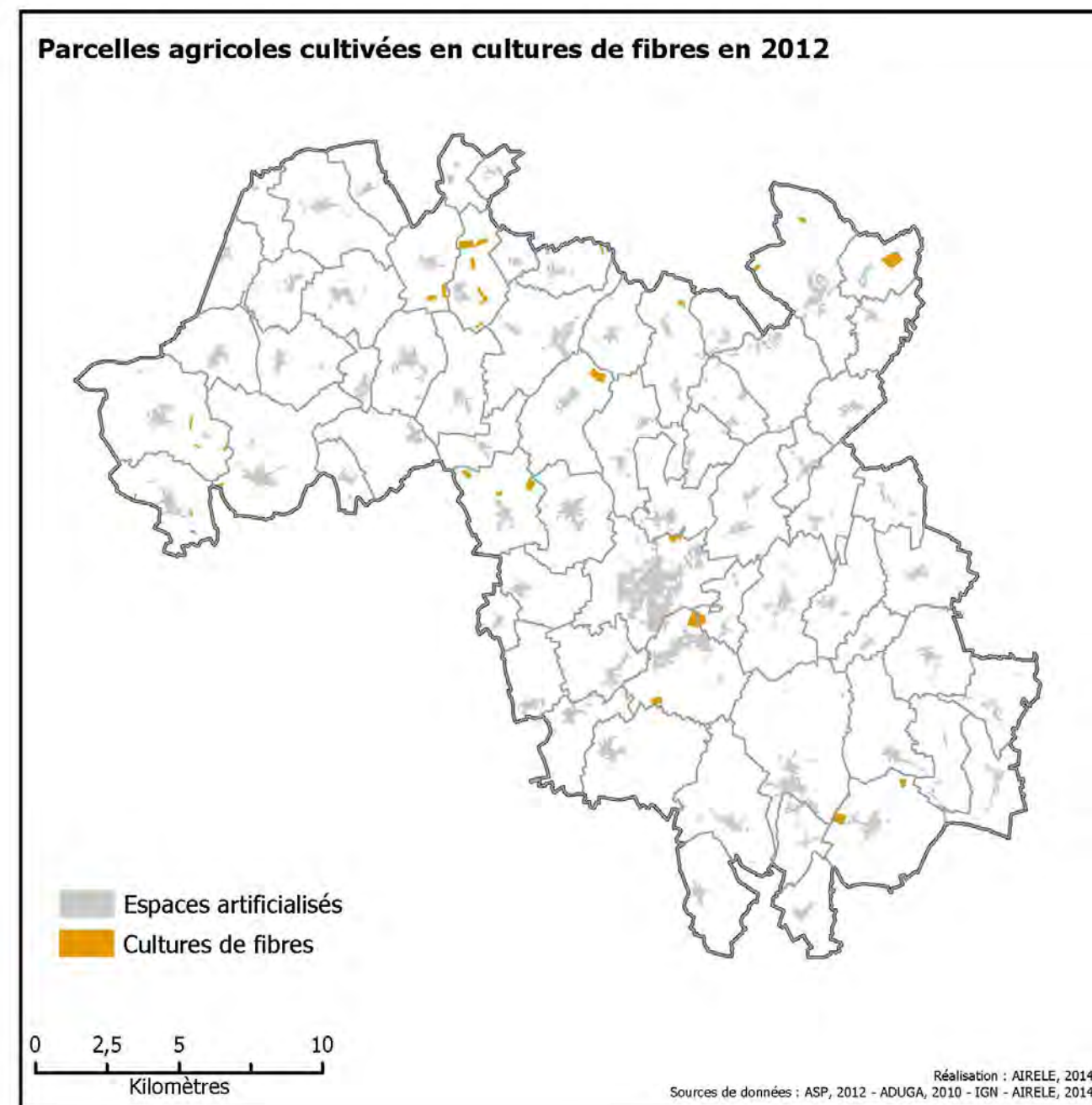


Parcelle en surface gelée (jachère fleurie)

Le gel des terres existe depuis 1992 en Europe, dans le cadre de la politique agricole commune comme une mesure d'ordre économique destinée à limiter la surproduction dans certaines cultures, notamment les céréales. Les agriculteurs doivent « geler » une partie de leurs terres en échange d'une rémunération. Ils n'ont pas le droit d'utiliser cette surface. La suppression de la jachère obligatoire a été entérinée en 2008, les agriculteurs pouvant continuer à mettre en jachère volontaire 10 % de leur surface.

Les agriculteurs peuvent utiliser leur jachère dans un but environnemental. Ils peuvent passer des contrats, par exemple, avec des chasseurs pour une jachère de faune sauvage, avec des apiculteurs pour une jachère pollinique, avec des communes pour une jachère florale.

3.1.8 Les cultures de fibres



Surface agricole en cultures de fibres : 168,9 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 0,45% (moins de 1 % en France)

Nombre de Communes concernées : 18

Communes concernées : ALBERT, AVELUY, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, COLINCAMPS, ENGLEBELMER, HERISSART, IRLES, MEAULTE, MIRAUMONT, MORLANCOURT, PUCHEVILLERS, SENLIS-LE-SEC, TOUTENCOURT

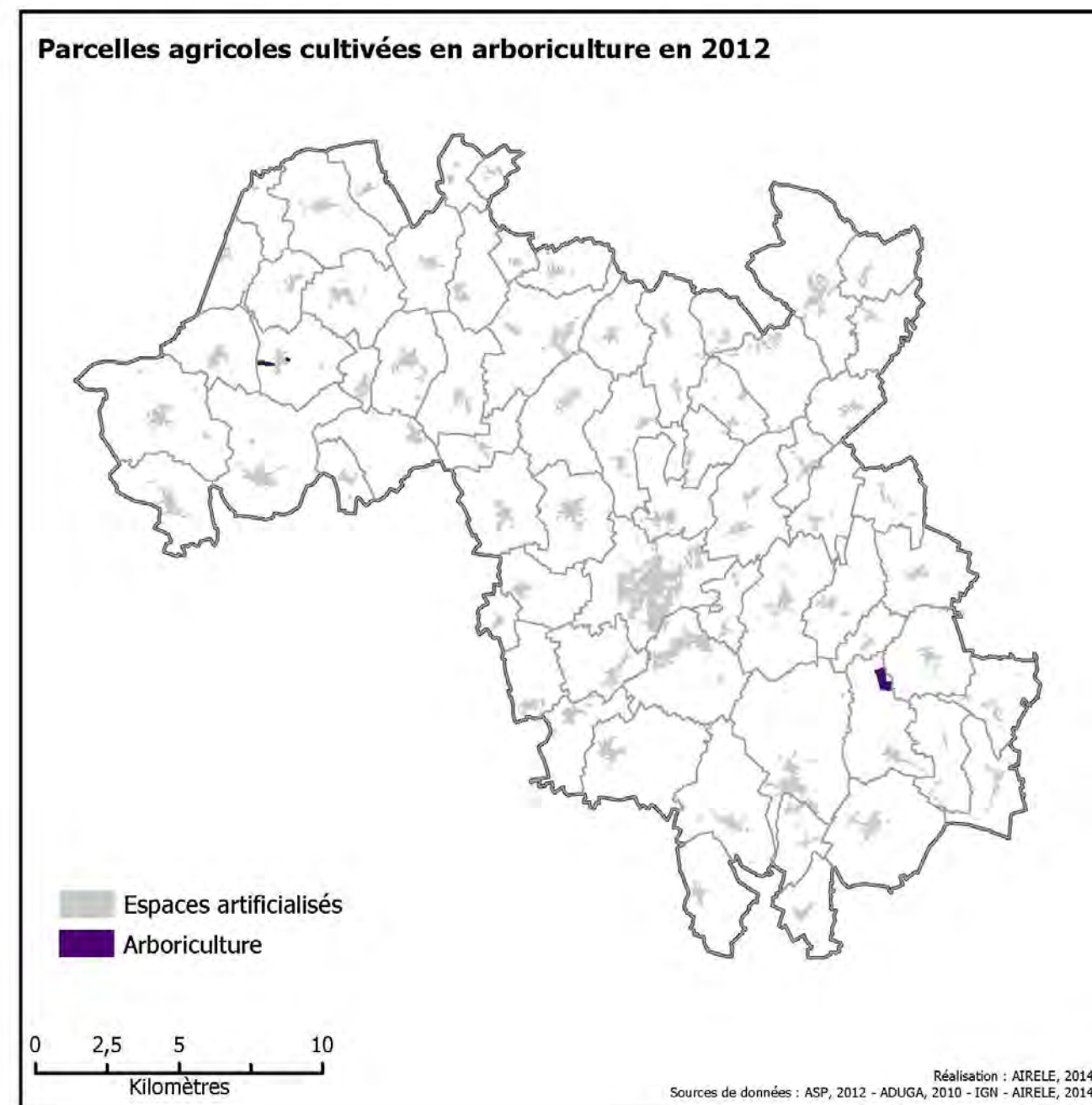


Parcelle de lin après récolte

En France, la culture de fibres est essentiellement représentée par la culture du lin fibre et du chanvre fibre (par opposition aux graines). Ces deux cultures sont essentiellement présentes au nord et à l'est de la France. La Somme est par exemple le 4^{ème} département producteur de France de Lin fibre.

Ces cultures contribuent à maintenir un tissu économique et social en zones rurales. Leur culture et leur première transformation mobilisent une main d'œuvre importante et non délocalisable. La filière génère environ 1 500 emplois directs en France.

3.1.9 L'arboriculture



Surface agricole en arboriculture : 34,9 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 0,09 % (3 % en France)

Nombre de Communes concernées : 4

Communes concernées : ARQUEVES, COLINCAMPS, MARICOURT, SUZANNE



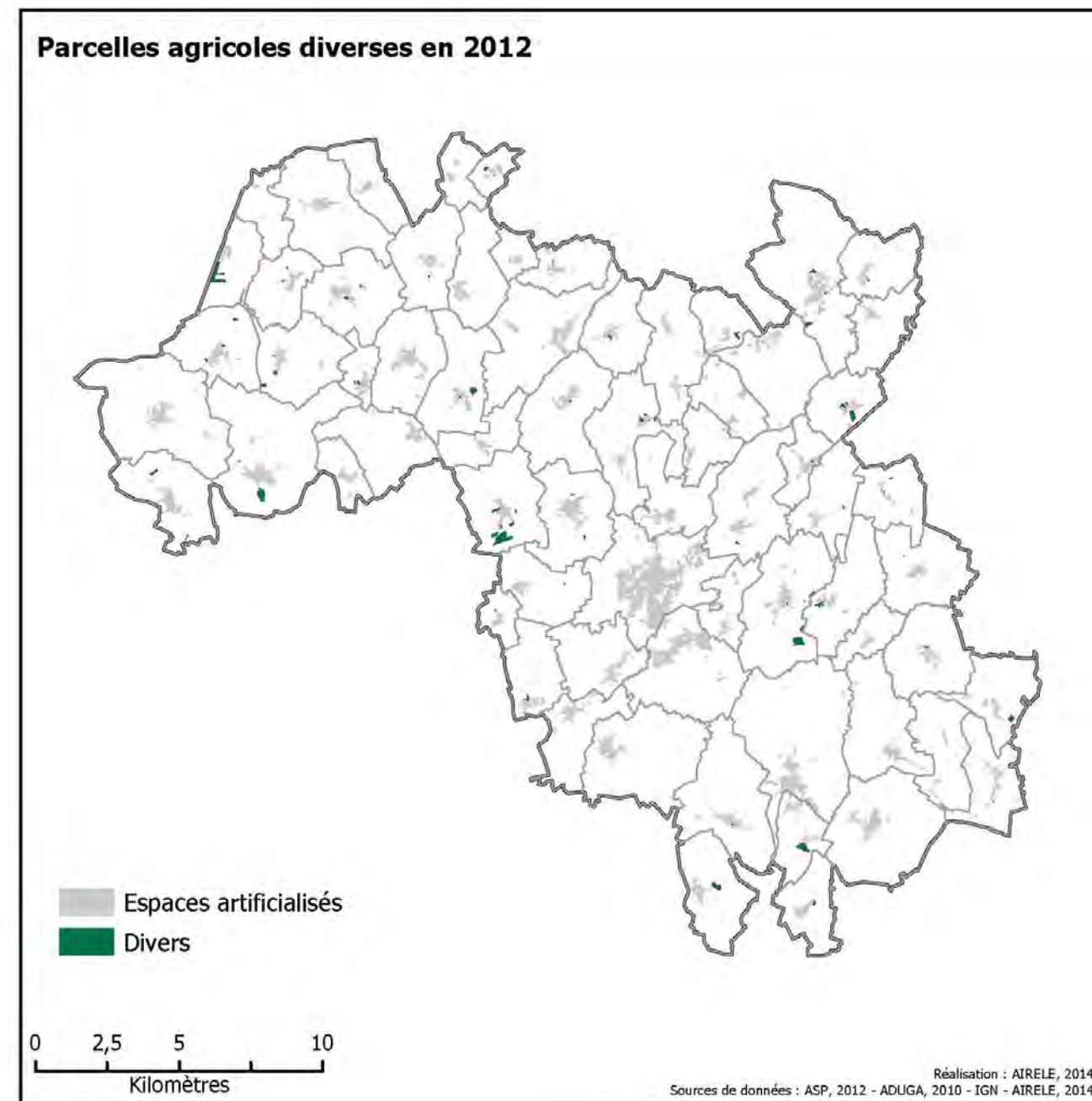
Parcelle cultivée en sapins de Noël

L'arboriculture désigne l'activité humaine qui consiste à cultiver des arbres.

On distingue deux grands types d'arboriculture :

- l'arboriculture fruitière qui demande les compétences nécessaires à l'entretien des arbres fruitiers et à la production de fruits en verger,
- celle des arbres d'ornement destinés à l'espace public ou privé.

3.1.10 Les autres utilisations du foncier agricole



Surface agricole en autres utilisations du foncier agricole : 100,0 hectares

Part de la surface totale agricole de la CCPC : 0,27 %

Nombre de Communes concernées : 43

Communes concernées : ARQUEVES, AUCHONVILLERS, BAYENCOURT BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BOUZINCOURT, BUIRE-SUR-L'ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, CURLU, ENLEBELMER, ETINEHEM, FORCEVILLE, FRICOURT, FRISE, HERRISSART, IRLES, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, LA NEUVILLE-LES-BRAY, OVILLERS-LA-BOISSELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SENLIS-LE-SEC, THIEPVAL, TOUTENCOURT, VAUCHELLES-LES-AUTHIE

4. L’AGRICULTURE ET L’EVOLUTION DE L’OCCUPATION DU SOL

4.1 L’OCCUPATION DU SOL DE L’INTERCOMMUNALITE

En 2010, le territoire du Pays du Coquelicot se compose de :

- 77,5 % de terres labourables
- 7,14 % de forêts
- 7,06 % de pâtures
- 4,44 % de zones d’habitat et d’équipements publics
- 2,05% de marais et espaces en eau
- 1,8 % de zones industrielles et commerciales, carrières et voie de communication.

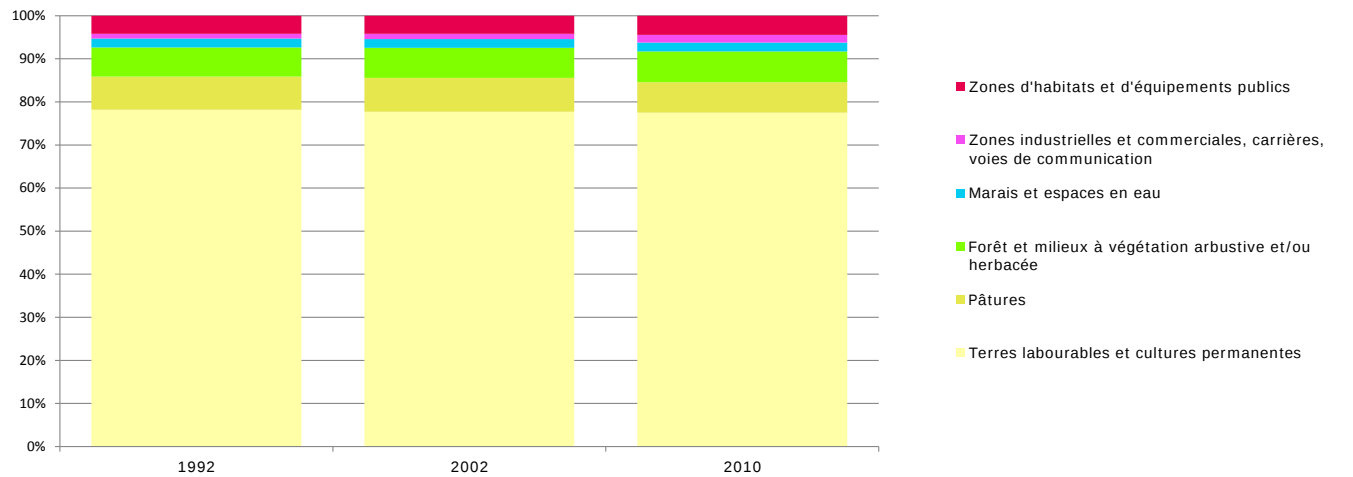
Avec L’activité agricole 395 773 hectares soit 84,5 % du territoire, l’agriculture est l’occupation du sol la plus représentée en 2010.

année	Zones industrielles et commerciales, carrières, voies de communication	Zones d'habitats et d'équipements publics	Terres labourables et cultures permanentes	Pâtures	Forêt et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Marais et espaces en eau	TOTAL
1992	5230	19608	365845	36086	31679	9581	468030
2002	5594	19755	363713	36867	32516	9584	468030
2010	8420	20803	362726	33047	33433	9601	468030

Tableau 22 : surface de l’occupation des sols par typologie sur la CCPC en 1992, 2002 et 2010

année	Zones industrielles et commerciales, carrières, voies de communication	Zones d'habitats et d'équipements publics	Terres labourables et cultures permanentes	Pâtures	Forêt et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Marais et espaces en eau	TOTAL
1992	1,12%	4,19%	78,17%	7,71%	6,77%	2,05%	100,00%
2002	1,20%	4,22%	77,71%	7,88%	6,95%	2,05%	100,00%
2010	1,80%	4,44%	77,50%	7,06%	7,14%	2,05%	100,00%

Tableau 23 : répartition de l’occupation des sols par typologie sur la CCPC en 1992, 2002 et 2010



Graphique 19 : répartition comparée des occupations du sol de la CCPC en 1992, 2002 et 2010

4.2 L’EVOLUTION DE L’OCCUPATION DES SOLS

	Zones industrielles et commerciales, carrières, voies de communication	Zones d'habitats et d'équipements publics	Terres labourables et cultures permanentes	Pâtures	Forêt et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Marais et espaces en eau	TOTAL
1992-2002	364	147	-2132	781	837	3	0
2002-2010	2826	1047	-987	-3820	916	17	0
1992-2010	3190	1194	-3119	-3039	1753	21	0

Tableau 24 : évolution absolue des surfaces de l’occupation des sols par typologie sur la CCPC entre 1992 et 2010

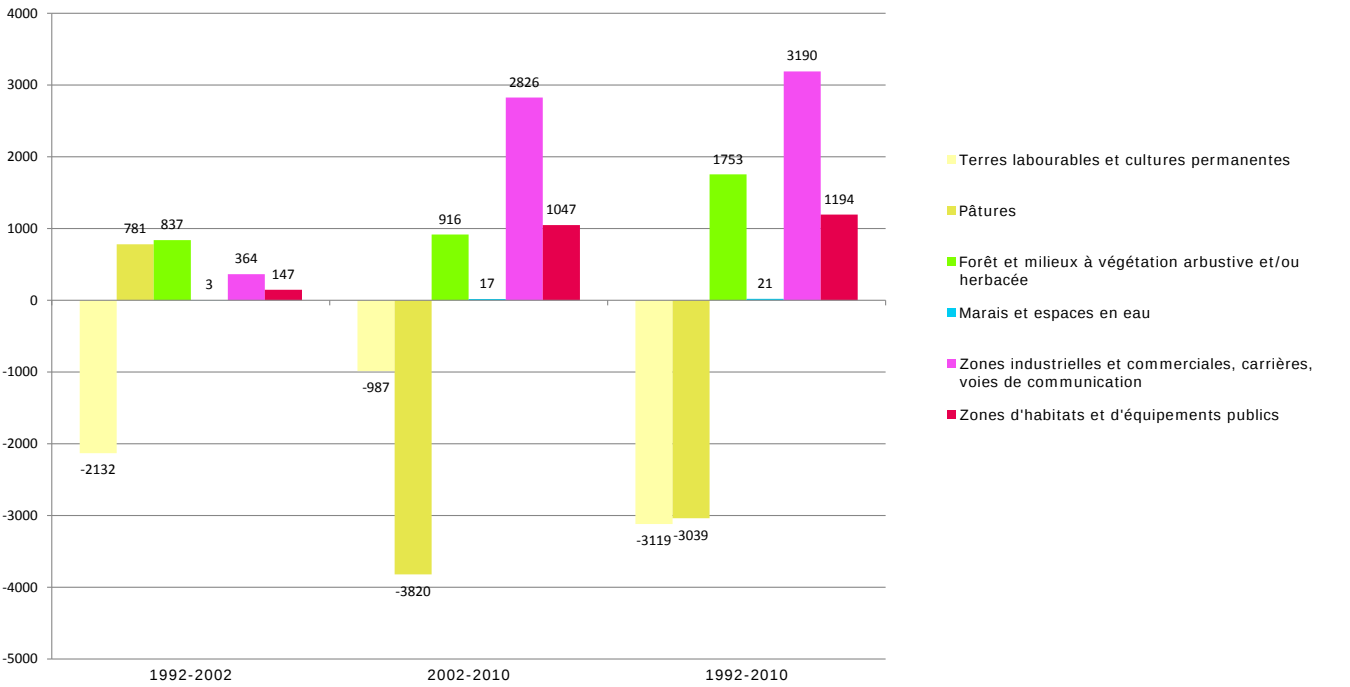
	Zones industrielles et commerciales, carrières, voies de communication	Zones d'habitats et d'équipements publics	Terres labourables et cultures permanentes	Pâtures	Forêt et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Marais et espaces en eau	TOTAL
1992-2002	7,0%	0,7%	-0,6%	2,2%	2,6%	0,0%	0
2002-2010	50,5%	5,3%	-0,3%	-10,4%	2,8%	0,2%	0
1992-2010	61,0%	6,1%	-0,9%	-8,4%	5,5%	0,2%	0

Tableau 25 : évolution relative des surfaces de l’occupation des sols par typologie sur la CCPC entre 1992 et 2010

Entre 1992 et 2010 le territoire du Pays du Coquelicot :

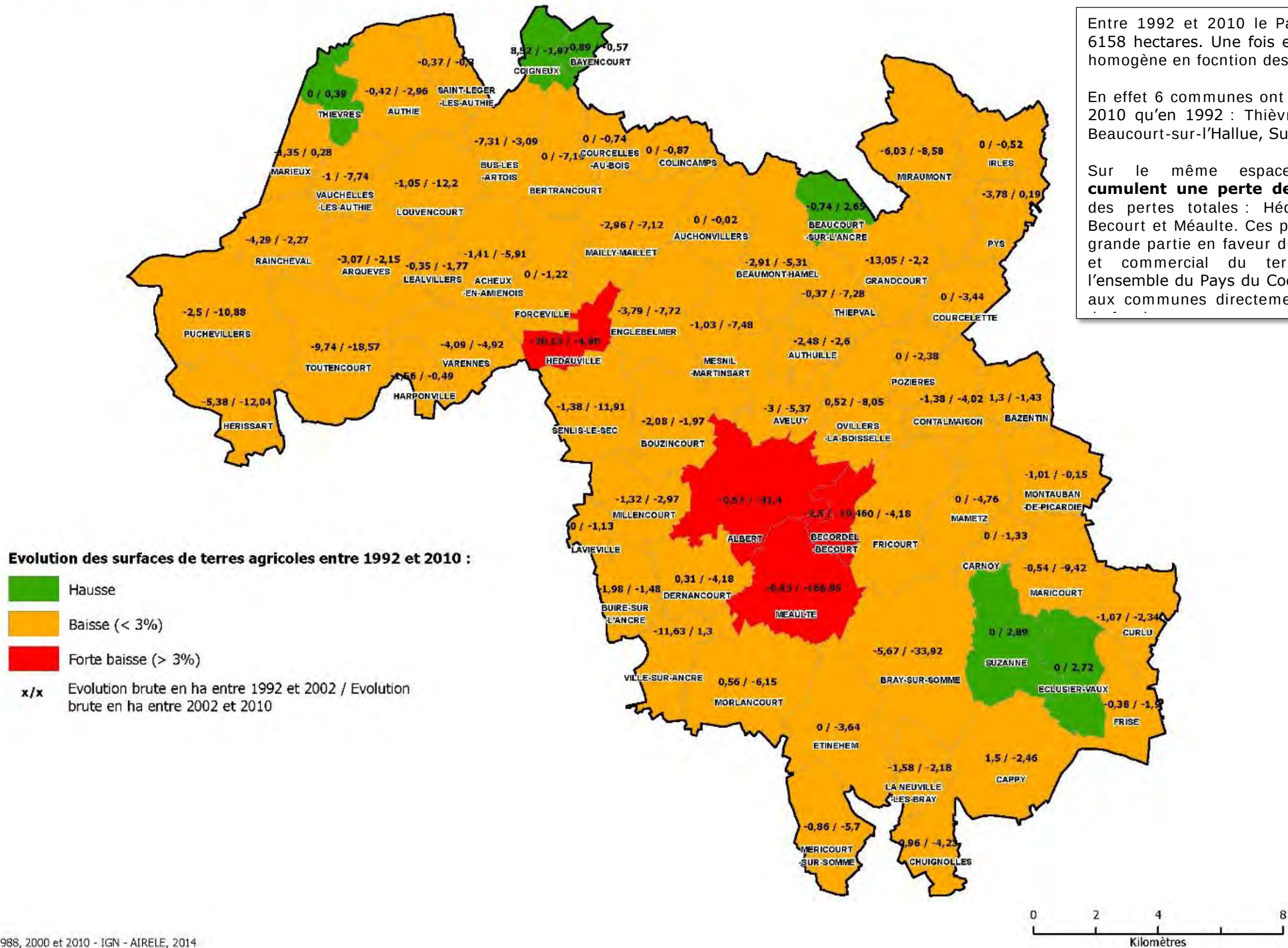
- ⇒ A **perdu 3119 hectares de terres labourables** et cultures permanentes (-0,9 %)
- ⇒ A **perdu 3089 hectares de pâtures** (-8,4 %)
- ⇒ A **gagné 3190 hectares de zones industrielles et commerciales**, carrières et voies de communication (+61 %)
- ⇒ A **gagné 1753 hectares de forêts** (+5,5%)
- ⇒ A **gagné 1194 hectares de zones d’habitat et d’équipements publics** (+6,1%)
- ⇒ A **gagné 21 hectares de Marais** et espaces en eau

Entre 1992 et 2010, la perte de foncier agricole s’élève à 6158 hectares soit l’équivalent de la surface moyenne de 73 exploitations de l’intercommunalité.



Graphique 20 : évolution absolue des occupations du sol de la CCPC de 1992 à 2010 (en hectares)

Evolution des surfaces de terres agricoles entre 1992 et 2010

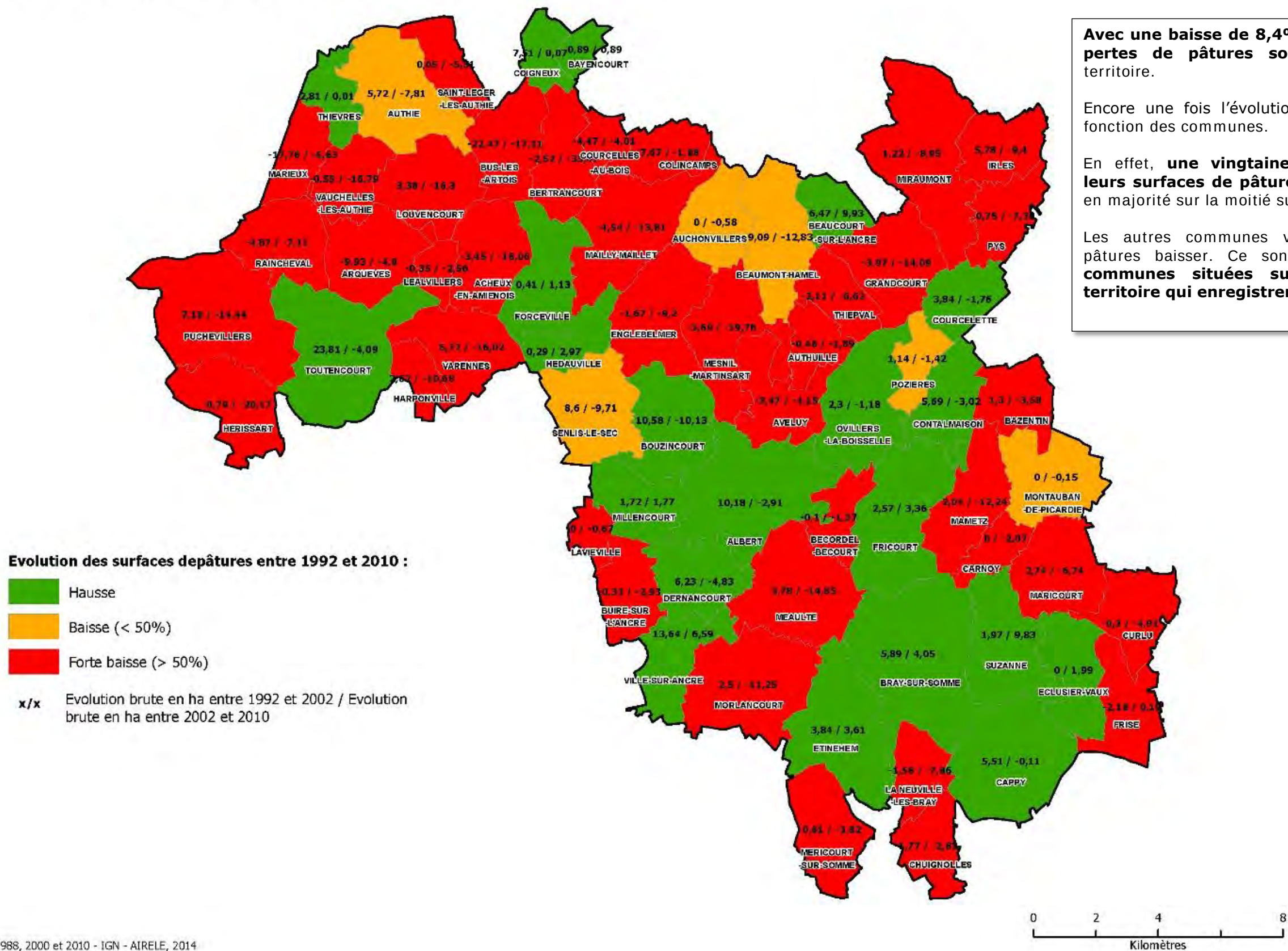


Entre 1992 et 2010 le Pays du Coquelicot a perdu 6158 hectares. Une fois encore l'évolution n'est pas homogène en fonction des communes.

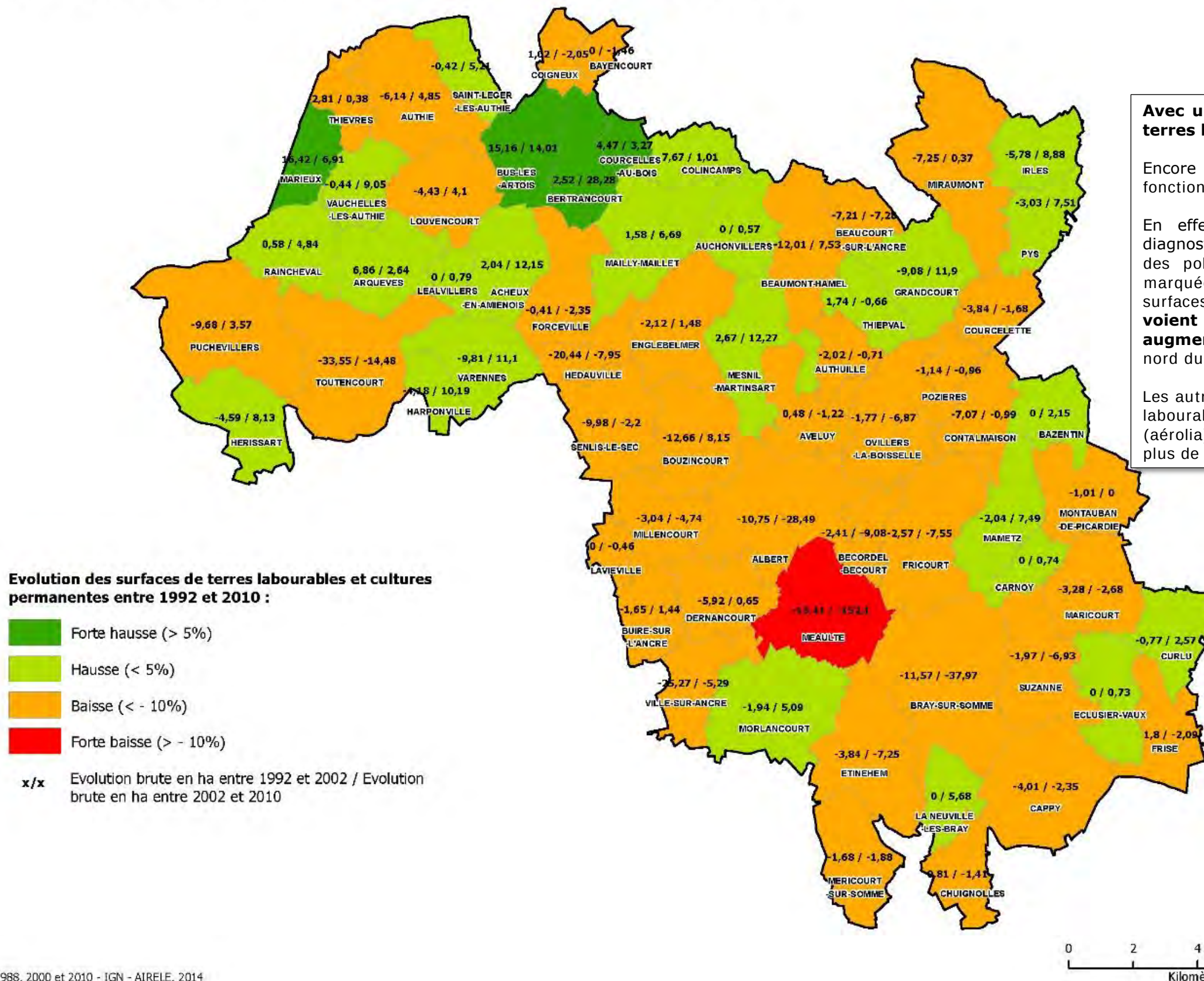
En effet 6 communes ont plus de terres agricoles en 2010 qu'en 1992 : Thièvres, Coigneux, Batencourt, Beaucourt-sur-l'Hallue, Suzanne et Eclusier-Vaux.

Sur le même espace-temps, **4 communes cumulent une perte de 246 hectares** (soit 4% des pertes totales : Hédauville, Albert, Bécordel-Becourt et Méaulte. Ces pertes de foncier ont été en grande partie en faveur du développement industriel et commercial du territoire et bénéficient à l'ensemble du Pays du Coquelicot et pas uniquement aux communes directement concernées en matière

Evolution des surfaces de pâtures entre 1992 et 2010



Evolution des surfaces de terres labourables et cultures permanentes entre 1992 et 2010



Avec une baisse de plus de 3119 hectares, les terres labourables sont elles aussi en net recul.

Encore une fois l'évolution est très contrastée en fonction des communes.

En effet, nous l'avons vu depuis le début du diagnostic l'activité d'élevage est en recul au profit des polycultures. Cette évolution est notamment marquée sur le nord du territoire. L'évolution des surfaces démontrent cette tendance. **26 communes voient leurs surfaces de terres labourables augmenter.** Elles sont en majorité sur la moitié nord du territoire.

Les autres communes voient leurs surfaces de terres labourables baisser. Avec une perte de 152 hectares (aérolia) la commune de Méaulte est celle qui perd le plus de terres labourables.

4.3 LES MUTATIONS DES ESPACES AGRICOLES

Nous venons de le voir, entre 1992 et 2010 le territoire du Pays du Coquelicot :

- A **perdu 3119 hectares de terres labourables** et cultures permanentes (-0,9 %) ;
- A **perdu 3089 hectares de pâtures** (-8,4 %) ;
- A **gagné 3190 hectares de zones industrielles et commerciales**, carrières et voies de communication (+61 %) ;
- A **gagné 1753 hectares de forêts** (+5,5%) ;
- A **gagné 1194 hectares de zones d'habitat et d'équipements publics** (+6,1%) ;
- A **gagné 21 hectares de Marais** et espaces en eau.

La mutation de chaque parcelle a été différente. Certaines pâtures sont devenues des terres labourables, d'autres des boisements, d'autre encore des zones d'habitat. La disparition d'une pâture aboutit sur des nouvelles occupations du sol différentes.

En effet, entre 1992 et 2010 :

- 519 hectares de pâtures sont devenus des terres labourables ;
- 150 hectares de pâtures sont devenus des boisements ;
- 121 hectares sont devenus des zones d'habitat, d'industrie ou de commerces ;
- 4 hectares sont devenus des marais.

La première raison de la disparition des pâtures est donc leur transformation en terres de labours. La seconde raison est le boisement.

Il en est de même pour les terres labourables. Entre 1992 et 2010 :

- 450 hectares sont devenus des pâtures ;
- 308 hectares sont devenus des zones d'habitat, d'industrie ou de commerces ;
- 90 hectares sont devenus des boisements.

La première raison de la disparition d'une terre de labours est donc sa transformation en pâture. La seconde est l'artificialisation des sols (projets infrastructures ou projets urbains).

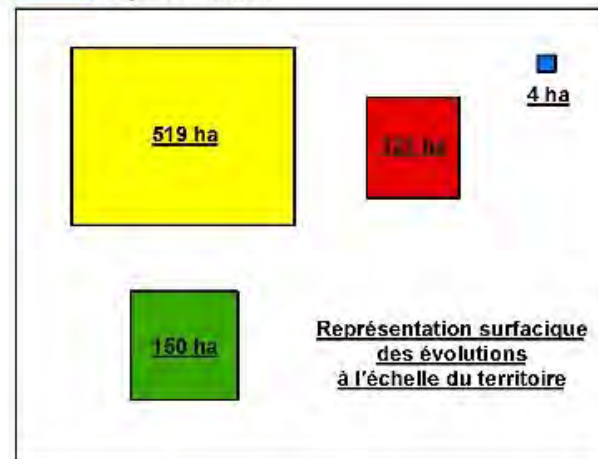
Mutations des pâtures entre 1992 et 2010



— Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
— Limites communales

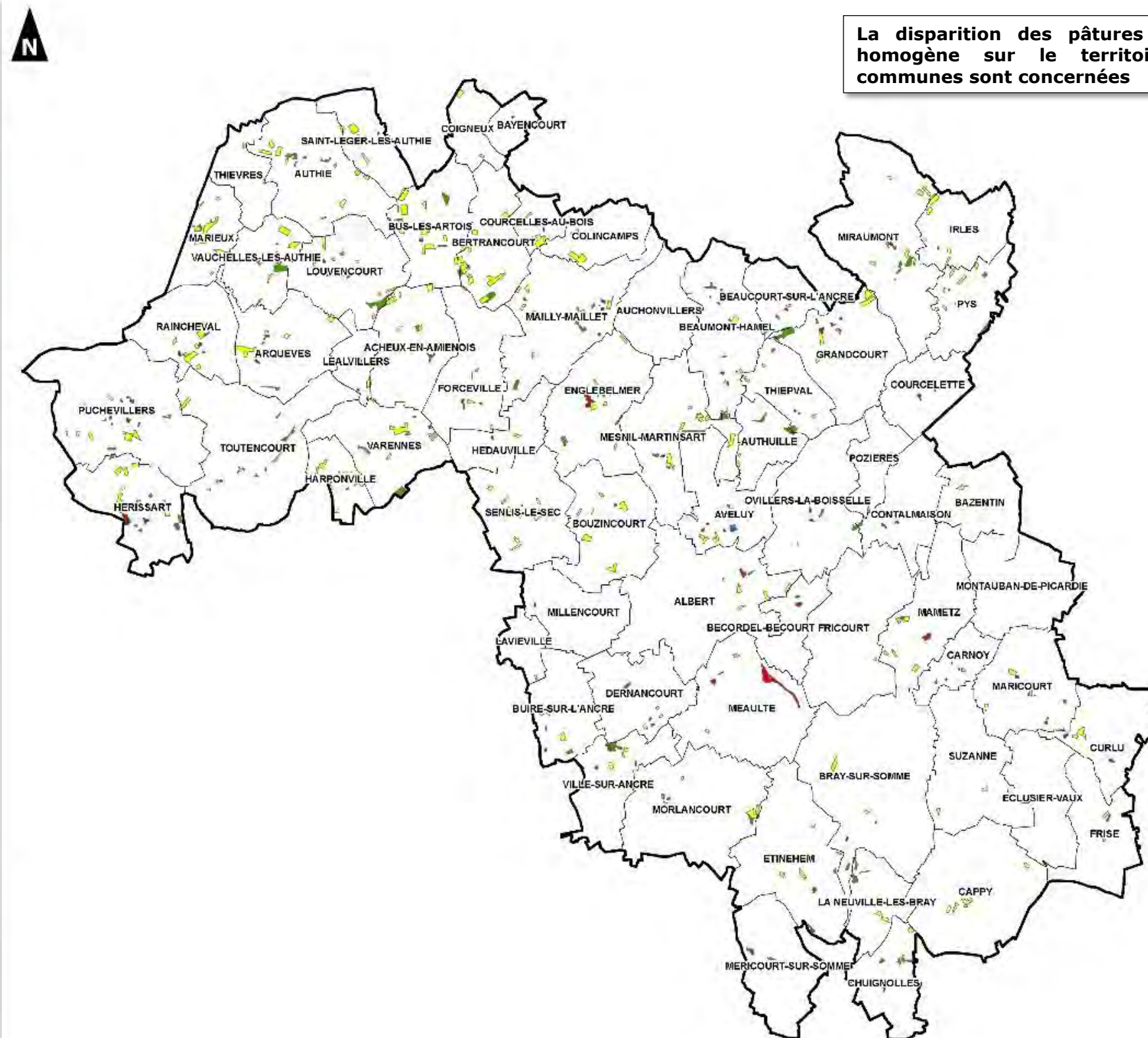
Mutations des pâtures vers :

■ Espaces artificialisés
■ Labours
■ Boissements
■ Espaces naturels



0 3 6
Kilomètres

Groupe
auddicé
1:120 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AURELLE, 2011
Sources de données : ADUCO, 2014 - IGN - AURELLE, 2014

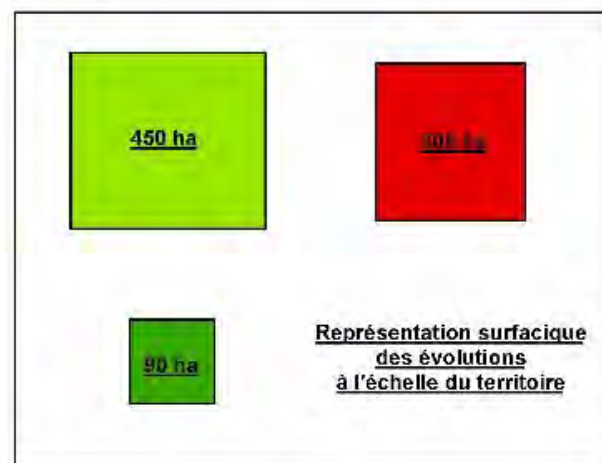


La disparition des pâtures est relativement
homogène sur le territoire. Toutes les
communes sont concernées

Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
PLU Intercommunal
Mutations des labours entre 1992 et 2010

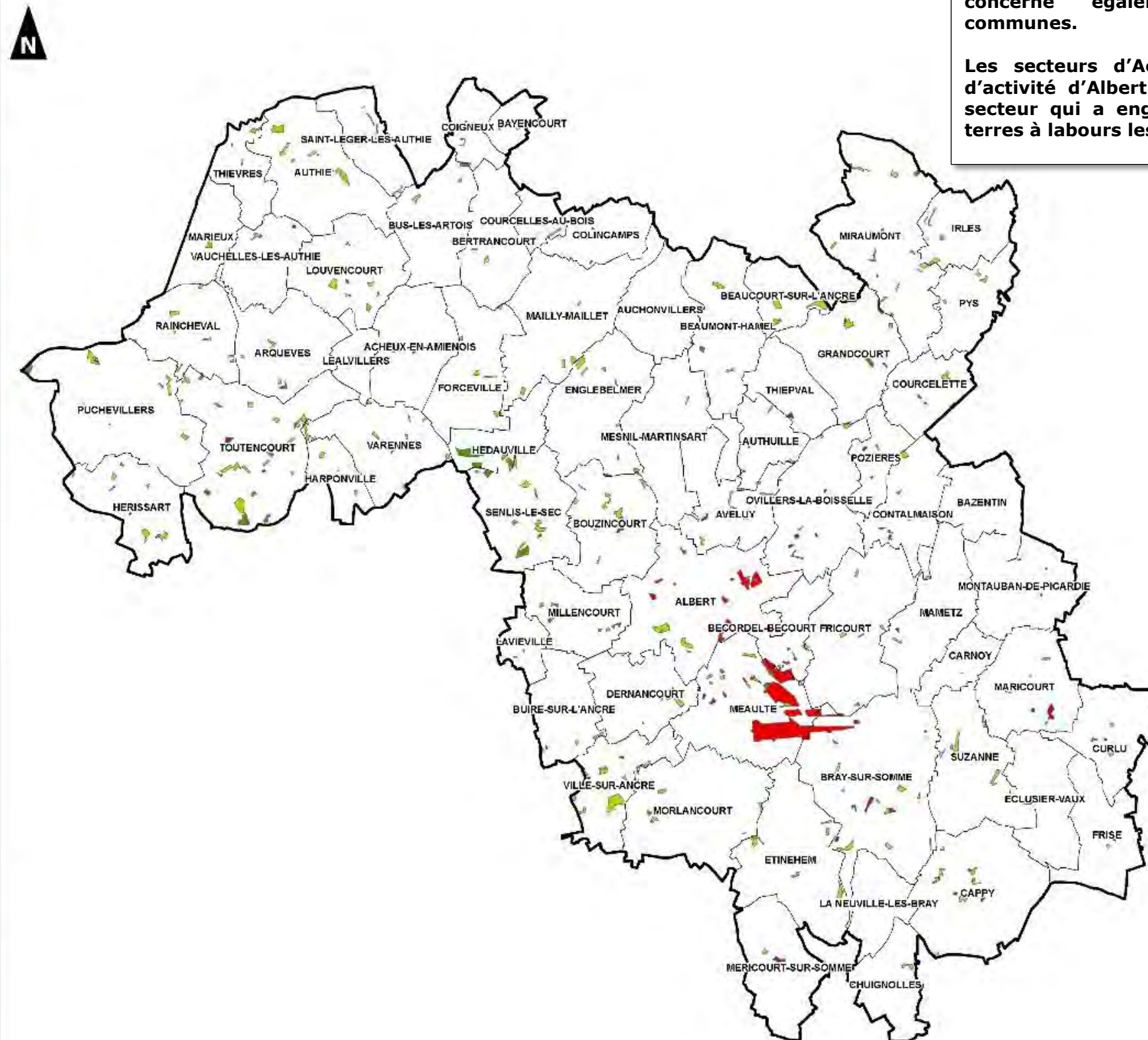


Communauté de Communes
du Pays du Coquelicot
Limites communales
Mutations des labours vers :
Espaces artificialisés
Pâtures
Boisements



0 3 6
Kilomètres

Groupe
auddicé
1:120 000
(pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AURELLE, 2011
Sources de données : ADUCO, 2014 - IGN - A3 RELE, 2014

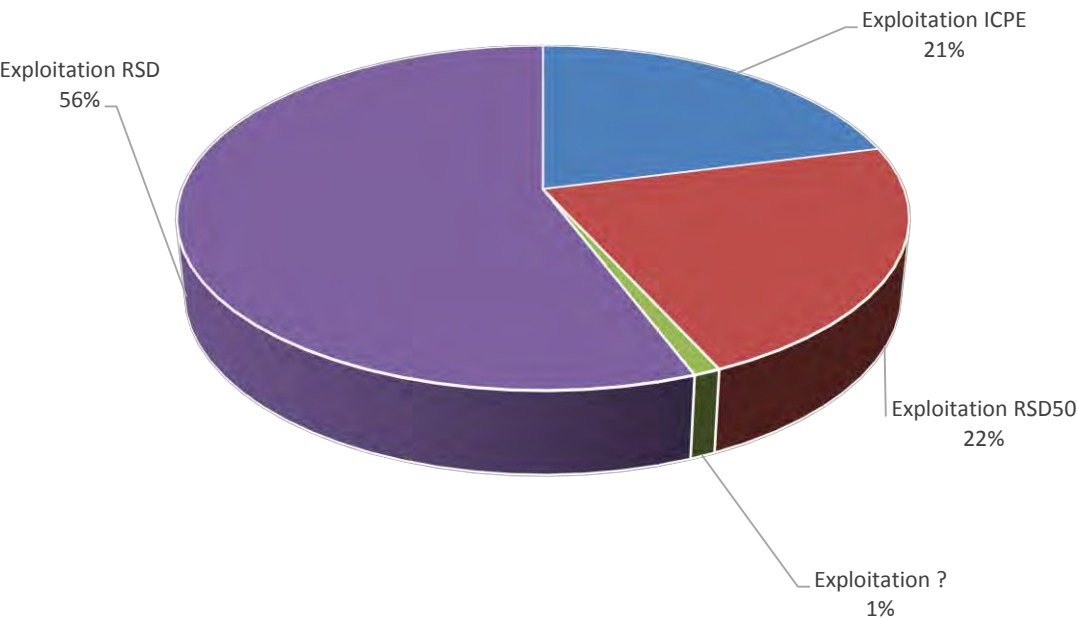


La disparition des terres de labours concerne également toutes les communes.

Les secteurs d'Aérolia et des zones d'activité d'Albert restent toutefois le secteur qui a engendré les pertes de terres à labours les plus significatives.

5. LA REGLEMENTATION DES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Sur le territoire du Pays du Coquelicot, 21 % des exploitations sont concernées par le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ce sont les exploitations d'élevage les plus importantes. Toutes les autres exploitations sont soumises au règlement sanitaire départemental.



Graphique 21 : régime sanitaire des exploitations de la CCPC

5.1 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLES

Les établissements hébergeant des animaux en nombre supérieur au seuil de déclaration, sont concernés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Trois régimes ICPE existent : déclaration, enregistrement et autorisation. Lorsque les effectifs animaux sont inférieurs au seuil de déclaration, c'est le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui s'applique.

Rubriques	Seuils ICPE pour les bovins, porcins et volailles		Déclaration	Déclaration avec contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation
2101	Bovins	Vaches laitières	50 à 100 vaches	101 à 150 vaches	151 à 200 vaches	+ 200 vaches
		Vaches allaitantes	+ 100 vaches	NC	NC	NC
		Bovins d'engraissement	50 à 200 animaux	201 à 400 animaux	NC	+ 400 animaux
2102	Porcins		50 à 450 animaux équivalents	NC	+ 450 animaux équivalents	+ 2 000 places de porcs charcutiers OU + 750 truies
2111	Volailles		5 000 à 20 000 animaux équivalents	20 001 à 30 000 animaux équivalents	NC	+ 30 000 animaux équivalents
3660	Elevages intensifs	Volailles	NC	NC	NC	+ 40 000 places
		Porcs de plus de 30 kg (engraissement)	NC	NC	NC	+ 2 000 places
		Truies	NC	NC	NC	+ 750 truies

NC non classé
Tableau 26 : seuil des installations classées (ICPE)

5.2 LE REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques d'hygiène qui ne sont pas précisées dans d'autres textes et notamment par le régime des ICPE.

Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Les exploitations agricoles sont concernées par le TITRE VIII – HYGIENE EN MILIEU RURAL. Cette partie du RSD a été entérinée par arrêté préfectoral du 28 aout 1992.

Ainsi, **pour tous les bâtiments accueillant des animaux, une distance minimale de 50 mètres entre les bâtiments agricoles et les tiers doit être observée.** Le PLU peut décider d'instaurer des règles plus contraignantes.

5.4 LE PRINCIPE DE LA REGLE DE RECIPROCITE ET D'ANTERIORITE⁷

Des distances sont nécessaires entre les habitations et une exploitation agricole afin de préserver de bonnes relations de voisinage. Dans certains cas, l'exploitation agricole est située au cœur du village et est souvent obligée d'être déplacée à l'extérieur du tissu urbain pour pouvoir s'agrandir sans causer de nuisances au voisinage.

5.4.1 La règle de réciprocité

Ainsi, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose la réglementation des distances non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. A titre d'exemple, dans la Vienne, une exploitation agricole soumise au régime des installations classées devra respecter une distance de 100 mètres vis à vis des habitations et donc réciproquement.

Ce principe de réciprocité fixé par l'article L.111.3 du Code rural connaît cependant 3 dérogations. Ainsi, des règles de distances différentes peuvent être fixées par les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme), ou par délibération du Conseil Municipal dans les parties actuellement urbanisées des communes pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Cependant, si une dérogation aux règles de distances a été admise dans ces secteurs spécifiques, l'extension limitée et les travaux nécessaires à la mise aux normes des exploitations agricoles existantes pourront être autorisés malgré la proximité des bâtiments d'habitation.

Par ailleurs, une distance d'éloignement inférieure peut-être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire pour tenir compte des spécificités locales après avis de la Chambre d'Agriculture.

Enfin, il pourra être dérogé à ces règles de distances, avec l'accord des parties concernées, par la création d'une servitude grevant les immeubles concernés s'ils font l'objet d'un changement de destination ou de l'extension d'un bâtiment agricole.

Même si ce texte paraît ouvrir les possibilités de dérogation au respect des règles de distances, celles-ci doivent demeurer exceptionnelles. Le projet du tiers ne doit pas aggraver les contraintes de l'activité agricole. Il est important à la fois de garantir le maintien et le développement de l'activité économique agricole et de préserver les tiers de toutes nuisances. Nous préconisons dans tous les cas une distance minimale de 100 mètres entre les bâtiments agricoles d'élevage et les tiers.

5.4.2 La règle d'antériorité

L'article L.112.16 du Code de la construction et de l'habitation stipule que les nuisances liées à une activité agricole ne donnent pas droit à réparation si le permis de construire d'une habitation exposée à ces nuisances a été demandé « postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se poursuivent dans les mêmes conditions ».

Ainsi si une porcherie en conformité avec la réglementation des installations classées mais dont les conditions d'exploitation ont changé depuis la délivrance d'un permis de construire d'une habitation peut se voir obliger de fermer du fait du trouble anormal de voisinage occasionné par son activité malgré son antériorité. Il faut que l'activité agricole bien qu'antérieure ne modifie nullement son activité, ce qui oblige l'exploitant à mettre fin à tout projet de développement s'il est trop proche des habitations.

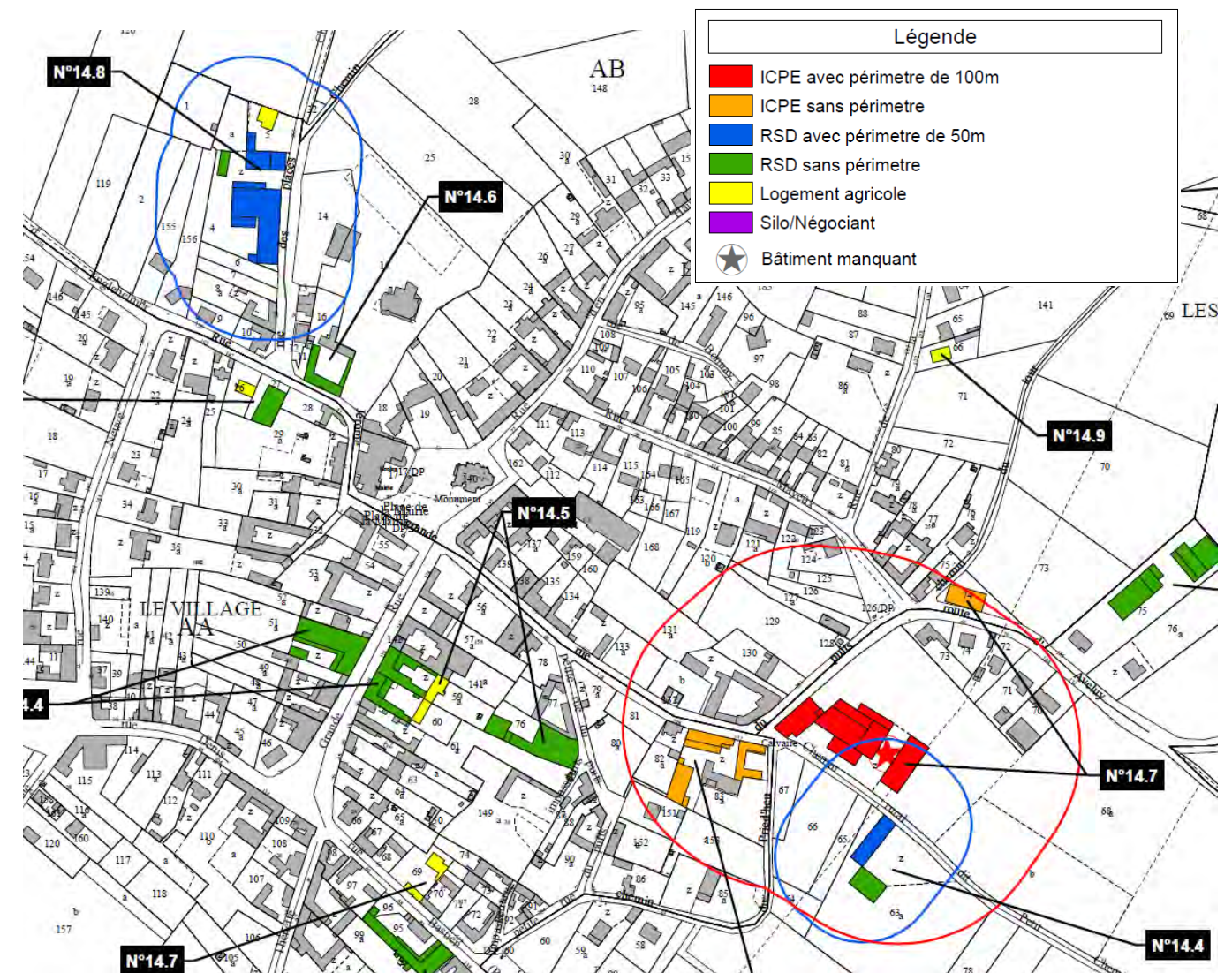
⁷ Source : Chambre d'Agriculture de la Vienne

5.5 LE RECENSEMENT DES BATIMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE

Lors des réunions de concertation avec les exploitants, les échanges réalisés avec les agriculteurs présents ont permis de recenser tous les bâtiments agricoles du territoire et de déterminer quel est leur régime sanitaire. Ce travail permet de connaître d'une manière détaillée les enjeux de préservation des bâtiments agricoles et les périmètres de réciprocité existant.

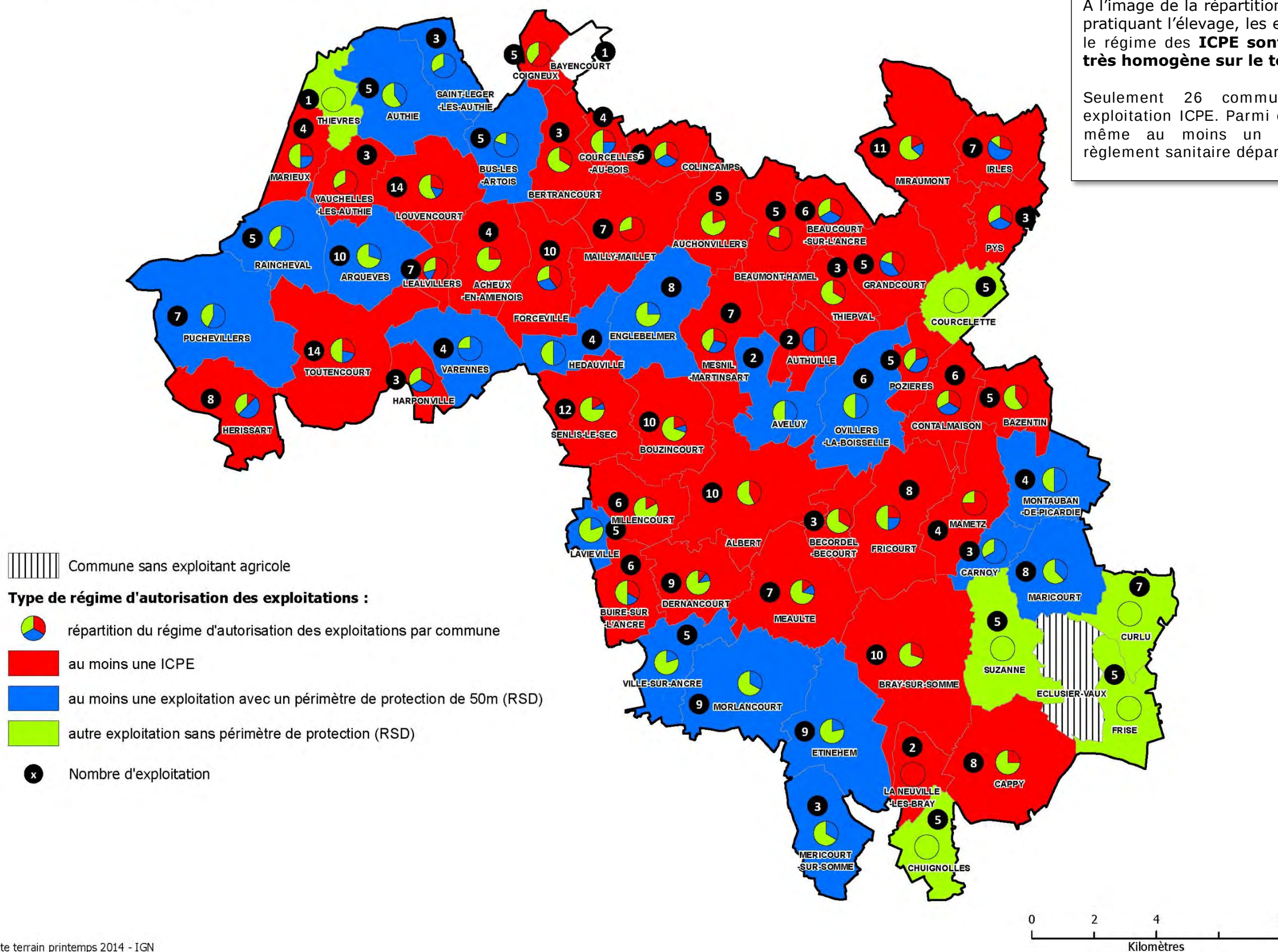
Sur l'exemple de rendu présenté ci-contre, on observe un groupe de bâtiments concernés par le régime des ICPE. Le périmètre de réciprocité est clairement délimité.

On repère également un groupe de bâtiments au nord-ouest qui accueille des animaux mais ne dépasse pas le seuil des ICPE. Ils sont protégés par un périmètre de 50 mètres. On repère enfin les autres bâtiments agricoles qui n'accueillent aucun bétail mais dont le positionnement est une donnée importante de réflexion pour la construction du projet de PLUi.



Exemple de relevé des bâtiments agricoles sur la commune de Bouzincourt

Régime d'autorisation des exploitations en 2015



A l'image de la répartition des exploitations agricoles pratiquant l'élevage, les exploitations concernées par le régime des **ICPE** sont réparties d'une manière très homogène sur le territoire.

Seulement 26 communes n'accueillent aucune exploitation ICPE. Parmi elles, 18 accueillent tout de même au moins un élevage concerné par le règlement sanitaire départemental.

6. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AGRICOLE PAR COMMUNE

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats statistiques de la concertation agricole présentés commune par commune.

Diagnostic agricole dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot



	EXPLOITATION ET CONCERTATION			REGIME SANITAIRE				STATUT JURIDIQUE						SURFACE AGRICOLE UTILE ET BATIMENT						AGE ET REPRISE						
	Nombre d'exploitation	Nombre d'exploitation participant à la concertation	Taux de participation	Exploitation ICPE	Exploitation RSD50	Exploitation RSD (pas d'élevage)	Régime sanitaire inconnu	Nombre de gérants	Nombre d'exploitation individuelle	Nombre d'exploitation- EARL	Nombre d'exploitation GAEC	Nombre d'exploitation SCEA	Nombre d'exploitation autre regime juridique	surface totale des exploitations	Surfaces des exploitation sur la commune du siège	Surfaces des exploitation sur une autre commune que celle du siège	Taux de surfaces sur une autre commune que celle du siège parmi celles qui ont répondu	Nombre d'exploitation disposant de bâtiment sur une autre commune parmi celles ayant répondu	Taux d'exploitation avec bâtiment sur autre commune ayant répondu	âge de l'exploitation le plus jeune parmi ceux qui ont répondu	âge de l'exploitant le plus âgé parmi ceux qui ont répondu	âge moyen des exploitants ayant répondu	Exploitation dont le chef a 55 ans et plus (âge de reprise) parmi ceux ayant répondu	Nombre d'exploitation disposant d'un repreneur	Nombre d'exploitation disposant d'un repreneur et étant âgé de 55 ans et plus	Taux d'exploitation disposant d'un repreneur et étant âgé de 55 ans et plus
Acheux-en-Amiénois	4	2	50%	1	0	3	0	6	1	1	1	1	0	613	210	403	66%	2	50%	38	50	43	0	0	0	
Albert	10	5	50%	3	0	4	3	7	4	2	0	0	4	671	300	371	55%	4	57%	35	58	50	6	4	2	33%
Arquèves	10	1	10%	0	3	7	0	12	6	1	2	1	0	1392	558	834	60%	4	40%	36	78	51	3	4	3	100%
Auchonvillers	5	4	80%	1	0	4	0	8	0	4	0	1	0	750	445	305	41%	1	20%	52	56	53	1	0	0	0%
Authie	5	1	20%	0	2	3	0	7	2	1	1	1	0	590	400	190	32%	0	0%	32	61	48	3	1	1	33%
Authuille	2	2	100%	1	1	0	0	2	2	0	0	0	0	98	92	6	6%	0	0%	52	57	55	1	1	1	100%
Aveluy	2	1	50%	0	1	1	0	2	0	2	0	0	0	274	96,2	177,8	65%	0	0%	40	48	44	0	0	0	
Bayencourt	1	0	0%	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0%	60	60	60	1	0	0	0%
Bazentin	5	3	60%	2	0	3	0	8	2	1	1	1	0	827	420	407	49%	2	40%	23	65	44	1	3	1	100%
Beaucourt-sur-l'Ancre	6	1	17%	2	2	2	0	7	4	1	1	0	0	246	195	51	21%	1	17%	30	70	48	2	0	0	0%
Beaumont-Hamel	5	3	60%	4	0	1	0	8	1	2	2	0	0	851	360	491	58%	3	60%	38	64	48	2	1	1	50%
Bécorrel-Bécourt	3	1	33%	1	0	2	0	3	3	0	0	0	0	345	130	215	62%	1	33%	39	58	48	1	1	0	0%
Bertrancourt	3	1	33%	1	0	2	0	1	0	1	0	0	2	150	130	20	13%	0	0%	35	39	37	1	1	0	0%
Bouvincourt	10	7	70%	2	1	7	0	11	8	1	1	0	0	1036	606	430	42%	1	10%	35	79	52	3	4	1	33%
Bray-sur-Somme	10	10	100%	3	0	7	0	15	4	5	1	0	0	1756	1061	695	40%	3	30%	28	65	49	5	5	4	80%
Buire-sur-l'Ancre	6	3	50%	2	1	3	0	8	3	3	0	0	0	789	350	439	56%	1	17%	40	53	48	0	1	0	
Bus-lès-Artois	5	4	80%	0	4	1	0	7	1	2	0	1	1	431	275	156	36%	2	50%	32	49	40	0	0	0	
Cappy	8	1	13%	2	0	6	0	7	6	2	0	0	0	652	519	133	20%	1	13%	23	61	42	1	1	1	100%
Carnoy	3	1	33%	0	2	1	0	2	1	1	0	0	1	182	155	27	15%	0	0%	29	53	44	0	0	0	
Chulgnolles	5	3	60%	0	0	5	0	8	0	0	2	2	1	723	257	466	64%	4	80%	28	53	40	1	2	0	0%
Coigneux	5	1	20%	3	0	2	0	1	1	0	0	0	4	29	16	13	45%	1	20%	35	55	44	2	1	0	0%
Colincamps	6	3	50%	2	2	2	0	8	2	2	1	0	1	584	313	271	46%	2	40%	27	63	48	4	5	4	100%
Contalmaison	6	1	17%	2	2	2	0	4	1	3	0	0	2	615	257	358	58%	2	33%	25	62	43	2	1	0	0%
Courcelette	5	3	60%	0	0	5	0	5	3	0	0	1	1	315	150	165	52%	0	0%	38	62	49	2	2	1	50%
Courcelettes-au-Bois	4	2	50%	1	1	2	0	2	1	1	0	0	2	283	130	153	54%	1	25%	34	53	44	0	0	0	
Curlu	7	6	86%	0	0	7	0	8	4	1	0	2	0	960	345	615	64%	3	43%	38	70	49	2	1	1	50%
Demancourt	9	8	89%	1	1	7	0	11	6	1	0	2	0	917	345	572	62%	3	33%	20	60	48	3	4	3	100%
Écluser-Vaux																										
Englebemmer	8	2	25%	0	2	6	0	1	1	0	0	0	7	280	130	150	54%	1	13%	52	74	60	6	0	0	0%
Étinehem	9	6	67%	0	2	7	0	11	4	3	0	1	1	658	396,6	261,4	40%	3	33%	37	68	49	3	2	1	33%
Forceville	10	3	30%	4	3	3	0	9	5	1	1	1	2	654	284	370	57%	4	40%	22	59	45	4	3	0	0%
Fricourt	8	5	63%	2	2	4	0	11	5	2	1	0	0	748	494	254	34%	1	13%	36	62	49	3	3	1	33%
Frise	5	2	40%	0	0	5	0	5	2	2	0	0	1	203	177	26	13%	1	20%	52	62	56	3	0	0	0%
Grandcourt	5	2	40%	2	2	1	0	8	0	1	2	0	2	439	146	293	67%	2	40%	37	62	50	3	1	0	0%
Harponville	3	1	33%	1	1	1	0	4	1	0	1	0	1	265	110	155	58%	0	0%	42	60	51	2	0	0	0%
Hédauville	4	4	100%	0	2	2	0	4	4	0	0	0	0	249	122	127	51%	2	50%	48	57	53	1	2	1	100%
Hérissart	8	5	63%	1	4	3	0	9	3	3	1	0	1	757	318	439	58%	1	13%	36	63	51	4	1	1	25%
Iries	7	5	71%	2	4	1	0	8	3	1	1	0	2	418	229	189	45%	3	60%	31	57	47	5	1	1	20%
Laviéville	5	3	60%	0	1	4	0	6	4	0	0	0	1	443	223	220	50%	0	0%	44	55	50	2	0	0	0%
Léalvillers	7	3	43%	4	1	2	0	8	4	1	1	1	0	872	130	742	85%	4	57%	35	65	50	4	3	3	75%
Louvencourt	14	6	43%	4	2	8	0	17	10	2	2	0	0	1396	725	671	48%	5	36%	23	63	43	2			

Diagnostic agricole dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot



	DIVERSIFICATION / DOUBLE ACTIVITE				ELEVAGE																	PROJET DE BATIMENT	
	Nombre d'exploitation pratiquant la diversification parmi celles ayant répondu	Taux de diversification des exploitations ayant répondu	Nombre d'exploitation dont le chef est double actif parmi ceux ayant répondu	taux de doubles actifs des exploitations ayant répondu	Nombre d'exploitation pratiquant l'élevage	Taux d'exploitation pratiquant l'élevage	Nombre d'exploitation Bovin Lait	Nombre d'exploitation Bovin Viande	Nombre d'exploitation Ovin	Nombre d'exploitation Equin	Nombre d'exploitation Porcin	Nombre d'exploitation Volaille	Nombre d'exploitation autre élevage	Cheptel en nombre d'animaux (total)	Cheptel en nombre d'animaux Bovin Lait	Cheptel en nombre d'animaux Bovin Viande	Cheptel en nombre d'animaux Ovin	Cheptel en nombre d'animaux Equin	Cheptel en nombre d'animaux Porcin	Cheptel en nombre d'animaux Volaille	Cheptel en nombre d'animaux autre élevage	Nombre d'exploitation avec un projet	Taux d'exploitations avec projets
Acheux-en-Amiénois	0	0%	0	0%	1	25%	1	0	0	0	0	0	0	130	130	0	0	0	0	0	0	1	25%
Albert	3	43%	3	30%	3	30%	2	0	0	0	0	1	0	21200	200	0	0	0	0	21000	0	7	70%
Arquèves	2	20%	3	30%	3	30%	3	0	0	0	0	0	0	60	60	0	0	0	0	0	0	3	30%
Auchonvillers	0	0%	2	40%	1	20%	1	0	0	0	0	0	0	200	200	0	0	0	0	0	0	3	60%
Authie	0	0%	0	0%	4	80%	4	0	0	0	0	0	0	275	275	0	0	0	0	0	0	1	20%
Authuille	1	50%	0	0%	2	100%	1	0	0	0	0	1	0	5084	84	0	0	0	0	5000	0	2	100%
Aveluy	0	0%	0	0%	1	50%	0	1	0	0	0	0	0	40	0	40	0	0	0	0	0	1	50%
Bayencourt	0	0%	0	0%	1	100%	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100%
Bazentin	1	20%	1	20%	2	40%	1	1	1	0	0	0	0	115	65	0	50	0	0	0	0	1	20%
Beaucourt-sur-l'Ancre	1	17%	1	17%	4	67%	3	1	1	0	0	0	0	370	95	75	200	0	0	0	0	1	17%
Beaumont-Hamel	2	40%	0	0%	4	80%	3	0	0	0	1	0	0	1420	420	0	0	0	1000	0	0	3	60%
Bécondel-Bécourt	0	0%	0	0%	1	33%	0	0	0	0	0	1	0	50000	0	0	0	0	0	50000	0	0	0%
Bertrancourt	0	0%	0	0%	1	33%	0	1	0	0	0	0	0	150	0	150	0	0	0	0	0	0	0%
Bouzincourt	0	0%	0	0%	3	30%	3	0	0	0	0	0	0	330	330	0	0	0	0	0	0	5	50%
Bray-sur-Somme	1	10%	0	0%	4	40%	3	0	0	0	0	1	0	5400	400	0	0	0	0	5000	0	5	50%
Buire-sur-l'Ancre	0	0%	1	17%	3	50%	1	1	0	0	0	1	0	155	100	55	0	0	0	0	0	3	50%
Bus-lès-Artois	0	0%	0	0%	3	60%	0	2	0	0	0	0	1	1740	0	140	0	0	0	0	1600	1	20%
Cappy	1	13%	0	0%	2	25%	2	1	0	0	0	0	0	95	95	0	0	0	0	0	0	2	25%
Carnoy	1	33%	0	0%	2	67%	1	0	0	0	0	1	0	2040	40	0	0	0	0	2000	0	0	0%
Chaignolles	1	20%	0	0%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	40%
Coigneux	0	0%	0	0%	2	40%	2	1	0	0	0	0	0	200	200	0	0	0	0	0	0	5	100%
Collincamps	0	0%	1	17%	3	50%	1	1	0	0	1	2	0	10120	120	0	0	0	0	10000	0	1	17%
Contalmaison	1	17%	1	17%	4	67%	2	2	0	0	0	0	0	320	270	50	0	0	0	0	0	1	17%
Courcellette	0	0%	1	20%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	80%
Courcelles-au-Bois	1	25%	0	0%	2	50%	1	1	0	0	0	0	0	160	90	70	0	0	0	0	0	1	25%
Curly	2	29%	2	29%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	86%
Dernancourt	3	33%	2	22%	2	22%	2	0	0	0	0	0	0	250	250	0	0	0	0	0	0	5	56%
Éclusier-Vaux																							
Englebelmer	3	50%	0	0%	3	38%	0	0	2	1	0	0	0	210	0	0	130	80	0	0	0	8	100%
Étinehem	1	11%	2	22%	2	22%	1	1	0	0	0	0	0	110	70	40	0	0	0	0	0	6	67%
Forceville	0	0%	0	0%	8	80%	5	1	2	0	0	0	0	990	530	130	330	0	0	0	0	5	50%
Fricourt	2	25%	0	0%	4	50%	2	0	0	0	1	1	0	1150	150	0	0	0	0	1000	0	4	50%
Frise	2	40%	1	20%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Grandcourt	1	20%	0	0%	4	80%	4	0	0	0	0	0	0	575	575	0	0	0	0	0	0	2	40%
Harponville	0	0%	0	0%	2	67%	1	0	0	1	0	0	0	225	200	0	0	25	0	0	0	3	100%
Hédauville	0	0%	0	0%	3	75%	2	2	0	0	0	0	0	195	180	15	0	0	0	0	0	3	75%
Hérissart	2	25%	0	0%	6	75%	1	5	1	0	0	0	0	533	170	163	200	0	0	0	0	5	63%
Irlès	1	14%	0	0%	6	86%	5	0	1	0	0	0	0	735	435	0	300	0	0	0	0	4	57%
Laviéville	0	0%	0	0%	1	20%	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	80%
Léalvillers	2	40%	1	14%	5	71%	4	1	0	0	0	0	0	350	350	0	0	0	0	0	0	3	43%
Louvencourt	8	133%	3	21%	6	43%	2	4	0	0	0	0	0	510	240	270	0	0	0	0	0	6	43%
Mailly-Maillet	0	0%	0	0%	5	71%	3	2	0	0	0	1	0	1045	395	650	0	0	0	0	0	2	29%
Mametz	0	0%	1	25%	2	50%	2	0	1	0	0	0	0	150	150	0	0	0	0	0	0	3	75%
Maricourt	0	0%	3	38%	3	38%	0	0	1	2	0	0	1	98	0	0	80	18	0	0	0	1	13%
Marieux	0	0%	0	0%	2	50%	1	1	0	0	0	0	0	230	200	30	0	0	0	0	0	1	25%
Méaulte	1	14%	0	0%	2	29%	0	1	0	0	0	1	0	13015	0	15	0	0	0	13000	0	4	57%
Méricourt-sur-Somme	0	0%	0	0%	1	33%	0	1	0	0	0	0	0	10	0	10	0	0	0	0	0	2	67%
Mesnil-Martinsart	1	14%	0	0%	3	43%	1	1	0	0	0	1	0	25240	170	70	0	0	0	25000	0	5	71%
Millencourt	2	33%	0	0%	3	50%	0	1	1	1	0	1	0	22012	0	12	0	0	0	22000	0	5	83%
Miraumont	3	27%	3	27%	4	36%	3	0	0	0	0	1	0	25155	155	0	0	0	0	25000	0	9	82%
Montauban-de-Picardie	0	0%	1	25%	2	50%	0	1	1	0	0	0	0	133	0	20	113	0	0	0	0	1	25%
Morlancourt	1	11%	2	22%	3	33%	0	3	0	0	0	0	0	190	0	190	0	0	0	0	0	3	33%
La Neuville-lès-Bray	0	0%	0	0%	2	100%	0	2	0	0	0	0	0	115	0	115	0	0	0	0	0	2	100%
Ovillers-la-Boisselle	1	17%	0	0%	3	50%	1	1	1	0	0	0	0	250	35	15	200	0	0	0	0	1	17%
Pozières	0	0%	0	0%	3	60%	2	1	0	0	0	0	0	185	145	40	0	0	0	0	0	1	20%
Puchevillers	0	0%	2	29%	4	57%	0	3	1	0	0	0	0	75	0	75	0	0	0	0	0	4	57%
Pys	0	0%	1	33%	2	67%	1	1	0	0	0	0	0	22	15	7	0	0	0	0	0	1	33%
Raincheval	0	0%	3	60%	3	60%	0	3	0	0	0	0	0	130	0	130	0	0	0	0	0	2	40%
Saint-Léger-lès-Authie	0	0%	0	0%	2	67%	1	1	0	0	0	0	0	80	40	40	0	0	0	0	0	1	33%
Senlis-le-Sec	0	0%	0	0%	2	17%	0	0	0	0	0	2	0	22000	0	0	0	0	0	22000	0	7	58%
Suzanne	2	40%	0	0%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	40%
Thiepval	1	33%	0	0%	1	33%	1	0	0	0	0	0	0	160	160	0	0	0	0	0	0	1	33%
Thièvres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Toutencourt	0	0%	3	21%	8	57%	5	2	0	0	0	1	0	3545	505	40	0	0	0	3000	0	7	50%
Varennes	0	0%	2	50%	3	75%	0	3	0	0	0	0	0	103	0	103	0	0	0	0	0	3	75%
Vauchelles-lès-Authie	0	0%	0	0%	2	67%	1	0	0	0	0	1	0	79	79	0	0	0	0	0	0	2	67%
Ville-sur-Ancre	1	20%	0	0%	3	60%	0	1	0	1	0	0	2	78	0	8	0	0	0	0	70	5	100%
CC PAYS DU COQUELICOT	56	15%	46	12%	176	45%	86	57	15	6	3	18	4	219537	8373	2768	1603	123	1000	204000	1670	193	49%

